



TRANSFORMER NOS SYSTÈMES

Le rapport de 2022 du
Conseil consultatif national sur la pauvreté



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Ce document offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, fichiers de texte, DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2022

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em9-10F-PDF

ISSN : 2564-3061



3 RÉSUMÉ



9 CHAPITRE 1 Introduction



21 CHAPITRE 2 Ce que nous avons entendu : Difficultés



41 CHAPITRE 3 Ce que nous avons entendu : Solutions possibles



63 CHAPITRE 4 La pandémie de COVID-19 et le monde postpandémique



83 CHAPITRE 5 La pauvreté au Canada et le point sur les progrès réalisés



126 CHAPITRE 6 Recommandations



146 ANNEXES

147 Annexe A – Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

153 Annexe B – Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement

162 Annexe C – Organismes ayant participé aux séances de consultation

173 Annexe D – Tableaux de données supplémentaires

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec grand honneur que je présente le rapport de 2022 sur les progrès accomplis dans le cadre d'*Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* du Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Cette année, le Conseil a sollicité des conversations approfondies sur un large éventail de sujets. Dans le cadre de 7 conversations, nous avons discuté avec plus de 1 000 personnes partout au pays à propos des causes sous-jacentes et croisées de la pauvreté et des conséquences de celle-ci. Nous avons organisé une série de 8 séances en petits groupes lors desquelles les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté ont pu raconter leurs histoires. Elles nous ont dit, durant ces séances, que pauvreté rimaient avec difficultés, résilience, frustration et persévérance. Ce sont ces conversations et les commentaires des participants qui forment la base de notre rapport.

Ensemble, nous avons exploré la pauvreté de fond en comble. Nous avons entre autres parlé des prestations, qui sont souvent inadéquates et difficiles à obtenir, de notre filet de sécurité sociale qui s'effrite, des problèmes de transition entre les systèmes, des emplois sous-payés et de la difficulté à s'y retrouver dans les systèmes.

Les conversations ont fait ressortir le besoin de services de garde d'enfants, de logements et d'aliments abordables; d'emplois sécuritaires; de salaires de subsistance; de prestations adéquates; et d'accès aux services de santé mentale.

Nous avons discuté des problèmes structurels, comme la discrimination ancrée dans les systèmes et dans la société en générale, la violence structurelle, la discrimination fondée sur le sexe et les inégalités dans les soins de santé.



Les discussions ont notamment porté sur le besoin de s'assurer que la planification communautaire pour des urgences (pandémies, changements climatiques, conflits, etc.) est axée sur les personnes marginalisées.

Nous avons abordé l'exclusion, les possibilités perdues ou volées et la perte d'espoir causées par le fait de vivre dans la pauvreté.

Nous avons entendu parler de la recherche constante de stabilité, de sécurité et de protection; des risques associés au fait d'avoir une blessure, une maladie ou une dépendance; de la frustration causée par l'incapacité d'accéder aux mesures de soutien quand rien ne va plus. Les participants ont insisté sur l'importance de la prévention pour aider les gens avant qu'ils ne se retrouvent en situation de crise.

Une impression générale est ressortie : les gens se sentent constamment accusés ou punis parce qu'ils sont pauvres. Ils ont ensuite honte lorsqu'ils essaient de changer leur situation, que ce soit en demandant de l'aide, en recevant de l'aide ou en se délaissant de l'aide.

Dans l'ensemble, nous avons parlé des systèmes qui sont à la base de notre filet de sécurité sociale. Nous avons entendu dire qu'ils étaient archaïques, difficiles à utiliser, racistes et très souvent inefficaces. Ils sont aussi complexes, interreliés et étroitement liés à notre culture. Ainsi, changer un système exigerait de les réévaluer tous, y compris nos propres perceptions et valeurs. Ce projet paraît énorme et ambitieux, mais il demeure réalisable et doit être accompli.

Pour commencer à changer les choses comme il se doit, nous devons, en tant que société, nous questionner et nous demander pourquoi nous acceptons que certains Canadiens vivent dans la pauvreté. Ne devrions-nous pas plutôt nous battre pour la meilleure version possible du Canada, un pays où aucun de nous ne vit dans la pauvreté, un pays offrant dignité, équité et de multiples possibilités?

Cordialement,

Scott MacAfee

RÉSUMÉ

Dans nos 2 premiers rapports annuels, nous avons cherché à mieux comprendre les systèmes qui composent le filet de sécurité sociale canadien et le rôle qu'ils jouent dans la création et le maintien de la pauvreté. Cette année, nous nous appuyons sur cette compréhension pour trouver des moyens concrets de transformer le filet de sécurité sociale et de bâtir un pays plus juste et équitable dans lequel la pauvreté a été éradiquée.

Cette année est extraordinaire : pour la toute première fois, nous disposons de statistiques sur le faible revenu, qui nous proviennent de la première année de la pandémie. Ces données précisent notre vision des répercussions de la pandémie sur le revenu et d'autres indicateurs de la pauvreté. Par le fait même, nous avons la chance de comprendre l'incidence et les retombées des investissements importants qui ont été consentis pour atténuer les ravages de la pandémie.

Selon les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), le taux de pauvreté global, mesuré d'après le seuil officiel de la pauvreté au Canada (mesure du panier de consommation ou MPC), a chuté pour passer de 14,5 % en 2015 à 10,3 % en 2019, puis finalement à 6,4 % en 2020. Cela signifie donc que le Canada a atteint ses deux cibles provisoires qui consistaient à réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030 (10 ans à l'avance) par rapport à 2015. Or, comme l'expose le rapport, le portrait global de la pauvreté au Canada est plus nuancé.

En 2020 et 2021, le gouvernement du Canada a investi des milliards de dollars dans de nouveaux programmes et des programmes existants afin d'aider les Canadiens touchés par la pandémie. Nombre de ces mesures n'étaient que temporaires et servaient de remplacement du revenu pour les personnes incapables de travailler en raison d'une infection à la COVID-19 ou des mesures de santé publique.



Nous savons que la pandémie n'a pas eu les mêmes conséquences pour tout le monde. D'ailleurs, les groupes marginalisés étaient plus susceptibles d'en subir les effets négatifs sur leur santé et leur situation financière. La pandémie n'est pas terminée et nous n'avons toujours pas vu ses effets à long terme. Alors que le gouvernement du Canada élimine progressivement les mesures d'aide d'urgence, les populations marginalisées se retrouveront de nouveau dans la précarité en raison de l'inflation croissante, du coût élevé de la vie et des effets à long terme de la pandémie (COVID longue, augmentation du taux d'invalidité, troubles de santé mentale, retards dans l'éducation et le développement des enfants et des jeunes, par exemple).

Lors de nos séances de consultation, nous avons entendu parler des difficultés auxquelles sont confrontées bon nombre de personnes et de familles : revenu inadéquat (prestations, mesures de soutien et revenu d'emploi), difficulté d'accès aux prestations et services, racisme et discrimination imprégnant nos systèmes et la société en général.

Dans le présent rapport, nous avons cru bon de réitérer certaines de nos précédentes recommandations. Nous croyons fortement que les recommandations formulées dans nos deux premiers rapports aideront le gouvernement du Canada à atteindre ses cibles de réduction de la pauvreté en plus de contribuer à bâtir une société plus juste et équitable. Elles visent non seulement à hisser les gens au-delà du seuil officiel de la pauvreté au Canada, mais aussi à créer une société où tous reçoivent de l'aide avant de vivre une situation de crise et à constituer un environnement où les gens ne font pas que survivre, mais où ils s'épanouissent. Sachez que nous n'avons pas hésité à formuler des recommandations qui nécessitent des changements systémiques radicaux. Certaines d'entre elles exigent des solutions créatives ou de nouvelles façons de faire. Nous en sommes conscients. Malgré tout, nous croyons qu'elles sont trop importantes pour être ignorées.

4

TRANSFORMER NOS SYSTÈMES

Le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté

2022

1. Réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis

Nous recommandons ce qui suit :

- le gouvernement du Canada devrait prendre d'urgence des mesures pour mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*
- le gouvernement du Canada devrait de nouveau s'engager à élaborer conjointement des mesures de réduction de la pauvreté, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place
- le gouvernement du Canada devrait continuer à collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et ainsi permettre l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait servir à l'établissement d'une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*

2. Établir un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada (au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien du revenu comme l'aide sociale, de nouvelles mesures ciblées ou des mesures ciblées existantes, ou encore une combinaison des 3)

Nous recommandons également ce qui suit :

- le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en s'employant à établir un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030
- le gouvernement du Canada devrait ajouter des protections pour les travailleurs dans le *Code canadien du travail* afin de lutter contre le travail précaire
- le gouvernement du Canada devrait accélérer et accroître le travail relatif aux prestations et aux mesures de soutien ciblées pour les populations qui connaissent un taux démesuré de pauvreté. Par exemple, il devrait accélérer le travail relatif à la prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à offrir un soutien au revenu et à l'emploi qui empêche les personnes en situation de handicap de tomber sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il devrait aussi envisager d'offrir des mesures de soutien ciblées à d'autres populations à risque élevé (p. ex., jeunes pris en charge) ayant un accès limité aux services
- le gouvernement du Canada devrait renforcer les prestations et les mesures de soutien prévues et déjà en place qui touchent le logement, la sécurité alimentaire, la santé et la santé mentale, la formation à l'emploi et la formation axée sur des compétences, de même que d'autres indicateurs de la pauvreté outre le revenu. Le soutien du revenu et les autres formes de soutien sont essentiels pour assurer une réduction de la pauvreté durable et une meilleure qualité de vie

3. Réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées

- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées

Pour ce faire, nous recommandons ce qui suit :

- le gouvernement du Canada devrait s'engager à rédiger un plan pour réduire les inégalités dans la pauvreté et à prévoir les ressources nécessaires pour ce faire
- le gouvernement du Canada devrait accélérer la collecte, l'analyse, l'utilisation et la mise à disposition des données désagrégées sur les populations marginalisées afin de permettre la prise de décisions fondée sur des données et la production de rapports sur les disparités. Par exemple, Statistique Canada devrait accélérer les démarches pour ajouter des questions et réponses inclusives sur le genre et le sexe aux principales sources de données sur les conditions socioéconomiques, comme l'Enquête sur la population active et l'ECRI

4. Mettre l'accent sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté chez les enfants et les jeunes

- Le gouvernement du Canada devrait cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de subir les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté et s'attaquer à ces répercussions au moyen de prestations et de programmes axés sur l'intervention précoce et la prévention

Faisant fond sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à l'intention du Canada, le Conseil est d'accord avec ce qui suit :

- le gouvernement du Canada devrait établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant. Ce dernier se concentrerait sur les enfants et les jeunes marginalisés. Son rôle pourrait englober ce qui suit :
 - cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de tomber dans la pauvreté et indiquer les raisons de leur vulnérabilité
 - faire entendre les voix des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de la conception et de l'élaboration de mesures de soutien et de services pour les enfants et les jeunes

- veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient pris en compte et protégés dans les politiques, les lois, les pratiques et les services fédéraux
- examiner certaines des structures qui placent les enfants et les jeunes dans des situations particulièrement risquées

5. Mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité

- Le gouvernement du Canada devrait mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité, comme outils essentiels à la réduction de la pauvreté. Il devrait aussi accroître les investissements en financement de base continu pour les organismes à but non lucratif et les organismes communautaires qui aident les Canadiens à faible revenu, y compris ceux qui servent (ou pourraient servir) de navigateurs des systèmes pour les personnes et les familles tentant d'obtenir des mesures de soutien et des prestations gouvernementales

Nous recommandons également ce qui suit :

- le gouvernement du Canada devrait augmenter le taux de production des déclarations de revenus chez les Canadiens à faible revenu en leur offrant des déclarations automatiques, puis mettre en œuvre l'inscription automatique à des prestations et programmes, particulièrement à ceux qui sont fondés sur le revenu
- le gouvernement du Canada devrait mettre les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté au centre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses politiques, programmes et services. Les populations marginalisées doivent être incluses dans l'élaboration, la conception et l'examen des mesures de soutien qui ciblent leurs difficultés et leurs besoins particuliers



CHAPITRE

1

INTRODUCTION

Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté répond aux engagements de notre mandat en présentant :

- un bilan des progrès du Canada vers l'atteinte de ces cibles de réduction de la pauvreté
- des recommandations qui pourraient aider le gouvernement du Canada à poursuivre ces progrès

Transformer nos systèmes s'inspire de nos rapports précédents, qui s'intitulent respectivement *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté* et *Comprendre les systèmes : le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté de 2021*. Dans *Pour mieux comprendre*, nous avons examiné la nature complexe de la pauvreté au Canada. Le rapport *Comprendre les systèmes*, quant à lui, portait sur les facteurs et structures qui font en sorte que les gens restent dans la pauvreté. Ce troisième rapport aborde les points suivants en vue de fournir des recommandations pour une marche à suivre inclusive, résiliente et durable :

- progrès dans la mise en œuvre des recommandations de nos 2 premiers rapports
- ce qui nous a aidés à atteindre nos cibles de réduction de la pauvreté
- ce que nous devons faire afin de poursuivre nos progrès
- les personnes laissées pour compte dans le processus

Quelques notes sur l'estimation des taux de pauvreté

En règle générale, lorsque les estimations de la population sont révisées à la lumière des études de couverture du recensement, les pondérations de l'ECR et d'autres enquêtes auprès des ménages sont aussi modifiées pour bien représenter les chiffres de la population générale. C'est notamment le cas de l'ECR de 2020, qui a aussi publié des estimations révisées sur la pauvreté pour les années précédentes. Par conséquent, les estimations sur la pauvreté de l'ECR pour les années 2015 à 2019 différeront légèrement dans le présent rapport comparativement aux données des rapports précédents.

Progrès vers la réduction de la pauvreté

Atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030

Les deux premiers rapports annuels du Conseil consultatif national sur la pauvreté ont souligné qu'en 2019, le Canada avait atteint et même surpassé sa cible provisoire (réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020), mais que les progrès n'avaient pas profité à tous équitablement. Les données de l'ECR de 2020 montrent que la réduction du taux de pauvreté s'est poursuivie pendant la première année de la pandémie. En effet, le taux, mesuré selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, est passé de 10,3 % en 2019 à 6,4 % en 2020. Nous pouvons donc affirmer qu'en 2020, le Canada a atteint sa cible de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030, et ce, 10 ans avant la date prévue. Toutefois, le portrait global de la pauvreté est plus nuancé. Les inégalités dans la réduction de la pauvreté persistent, et le fait d'atteindre les cibles ne signifie pas que la réduction de la pauvreté sera maintenue.

En 2020, le gouvernement du Canada a investi des milliards de dollars dans divers programmes, nouveaux ou déjà en place, afin d'aider les Canadiens touchés par la pandémie. Or, nombre de ces mesures, comme la Prestation canadienne d'urgence (PCU), étaient temporaires. Alors que les gouvernements mettent fin aux mesures d'aide d'urgence,

certains groupes se retrouveront de nouveau dans des situations précaires. De plus, de nouvelles difficultés pourraient influencer sur le taux de pauvreté dans les prochaines années (p. ex. effets à long terme de la pandémie, inégalités salariales et sociales croissantes et problèmes d'abordabilité).

Groupes marginalisés

Tout au long de ce rapport, nous faisons référence à des populations ayant accès à peu de services, qui sont négligées et qui font l'objet de beaucoup de discrimination, de racisme et de stigmatisation. Dans le présent rapport, le terme « groupe marginalisé » renvoie aux groupes suivants :

- les Premières Nations, les Inuits et les Métis
- les immigrants
- les réfugiés
- les femmes
- les enfants et jeunes pris en charge
- les personnes en situation de handicap
- les personnes 2SLGBTQ
- les personnes qui :
 - sont en situation d'itinérance
 - vivent en établissement
 - ont des démêlés avec le système de justice pénale
 - vivent dans une région éloignée
 - s'identifient comme membre de groupes ethnoculturels, de la communauté noire ou d'autres communautés racisées

Si les chiffres sont importants, ils ne racontent pas toute l'histoire. Il faut aussi se pencher sur les récits et les témoignages des personnes en situation de pauvreté. Dans nos rapports précédents, nous avons insisté sur l'importance de cibler d'abord les personnes les plus défavorisées avec les mesures de réduction de la pauvreté. Cela s'aligne sur l'engagement du Canada à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des

Nations Unies. Bref, nous devons rester à l'écoute des personnes vivant dans la pauvreté. Nos mesures doivent viser les personnes les plus durement frappées, notamment celles qui ont plusieurs identités marginalisées, ainsi que les enfants et les jeunes souffrant de pauvreté et de traumatismes intergénérationnels. D'autres facteurs entrent aussi en jeu dans notre lutte : séquelles du colonialisme, racisme, capacitisme, sexisme, homophobie, transphobie et toutes les autres formes de discrimination et de stigmatisation.

L'atteinte des cibles de réduction de la pauvreté du Canada se fera au profit de tous, mais surtout des populations les plus marginalisées par notre société. Enfin, il est indispensable que les efforts de réduction de la pauvreté du Canada soient durables.

Discrimination

Lorsque nous parlons de discrimination dans le présent rapport, nous faisons référence au traitement injuste ou préjudiciable de différentes catégories de personnes. Nous incluons toutes les dimensions de la discrimination : sexe, âge, expression ou identité de genre, orientation sexuelle, origine ethnique, statut d'immigrant ou lieu d'origine, situation ou composition familiales, handicap, placement en établissement et exposition à la violence.

Progrès sur les recommandations

Résumé des recommandations passées

Recommandations tirées de *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

- Maintenir les efforts de réduction de la pauvreté et les investissements et augmenter le financement dans quatre secteurs essentiels (insécurité alimentaire, logement et itinérance, littératie et numératie, écart de la pauvreté)
- Prendre d'urgence des mesures plus ciblées afin de lutter contre la pauvreté chez les Autochtones

- Accroître la désagrégation des données afin de mieux représenter les populations marginalisées et de leur donner une voix
- Adopter une optique d'équité lors de l'élaboration des politiques
- Simplifier et coordonner les prestations et offrir un niveau de soutien équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada

Recommandations tirées de *Comprendre les systèmes : le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté de 2021*

- Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées (Mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*)
- Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations. (Assurer une collecte de données inclusive et s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées)
- Favoriser la dignité grâce à un accès accru et à une conception et à une prestation de services améliorées (Simplifier la prestation des programmes et des mesures de soutien pour tout le monde)
- Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté
- Offrir un soutien à l'emploi et au revenu. (Offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.)

Les recommandations complètes de *Pour mieux comprendre* et *Comprendre les systèmes* figurent à l'annexe A.

Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement du Canada

Depuis la publication de *Comprendre les systèmes*, le gouvernement du Canada a fait certains investissements qui devraient avoir un effet sur la réduction de la pauvreté, notamment les suivants :

- conclusion d'ententes avec les 13 provinces et territoires et les communautés des Premières Nations, inuites et métisses pour bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordable
- augmentation de la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines dès l'été 2022 pour offrir un soutien additionnel aux personnes souffrant d'une maladie de longue durée (ministère des Finances Canada, 2022)
- élargissement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) pour aider un million de travailleurs à faible revenu de plus (ministère des Finances Canada, 2021)
- augmentation de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les pensionnés de 75 ans et plus à compter de juillet 2022 (Emploi et Développement social Canada, 2021)

En outre, dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé des engagements qui contribueront à la réduction de la pauvreté. Nous encourageons le gouvernement du Canada à mettre en œuvre les mesures suivantes le plus rapidement possible :

- accroître le financement pour le logement abordable par l'entremise de Vers un chez-soi, de l'Initiative pour la création rapide de logements, du Fonds national de co-investissement pour le logement et d'autres initiatives en vue de résoudre les problèmes de logement et d'itinérance
- accroître le financement pour aider à la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et pour enrayer les disparités dans les services à l'enfance et à la famille

- créer un programme national de soins dentaires pour les Canadiens à faible revenu, qui offrira une couverture pour les enfants de 12 ans et moins vers la fin de 2022 afin de combler des lacunes les services offerts aux personnes à faible revenu
- créer une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme et un plan d'action national de lutte contre la haine pour que les Canadiens noirs et racisés et les minorités religieuses puissent participer pleinement à l'économie canadienne
- élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles pour lutter contre l'insécurité alimentaire chez les enfants (ministère des Finances Canada, 2022)

L'annexe B comprend une liste plus exhaustive des engagements et des investissements du gouvernement du Canada.

Progrès relatifs à la collecte de données et aux enquêtes

Depuis la publication de *Comprendre les systèmes*, le gouvernement du Canada a fait des progrès dans la collecte de données désagrégées pour améliorer la prise de décisions et la production de rapports sur la pauvreté. La désagrégation des données implique la collecte de données et la création de catégories qui englobent les expériences individuelles de groupes précis.

L'an dernier, le Canada est devenu le premier pays à recueillir et à publier des données sur les diverses identités de genre dans un recensement national. De fait, le Recensement de 2021 comprenait une question sur le genre, et la question sur le sexe a été modifiée pour permettre aux répondants d'indiquer leur sexe assigné à la naissance. Ces modifications font suite à l'ajout de questions inclusives sur le genre et le sexe dans la majorité des enquêtes sociales et des enquêtes sur la santé de Statistique Canada au cours des années précédentes.

Depuis juillet 2020, l'Enquête sur la population active contient une question sur le statut de personne racisée. Aussi, l'ECR de 2020 a recueilli et publié pour la toute première fois des données sur la pauvreté chez les communautés racisées. Ces deux nouveautés pourraient contribuer à brosser un meilleur portrait des taux de pauvreté chez les personnes racisées au Canada. La collecte de donnée constitue un bon premier pas. Maintenant, le gouvernement du Canada doit les utiliser pour veiller à ce que ses mesures de réduction de la pauvreté soient équitables et visent les populations marginalisées.

Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada poursuivent l'élaboration conjointe d'une mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) qui permettra le calcul du taux de pauvreté officiel au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Une MPC pour le Nunavut est aussi en chantier.

Autres mesures à prendre pour progresser

Malgré les progrès réalisés à l'égard de certaines recommandations du Conseil, il reste tout de même des mesures que le Conseil recommande au gouvernement du Canada de prendre pour atteindre de manière plus globale les cibles de réduction de la pauvreté et créer une société plus équitable. Mentionnons que de nombreuses personnes n'ont pas accès à un emploi sûr assorti d'un salaire de subsistance et de prestations transférables. En conséquence, le gouvernement du Canada doit trouver des moyens de prévenir le travail précaire, offrir des mesures de protection et aider les gens à obtenir des prestations sans discrimination lorsqu'ils en ont le plus besoin (p. ex., perte d'emploi ou de prestations, problèmes de santé mentale ou physique). Dans la plupart des cas, le montant des prestations se trouve sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada, ce qui empêche les gens de sortir de la pauvreté, sans compter que plusieurs prestations sont difficiles d'accès. Nous abordons ces problèmes plus en détail dans nos recommandations.

Transformer les systèmes

Une voie à suivre inclusive et résiliente

Lors des séances de consultation tenues dans le cadre du présent rapport, nous avons entendu dire qu'il fallait transformer nos systèmes et la société en général pour atteindre nos cibles de réduction de la pauvreté et éradiquer la pauvreté. Les raisons qui poussent les gens dans la pauvreté et les y emprisonnent sont complexes et systémiques. En même temps, nous connaissons les problèmes chroniques. On nous a mentionné à maintes

reprises les facteurs de pauvreté :

- un revenu d'emploi insuffisant et des mesures d'aide au revenu inadéquates
- la croissance du travail précaire
- la diminution de l'abordabilité en raison de l'inflation
- la marginalisation constante et la vulnérabilité de certains groupes causées par la discrimination et l'exclusion

« Les avantages d'un solide filet de sécurité sociale se propagent vers l'extérieur et se répercutent sur les familles et les communautés. »

On nous a aussi mentionné à répétition le manque de stratégies efficaces de prévention de la pauvreté :

- un filet de sécurité sociale rompu
- des prestations et des mesures de soutien difficiles d'accès
- le manque de collaboration entre les gouvernements et les organismes

Nous avons entendu parler du traitement différentiel alimenté par le racisme systémique et des préjugés qui sont entretenus par divers acteurs des systèmes et parmi la population en général à l'égard des personnes vivant dans la pauvreté. Ces croyances et hypothèses dépouillent les gens de leur dignité et de leur capacité d'agir. Elles nuisent à la lutte contre la pauvreté et perpétuent le mythe selon lequel certaines personnes sont moins méritantes que d'autres.

La pandémie a été une source importante de leçons. Nous avons appris que peu importe l'identité d'une personne ou son sentiment de sécurité, la pauvreté n'est jamais bien loin. Par ailleurs, de nombreuses personnes qui se considéraient auparavant comme entièrement autonomes n'auraient pas pu se passer de l'aide gouvernementale. Nous avons aussi rapidement constaté que la pandémie avait exacerbé certaines inégalités : les populations marginalisées étaient plus susceptibles d'avoir un faible revenu, de contracter une maladie grave ou de mourir, et d'avoir de la difficulté à obtenir un logement abordable, de la nourriture et d'autres services essentiels.

En outre, les interventions contre la pandémie nous ont montré que notre pays pouvait faire les choses différemment et bien les faire. Selon les données, accroître l'admissibilité aux prestations, offrir un meilleur soutien du revenu et cibler les personnes marginalisées a eu une incidence positive réelle sur le taux de pauvreté.

La pandémie, c'était comme un projet pilote à grande échelle sur un filet de sécurité sociale plus exhaustif et inclusif. Bien sûr, cela ne veut pas dire que personne n'a été laissé pour compte. Dans les faits, les populations marginalisées n'ont pas pu obtenir un soutien adéquat et ont même subi un certain recul, car la majorité des mesures de soutien étaient uniquement offertes aux personnes sur le marché du travail. Aussi, si le revenu de la plupart a augmenté, d'autres indicateurs de pauvreté ont empiré, comme l'insécurité alimentaire et la précarité du logement. Il nous faut apprendre de nos bons et de nos mauvais coups des deux dernières années pour tisser un filet de sécurité sociale sûr pour tout le monde.

« Le véritable filet de sécurité, ce sont les communautés que nous créons et rassemblons. »

Pour que les mesures de réduction de la pauvreté soient efficaces et équitables, il faut que la société s'engage à rebâtir les systèmes et à en assurer le bon fonctionnement, de sorte qu'ils ne laissent personne pour compte. Les personnes qui dépendent de nos systèmes actuels (qui ont été conçus pour les aider) nous ont mentionné que ces systèmes leur font plus de tort que de bien. Nous devons prioriser une réduction de la pauvreté efficace. Nous devons nous concentrer à éliminer

les disparités en ciblant les personnes défavorisées. Toutefois, il est important de noter que la pauvreté ne se limite pas au soutien du revenu gouvernemental. Tous les ordres de gouvernement doivent coopérer et se coordonner afin que :

- les personnes travaillant à temps plein ne tombent pas dans la pauvreté
- les bénéficiaires de prestations ne tombent pas dans la pauvreté
- les programmes conçus pour prévenir la pauvreté ou aider les gens à s'en sortir soient équitables et visent les personnes défavorisées

Pour ce faire, de nombreux groupes au Canada doivent s'y engager : les employeurs, la société civile, la communauté et le gouvernement.



CHAPITRE

2

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU : DIFFICULTÉS

Contexte

La consultation servant à orienter ce rapport s'est déroulée en deux étapes. Entre les mois de février et d'avril 2022, le Conseil consultatif national sur la pauvreté a tenu sept séances de consultation virtuelles auprès de plus de 1 000 intervenants, notamment des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté (une liste des groupes d'intervenants se trouve à l'annexe C). Ces séances ont donné lieu à des conversations intersectorielles sur les sujets suivants :

- L'avenir du travail : de la précarité à la sécurité
- Pour les communautés, par les communautés : les réponses communautaires à la pauvreté
- Le piège de la pauvreté, la pauvreté chronique et transitoire
- Transitions pour intégrer les systèmes de soutien ou en sortir : prévention de la pauvreté, interventions précoces et soutien ciblé
- L'avenir de la santé et de la pauvreté : renforcer la résilience, l'équité et la justice
- Pérennité du filet de sécurité sociale
- Changements climatiques et pauvreté : s'attaquer aux vulnérabilités et faire preuve de résilience

La deuxième étape a consisté en une série de conversations en petits groupes composés de personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté. Même si la pauvreté peut toucher n'importe qui, nous savons que certaines populations sont plus susceptibles d'être vulnérables à la pauvreté, à la discrimination et à l'exclusion. Ce sont souvent ces

populations qui sont absentes des données et des récits officiels. Le but des séances de consultation de cette année était de créer un environnement dans lequel les personnes de communautés et d'horizons divers peuvent parler de leurs idées et de leurs expériences tout en tissant des liens et en décloisonnant ce qui touche la réduction de la pauvreté. Nous avons aussi fait un effort concerté pour approcher de nouveaux groupes de la population. Pour la toute première fois, nous avons entendu le point de vue d'enfants et de jeunes concernant la pauvreté.

Les séances nous ont permis de parler directement aux personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté pour qu'elles nous fassent part de leurs expériences, de leurs difficultés et des solutions qui ont fonctionné ou non pour elles. Ces séances étaient essentielles à notre consultation. Au cours des trois dernières années, nous avons essayé de promouvoir les opinions, l'expertise et les expériences des personnes les plus marginalisées de notre société. Nous leur sommes reconnaissants : leur savoir, leur expertise et leur situation personnelle forment le cœur de ce chapitre et imprègnent ce rapport, du début à la fin.

Cependant, nous n'avons pas été en mesure de rejoindre tout le monde. Il y a plusieurs couches de vulnérabilité, et nous comprenons que certaines personnes ont peur de raconter leur histoire ou sont incapables de le faire. Nous continuerons de trouver des moyens d'inclure les voix des personnes les plus marginalisées de notre société au cœur de notre travail. Le reste de ce chapitre présente un résumé de certains thèmes principaux et points saillants évoqués lors des discussions. La diversité et la richesse de ce que nous avons entendu sont difficiles à représenter de manière concise, mais nous croyons qu'il est important de faire connaître les histoires, les expériences et les voix des personnes que nous avons consultées, et ce, dans leurs propres mots. Les témoignages ne reflètent pas

**« Quand les voix sont amplifiées
et que les histoires sont
entendues, les histoires sont
normalisées sans effet de
désensibilisation [...] lorsque les
gens prennent le contrôle de leur
voix et qu'ils s'approprient leur
histoire, la communauté
les épaulent. »**

nécessairement nos propres pensées, sentiments ou croyances. Dans certains cas, les données soutiennent les opinions que nous avons entendues. Dans d'autres cas, il pourrait manquer de données adéquates pour les appuyer. Bref, dans ce résumé, nous présentons ces opinions sans ambages.

Complexité et intersectionnalité

Nous avons tenté d'obtenir une grande quantité de données, que nous avons structurées de façon significative. Toutefois, nous croyons qu'il est essentiel de représenter pleinement les besoins des gens vivant dans la pauvreté extrême. Les personnes ayant plusieurs facteurs croisés de vulnérabilité ont plus de chances de vivre dans la pauvreté et d'avoir des besoins complexes. De ce fait, régler un seul problème ou une partie d'un problème ne suffit pas. De nombreuses solutions sont donc suggérées ci-dessous. Notons que rien ne peut remplacer une approche exhaustive centrée sur l'humain qui répond à l'ensemble de ses besoins complexes et interreliés.

Problèmes systémiques

Tout au long des séances de consultation, de nombreux problèmes précis et importants ont été soulevés. Dans l'ensemble, les problèmes systémiques se divisent en trois thèmes principaux :

1. revenu inadéquat (prestations, mesures de soutien et revenu d'emploi)
2. problème d'accès et obstacles à l'obtention de prestations et de mesures de soutien
3. racisme et discrimination

Nous avons entendu à maintes reprises que les prestations de revenu et le revenu d'emploi peinent à répondre aux besoins des gens. Résultat : les personnes qui dépendent des mesures de soutien gouvernementales sont marginalisées et laissées dans des situations précaires. Ce problème découle soit de la conception des services, soit des conséquences indues de leur mise en œuvre. La vulnérabilité est inhérente au système.

Les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté ont décrit leurs tentatives pour obtenir des mesures de soutien dans un enchevêtrement de systèmes différents. Elles ont défini les systèmes comme étant fragmentés, compliqués et cloisonnés. Elles se sont senties dépassées, déshumanisées et privées de leur dignité alors qu'elles tentaient de se retrouver parmi tous les systèmes.

Les participants ont dit que les systèmes sont conçus pour des groupes particuliers et pour un type particulier de personne. Ce type de personne a tendance à être un homme blanc hétérosexuel, cisgenre et né au Canada. Conséquemment, nombre de personnes doivent utiliser des systèmes qui ne sont pas faits pour elles. Ces systèmes perpétuent la discrimination et imposent des obstacles à plusieurs groupes.

On nous a dit clairement que la réduction de la pauvreté était d'abord une responsabilité du gouvernement, mais pas exclusivement. Les employeurs, les organismes à but non lucratif et la population en général ont aussi un rôle à jouer, guidés par le leadership du gouvernement.

Le revenu d'un emploi au salaire minimum et les prestations gouvernementales ne suffisent pas à sortir quelqu'un de la pauvreté

L'adéquation des revenus est le principal problème

Le thème principal des séances était l'adéquation des revenus. Qu'il soit question du salaire minimum, du travail sur demande, d'un emploi précaire ou des prestations gouvernementales, les personnes qui vivent dans la pauvreté ont un revenu insuffisant. Les gens ont parlé ardemment de la charge mentale causée par des besoins fondamentaux insatisfaits. La hausse du coût des logements et des prix occasionnée par l'inflation

« La pauvreté n'est pas seulement liée au revenu, mais c'est toujours une question d'argent. »

« Le filet de sécurité sociale commence par la stabilité du revenu. »

record met de plus en plus de pression sur les individus et les familles. C'est surtout vrai pour les personnes vivant dans la pauvreté ou proches de s'y retrouver. Les gens ont l'impression que les prix augmentent, mais que les salaires et l'aide sociale ne suivent pas. Ils ont abordé le stress que cela leur causait et considèrent la situation comme étant effrayante.

Le soutien du revenu fait partie intégrante de notre filet de sécurité sociale au Canada. Toutefois, nous avons entendu dire que le soutien, particulièrement l'aide sociale, est tout à fait inadéquat. Plutôt que de sortir les gens de la pauvreté, les prestations les y enchaînent.

« La pauvreté n'est pas un choix. Personne ne choisit la pauvreté. Nous voulons tout ce qu'il y a de mieux pour nous-mêmes et nos enfants. »

« La mesure du panier de consommation n'est pas conçue pour que les gens s'épanouissent. »

« L'éternel chaînon manquant, c'est la volonté politique. »

Les participants s'entendaient pour dire que les prestations gouvernementales doivent être au niveau du seuil de la pauvreté ou au-dessus du seuil, et non en dessous.

Ils ont aussi l'impression que le gouvernement du Canada a suffisamment d'argent pour régler ces problèmes, mais qu'il n'a pas la volonté de le faire. Les systèmes de soutien nécessaires existent en grande partie, mais il faut augmenter le nombre de mesures de soutien et améliorer les systèmes. Les participants ont reconnu les effets de l'Allocation canadienne pour enfants, mais ils ont mentionné qu'ils aimeraient voir ce genre de programme ainsi que l'assurance-emploi bonifiés. Il peut être difficile d'accéder à l'assurance-emploi. Beaucoup de personnes ne travaillent pas suffisamment d'heures pour y être admissibles. De nombreuses familles sont contraintes à la pauvreté pendant le congé parental, même si elles touchent des prestations d'assurance-emploi. On nous a dit que l'insuffisance des mesures de soutien n'est pas un hasard : en effet, on veut pousser les gens à entrer sur le marché du travail. Cependant, le travail mal rémunéré est précaire et n'offre pas une rémunération

suffisante pour répondre aux besoins fondamentaux. Ce genre d'emploi offre rarement des avantages comme les congés de maladie, une assurance dentaire et une assurance-maladie complémentaire.

Expérience personnelle

Prestations de maternité et prestations parentales : naître dans la pauvreté

De nombreux participants ont témoigné de leur expérience en matière de prestations de maternité et de prestations parentales. Bien que les employés aient le droit à un congé parental pouvant durer jusqu'à 18 mois, plusieurs familles à faible revenu ne parviennent pas à joindre les deux bouts avec leurs prestations d'assurance-emploi. L'assurance-emploi donne un maximum de 638 \$ par semaine (2022). En revanche, seules les personnes ayant des gains assurables d'au moins 60 300 \$ peuvent recevoir ce montant. Quelqu'un ayant 30 000 \$ de gains assurables peut recevoir un maximum de 317 \$ par semaine (55 % du montant gagné par semaine à un salaire de 30 000 \$). Cette proportion se trouve sous le seuil de la pauvreté actuel et ne permet pas de répondre aux besoins d'une famille. Les parents sont souvent obligés de choisir entre rester au travail ou prendre leur congé parental et vivre dans la pauvreté. Pour bien des familles, la première année de vie d'un enfant est vécue dans la pauvreté.

Le filet de sécurité sociale est brisé

On nous a dit que le système de sécurité sociale n'a pas suivi les changements sociaux et économiques et les changements survenus sur le marché du travail. De plus, le système n'en fait pas assez, et le fait souvent trop tard. Le filet de sécurité sociale doit plutôt outiller et soutenir les gens avant qu'ils soient en situation de crise. Comme la pandémie nous l'a appris, les systèmes doivent également être souples et inclusifs afin d'être en mesure de répondre aux chocs. Pour ce faire, ils ont aussi besoin

« Je vois maintenant le filet de sécurité sociale comme un bas résille déchiré. »

d'investissements adéquats. Nous devons éliminer les obstacles afin de rendre les systèmes plus accessibles, harmonieux et capables de s'adapter aux besoins complexes des individus et des familles. Le filet de sécurité sociale doit englober tous les ministères du gouvernement et conférer un sentiment de sécurité à la société entière.

L'emploi ne suffit pas toujours pour réduire la pauvreté

L'un des thèmes les plus fréquents dans les conversations est le fait que le travail n'est plus un moyen de se sortir de la pauvreté. Beaucoup trop de gens travaillent au salaire minimum, ont des emplois précaires ou enchaînent les petits boulots. La pandémie a

« On peut donner un emploi au salaire minimum à n'importe qui, mais ça ne le sort pas de la pauvreté. »

même empiré la situation. Soulignons que le salaire minimum n'est pas assez élevé pour éviter la pauvreté. Par ailleurs, les emplois à faible revenu – ceux que les personnes vivant dans la pauvreté sont le plus susceptibles d'obtenir –, n'offrent pas d'avantages sociaux, de congés de maladie, ni de protections.

« Beaucoup de gens travaillent, mais cela ne leur donne pas toujours les moyens de survivre. »

Sans avantages sociaux, il est difficile d'être en santé. Les parents vivant dans la pauvreté qui n'ont pas d'avantages sociaux ont également peu d'options. Certaines personnes ont signalé craindre de tomber malades ou de voir leurs enfants tomber malades, car elles ne peuvent pas se permettre de s'absenter du travail.

Prendre soin d'enfants, de membres de la famille âgés ou malades ou de personnes en situation de handicap peut également empêcher quelqu'un de travailler (surtout les femmes). Ces personnes, qui ne sont pas rémunérées pour ce travail, ont souvent de la difficulté à composer avec leurs responsabilités en matière de soins en plus de leur emploi rémunéré. Par conséquent, les femmes se voient souvent forcées de quitter le marché du travail. Elles perdent par le fait même leurs avantages sociaux et leur source

de revenus, et leurs cotisations d'assurance-emploi en souffrent aussi (par la modification des gains assurables). Lorsqu'on compare le coût élevé des soins et de la garde d'enfants avec les faibles salaires, il apparaît souvent plus économique de rester à la maison. À ce chapitre, mentionnons que la signature des ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans les 13 provinces et territoires est une avancée prometteuse.

Nous avons besoin de meilleurs systèmes et structures entourant le marché du travail pour que l'emploi redevienne une piste de sortie de la pauvreté.

Les mesures de récupération découragent l'occupation d'un emploi rémunéré

Les mesures de récupération des prestations (réduction d'une prestation ou inadmissibilité lorsqu'on en reçoit une autre) sont une préoccupation importante pour plusieurs personnes qui ont un faible revenu. Les mesures de récupération (réelles ou perçues) des mesures de soutien du revenu globales ont souvent pour conséquence involontaire de dissuader les personnes à travailler. Les personnes sont souvent confrontées au risque de perdre des avantages, p. ex. leur logement social, lorsqu'elles font la transition vers le travail.

Les intervenants insistent sur l'importance d'un filet de sécurité sociale qui ne pénalise pas les personnes qui travaillent (ou essaient de travailler). Les participants ont également souligné les obstacles s'imposant aux personnes en situation de handicap, qui subissent

« Quand puis-je me permettre d'être malade ou de prendre soin de mes enfants? »

« Les mesures de récupération pour les personnes en situation de handicap peuvent vraiment finir par déstabiliser la vie de quelqu'un. »

« Si vous avez de l'aide financière et que vous faites le moindre argent, vous perdrez cette aide. »

de fortes mesures de récupération de leurs revenus d'emploi dans certains territoires ou provinces, ce qui peut déstabiliser leur situation actuelle et les maintenir dans la pauvreté ou les y mener éventuellement.

Expérience personnelle

Refuser une promotion : le coût des mesures de récupération

Les mesures de récupération prennent différentes formes. D'une part, elles peuvent signifier que chaque dollar gagné équivaut à un dollar perdu en prestations de revenu. D'autre part, elles peuvent entraîner la perte des services et des mesures de soutien ou la perte d'un logement social.

Une personne nous a dit qu'on lui avait offert une promotion au travail. L'augmentation salariale aurait fait en sorte que son revenu aurait été tout juste au-dessus du seuil pour l'occupation d'un logement social. La perte du logement social l'emportant de loin sur les avantages de l'augmentation, la personne a dû refuser l'offre.

Des conséquences imprévues peuvent forcer les gens à faire des choix impossibles

Outre les mesures de récupération, les règles, les critères d'admissibilité et les interactions entre les programmes peuvent donner aux gens l'impression que leurs options sont limitées. Cela les force également à prendre des décisions impossibles. Plusieurs personnes sont d'avis que le système est conçu pour les faire échouer. Les règles sont souvent compliquées, contre-intuitives ou punitives.

Par exemple, certains services de counseling en toxicomanie exigent que la personne ne travaille pas pendant le traitement. Une fois que la personne termine son traitement et devient sobre, elle se retrouve sans emploi, ce qui, par ricochet, peut entraîner une situation d'itinérance.

Les services et les prestations sont difficiles d'accès

Le filet de sécurité sociale est complexe et inefficace

Nous avons entendu dire que tous les programmes et les prestations du filet de sécurité sociale étaient difficiles d'accès. Il y a une diversité de programmes de soutien aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal en plus des services offerts par les organismes à but non lucratif. Certains de ces services et programmes se chevauchent, mais il y a également des lacunes. Tout cela compose un système très complexe et déroutant. Des personnes ne reçoivent pas de prestations et de mesures de soutien parce que le système est trop difficile à utiliser et cela les décourage.

Voici certains des problèmes d'accès mentionnés :

- la transition vers la prestation des services en ligne, qui peut être un obstacle pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur (ce ne sont pas tous les sites Web qui fonctionnent bien avec un téléphone cellulaire)
- les longues périodes d'attente au téléphone qui grugent les minutes de téléphone cellulaire limitées
- la difficulté à trouver des programmes qui peuvent aider (il y a plusieurs programmes potentiels, mais leur description est soit trop vague, soit trop précise ou dense)

« Il s'agit d'un ensemble incroyablement complexe d'outils mal assortis que les gouvernements ont mis en place. On dirait qu'il faut un doctorat pour s'y retrouver. »

« Les éléments qui sont censés constituer le filet de sécurité sociale du Canada (les mesures de soutien du revenu du gouvernement) sont tous insuffisants, difficiles d'accès et maintiennent les gens dans la pauvreté. »

« Un simple pas dans la mauvaise direction et vous ne vous en sortirez plus. »

- des formulaires complexes et longs à remplir, qui exigent parfois des documents justificatifs, lesquels demandent du temps et de l'argent
- le long temps d'attente entre la présentation de la demande et l'obtention de la réponse

« C'est incroyable le nombre d'obstacles qu'il y a. »

« Les filets sont conçus pour attraper ou piéger les gens. C'est un travail à plein temps que de naviguer dans ce soi-disant filet de sécurité. Ça demande tellement de temps et d'énergie. »

En plus d'être difficile à comprendre, le système actuel fait perdre du temps et de l'énergie. Par exemple, les participants se sont dits frustrés en raison du fait que le gouvernement demande des renseignements qu'il possède déjà, ce qui rajoute une charge aux personnes qui font des demandes. Ils ont aussi indiqué que le gouvernement s'attarde trop à l'admissibilité. Trop d'argent et de temps sont consacrés à éviter des abus insignifiants. Pendant ce temps, les personnes qui ont besoin d'un soutien finissent par passer entre les mailles du filet. Toute cette énergie devrait être consacrée à s'assurer que tous ceux qui sont admissibles à des programmes ou à des prestations savent qu'ils le sont et à s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien auxquelles ils ont droit. Beaucoup d'argent n'est pas réclamé parce que les gens ne savent pas comment y accéder. Un système de soutien du revenu qui laisse des gens vivre dans la pauvreté est inefficace.

Les soins dentaires, les soins de santé physique et mentale sont difficiles d'accès

De nombreux participants ont indiqué avoir de la difficulté à accéder aux services de santé et ont décrit les effets sur leur santé globale et sur leur bien-être. Certains ont parlé de la difficulté à accéder à un médecin de premier recours, particulièrement s'ils ont plusieurs diagnostics, des problèmes de toxicomanie ou s'ils ont des démêlés avec le système de

justice pénale. D'autres ont mentionné qu'il était difficile d'obtenir des services de santé mentale. Les jeunes participants ont souligné la hausse des troubles de santé mentale causés par la pandémie et les mesures de santé publique connexes.

Les coûts sont un obstacle important aux services de santé. Souvent, les services en santé mentale et le counseling n'offrent qu'une seule séance gratuite et plusieurs personnes sont incapables de payer un traitement en continu. Les soins dentaires sont inabornables pour bon nombre de personnes. Les médicaments ne sont pas toujours couverts. Un participant a fait savoir qu'il était admissible à un nébuliseur pour traiter son asthme, mais pas au médicament qu'il doit mettre dedans.

« Mes dents sont en train de tomber et je ne peux rien y faire. »

Expérience personnelle

Incapacité de bien guérir : les conséquences d'un système de soins de santé inabordable

Bien que le Canada soit connu pour ses soins de santé gratuits, il y a une limite aux soins et aux services offerts sans frais.

Une personne ayant une expérience vécue de la pauvreté a dit qu'elle avait subi une blessure (un os cassé) après avoir été victime de violence. Elle a pu aller à l'urgence et être traitée sans avoir à payer. Cependant, la blessure exigeait des soins de suivi, notamment de la physiothérapie. Les soins de suivi exigeaient des dépenses, qu'elle n'a pas pu se permettre. Sa blessure n'a jamais bien guéri et elle souffre maintenant de douleur chronique.

« L'équité est le processus, l'égalité est le résultat. »

« C'est une tragédie que des parents de jeunes familles autochtones se voient arracher leurs enfants non pas parce que ce sont de mauvais parents, mais parce qu'ils vivent dans la pauvreté. »

« Il semble qu'il y ait un manque d'intérêt pour la formation en matière de santé mentale et de toxicomanie. »

Le racisme et la discrimination sont généralisés et nos systèmes perpétuent les inégalités

Le racisme et la discrimination gangrènent le filet de sécurité sociale

Nous avons entendu dire que la discrimination est enracinée dans nos systèmes. Le taux de pauvreté élevé chez les groupes marginalisés démontre que le filet de sécurité sociale ne représente pas la diversité des besoins et ne fonctionne pas pour ces personnes et ces familles. Nous avons aussi entendu dire que les communautés des Premières Nations n'ont pas l'impression d'avoir un filet de sécurité sociale.

Le personnel de plusieurs points d'accès et services importants n'a pas les connaissances requises pour travailler efficacement et respectueusement avec les personnes les plus marginalisées. Cela touchait surtout les jeunes en situation de handicap et les jeunes 2ELGBTQI+. Les attitudes infantilisantes envers les jeunes les empêchent de choisir la façon dont leur vie et leurs problèmes sont traités. L'attitude générale envers les personnes en situation de handicap, les personnes trans et d'autres groupes fait obstacle à leur inclusion.

Les données désagrégées sont essentielles pour comprendre les expériences vécues par les groupes marginalisés

L'expérience de la pauvreté varie de manière disproportionnée selon les groupes. Certaines populations sont confrontées à plus de désavantages et de défis, et jusqu'à récemment, leurs expériences ont été laissées à l'état de témoignages anecdotiques. Par conséquent, les efforts de changement précédents ne reconnaissaient pas ces inégalités disproportionnées.

Certains participants ont suggéré l'utilisation du taux de pauvreté comme moyen de mesurer le rendement des administrations municipales et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les données désagrégées sur le taux de pauvreté et d'itinérance doivent facilement être accessibles aux électeurs de sorte qu'ils soient mieux informés et puissent se bâtir une volonté politique.

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis doivent participer à la conception des programmes et des politiques

L'accès à des services adaptés à la culture pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis est l'un des aspects principaux de l'offre de services. Faire une demande aux programmes du gouvernement est tout un fardeau pour les organismes communautaires. Il arrive souvent que les Premières Nations n'aient pas les capacités nécessaires en ressources humaines. Les participants ont dit que le gouvernement doit discuter avec les Premières Nations avant de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des politiques. Malgré de bonnes intentions, la plupart du temps, le gouvernement conçoit des programmes qui ne représentent pas la réalité des communautés des Premières Nations, et les communautés n'ont d'autres choix que de les adopter

« Il y a un décès tous les mois dans ma communauté. Beaucoup de gens ne se rendent pas compte des difficultés auxquelles les communautés autochtones sont confrontées. »

« Je pense que nous devons toujours placer les nations autochtones et la souveraineté autochtone au centre des questions que nous abordons. »

et de s'y adapter. Un financement devrait plutôt être donné directement aux Premières Nations pour qu'elles conçoivent leurs propres interventions. Il faut envisager de créer une stratégie de réduction de la pauvreté propre aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis.

Certains participants ont avancé que c'est le colonialisme qui est à la base de la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La pauvreté

n'existait pas avant le colonialisme. Les économies traditionnelles ont été détruites, ce qui a rendu vulnérables les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Les systèmes de santé occidentaux et coloniaux ne sont pas adaptés à tous

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis subissent énormément de racisme dans le système de santé, ce qui les dissuade fortement d'aller chercher des soins. Dès qu'ils quittent leur communauté, ils passent entre les mailles du filet du système de santé. Pour resserrer les mailles, nous devons trouver des solutions en nous plaçant dans la perspective des Autochtones. Les services pourraient mieux englober les aspects spirituels et sociaux, et pas seulement les aspects biologiques et physiques des soins.

Les professionnels de la santé doivent s'efforcer de comprendre les différences culturelles. Il arrive souvent que des services d'interprétation et de traduction ne soient pas disponibles dans le système de santé. Il faut examiner les causes de la mauvaise santé en se plaçant dans la perspective des Premières Nations, des Inuits et des Métis. La marginalisation sociale et économique et les inégalités en matière de santé qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones sont marquées par les conséquences du colonialisme.

Répercussions continues de la pandémie sur les jeunes

Lors de nos séances de consultation, nombre de jeunes nous ont parlé des répercussions de la pandémie, notamment des difficultés de faire l'école en ligne. Certains jeunes n'avaient pas de connexion Internet stable. D'autres nous ont mentionné différents problèmes comme :

- le manque de contact avec leurs pairs (pas le droit de se rassembler)
- l'impossibilité de poser des questions au personnel enseignant ou d'avoir des discussions informelles après le cours
- le fait de devoir étudier et essayer d'apprendre dans un logement surpeuplé
- l'incapacité des parents à aider avec les devoirs

Les jeunes et les enfants ont été confrontés à un bon nombre de difficultés. Le développement de plusieurs enfants a été perturbé, entre autres à cause de la fermeture des écoles, de l'annulation des activités parascolaires et des camps, par exemple. Ces perturbations ont aussi nui à l'accès à une bonne nutrition, au dépistage lié au développement de l'enfant, aux examens médicaux, et à la possibilité de parler à un adulte de confiance en cas de besoin. Les adolescents ont souligné que leurs parcours avaient été rompus. Ils ont perdu leur emploi ou ils ont été incapables d'en trouver un à cause de la pandémie (certains ont perdu le revenu dont ils avaient besoin pour aller à l'école, notamment). D'autres jeunes ont eu des problèmes avec l'école en ligne. Ils souffrent toujours de troubles de santé mentale, comme l'anxiété et la dépression. Il s'agit de la troisième année où les systèmes d'éducation, de protection et de bien-être des enfants intégrés au système scolaire sont perturbés.

La pauvreté peut mener à la criminalité

Les démêlés avec le système judiciaire ne sont pas rares. En Colombie-Britannique, sur une période de trois ans, 75 % des personnes à faible revenu ont eu au moins un problème juridique courant (c.-à-d. un problème qui survient au cours des activités normales de la vie quotidienne d'une personne auquel un aspect juridique est rattaché et qui peut se régler au moyen d'une solution juridique). À noter que les problèmes de consommation constituent 43 % de ces problèmes (Sentis, 2018). À l'échelle nationale, près de la moitié des adultes ont vécu un problème relatif à la justice familiale ou civile au cours de la période de référence, ce qui signifie que presque tous les Canadiens risquent d'être confrontés à un problème juridique pendant leur vie.

La pauvreté teinte les expériences vécues durant le processus d'accusation et de condamnation pour infraction criminelle. Cela inclut la probabilité d'être considéré comme un suspect, les interactions avec la police, la possibilité d'être libéré sous caution (une décision qui varie en fonction du fait qu'une personne a ou non un domicile fixe, les documents d'identité nécessaires, un emploi, etc.), la décision et la peine.

Le fait de ne pas être représenté par un avocat est un problème important. Les avocats coûtent cher et sont hors de portée des personnes vivant dans la pauvreté. Les personnes vivant dans la pauvreté plaignent souvent coupables puisque les autres options leur sont trop difficiles. Les avocats de l'aide juridique sont payés pour une période définie, ce qui limite le temps de préparation et le temps de défense d'un cas. Ces contraintes ajoutent

des pressions poussant à accepter les négociations et les décisions relatives aux plaidoyers. Une femme nous a notamment parlé de la difficulté qu'elle a eue à obtenir les services de l'aide juridique. Elle a indiqué que si elle gagnait plus de 1 600 \$ par mois, elle perdrait l'aide juridique et ses avocats, qui se battaient alors pour sa vie. Puisqu'elle ne pouvait pas se permettre de payer des frais d'avocat, elle a donc dû s'assurer de gagner

« Si je travaille au plus fort de mes capacités, je n'aurai plus droit à l'aide juridique. »

moins de 1 600 \$ afin de conserver l'aide juridique. Cependant, en même temps, elle devait prouver au tribunal qu'elle contribuait à la société. Travailler à temps plein aurait augmenté ses chances de le prouver.

Expérience personnelle

Un cercle vicieux : satisfaire aux conditions d'une peine

Plus d'un participant nous a fait part de la réalité de s'y retrouver dans le système de justice pénale en tant que personne vivant dans la pauvreté. Dans plusieurs cas, le tribunal impose comme peine des heures de bénévolat ou de counseling. Cependant, les occasions de bénévolat sont limitées pour les personnes ayant un casier judiciaire et il y a des frais rattachés aux séances de counseling. Pour plusieurs personnes ayant un faible revenu, cela peut les empêcher de répondre aux exigences de la peine et entraîner leur incarcération. De telles situations sont causées par la pauvreté et non par un refus de se soumettre aux conditions imposées.

La violence conjugale peut rendre les femmes vulnérables à la pauvreté

De nombreuses femmes victimes de violence familiale connaissent de multiples périodes de pauvreté. La maltraitance financière à la maison (le fait d'empêcher une femme d'avoir un emploi rémunéré ou de contrôler son argent) a deux conséquences : les femmes se retrouvent dans une pauvreté fonctionnelle invisible et ne peuvent pas fuir la maison.

Or, lorsqu'elles parviennent à fuir, les femmes restent souvent dépendantes financièrement de leur agresseur parce qu'elles ont besoin de la pension alimentaire pour les enfants. Les agresseurs abusent souvent du système des tribunaux de la famille pour perpétuer la maltraitance financière et la violence psychologique. Par exemple,

« Si je suis une femme qui fuit la violence familiale. Je n'ai pas envie d'aller dans un refuge mixte. »

ils étirent volontairement les procédures judiciaires ou refusent de payer la pension alimentaire. En ignorant les besoins des femmes, le système des tribunaux de la famille les emprisonne ainsi dans la pauvreté.

Nous avons aussi entendu parler du besoin de varier davantage les types de mesures de soutien. Par exemple, certains territoires et certaines provinces ont un nombre insuffisant de refuges pour femmes. Or, bien des femmes ne se sentent pas à l'aise dans les refuges mixtes.



CHAPITRE

3

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU : SOLUTIONS POSSIBLES

Nos conversations ont porté sur de nombreux problèmes causés par les prestations et les services qui sont difficiles d'accès et inadéquats. Par ailleurs, il y a également eu beaucoup de discussions sur les changements à apporter aux systèmes pour réellement s'attaquer à la pauvreté, et plus particulièrement la pauvreté qui touche les personnes marginalisées.

Un changement de système est nécessaire pour s'attaquer à la pauvreté et aux problèmes causés par la non-abordabilité

« Nous ne pouvons pas faire de progrès dans un domaine sans intervenir partout. »

« C'est carrément stupide de penser qu'en achetant un café de moins chaque mois, on peut sortir de la pauvreté. »

Fournir un revenu supérieur au seuil de la pauvreté

Il y a eu plusieurs discussions sur les façons d'atteindre un revenu de base au-dessus du seuil de la pauvreté pour toute personne, peu importe si elle a un revenu d'emploi ou des prestations ou les deux. Voici quelques suggestions :

- l'élargissement et la bonification des prestations et des mesures de soutien (p. ex. l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti)
- un revenu de base universel

- un modèle d'impôt négatif sur le revenu (un système qui « paiera de l'impôt » à un particulier s'il gagne un revenu inférieur à un certain seuil)
- la combinaison d'un salaire de subsistance (tiré d'un emploi) et du revenu de base (aide du gouvernement)

Le revenu de base universel répond aux besoins fondamentaux et permet aux gens de faire partie de la population active au mieux de leur capacité

Les participants ont souligné qu'un revenu de base universel aidera à atténuer les problèmes systémiques comme :

- les difficultés d'accès à l'assurance-emploi
- le besoin de prendre congé de son emploi rémunéré pour perfectionner ses compétences
- la perte de prestations lorsqu'on quitte l'aide sociale pour occuper un emploi

De plus, un revenu minimum garanti permettrait aux personnes de travailler au mieux de leur capacité. Cela permettrait de libérer des fonds et des ressources et de les consacrer aux personnes ayant des besoins plus complexes.

« Et si nous faisons en sorte que chacun ait de quoi vivre correctement? »

« Tout le monde veut contribuer. Personne ne veut se sentir comme un fardeau. »

Le salaire de subsistance est la clé pour permettre aux gens de travailler sans entretenir la pauvreté

Bien des personnes croient que le revenu de base ne suffirait pas à lui seul et qu'il doit être combiné à un salaire décent. Ils considèrent l'absence d'un salaire de subsistance

« Beaucoup de gens travaillent, mais cela ne leur donne pas toujours les moyens de survivre. »

comme un facteur contribuant directement à la pauvreté.

Un salaire de subsistance est une partie importante des mesures de réduction de la pauvreté. Même si les participants s'entendaient pour dire qu'un salaire de subsistance est essentiel, ils se questionnaient sur qui doit en être responsable : le gouvernement ou les employeurs. Parmi les suggestions, notons des mesures incitatives pour les employeurs ou une prestation fédérale

complémentaire (pour que le salaire corresponde à la mesure du panier de consommation régionale) à l'intention de tous les Canadiens.

Nécessité de laisser de côté le modèle caritatif et de passer à un modèle axé sur les droits de la personne

Les participants ont dit qu'un modèle basé sur les droits de la personne responsabiliserait les gouvernements. Par ricochet, on délaisserait l'idée de charité pour s'employer à traiter et à aider les gens avec la dignité qui leur est due. Personne ne devrait avoir à dépendre de la charité pour combler ses besoins de base.

L'intervention rapide et les investissements en amont ont un effet important

Plusieurs participants ont parlé du besoin d'offrir des interventions rapides, ciblées et cohérentes aux familles se trouvant dans des situations précaires. Le filet de sécurité sociale se déploie souvent trop tard, une fois que les personnes sont déjà en situation de crise. On doit s'attarder à la prévention et non pas qu'à la réaction. Aider les gens

à s'épanouir avant qu'ils soient en situation de crise est plus efficace et plus humain. Et cette aide doit se poursuivre jusqu'à ce que leur situation se stabilise. Autrement, les gens sont laissés dans la pauvreté, sans résilience aucune, ou en sont libérés temporairement, ce qui est inhumain.

Nous avons entendu qu'il fallait s'attaquer aux politiques pour mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté, de l'oppression et des traumatismes. Les gouvernements se concentrent sur des solutions à court terme. À plus long terme, des mesures de prévention amélioreraient les résultats sur le plan social, économique et de la santé, en plus de réduire éventuellement les coûts liés aux interventions réactives. Les participants ont aussi indiqué que les causes de la pauvreté (colonialisme, discrimination, méfiance, etc.) étaient ignorées.

Le système de santé est l'un des domaines dans lequel les interventions précoces sont indispensables et peuvent contribuer à régler les problèmes liés à la pauvreté intergénérationnelle. Les troubles de santé se propagent d'eux-mêmes, de génération en génération. Il est beaucoup plus facile et rentable d'offrir des ressources *en amont aux familles, c'est-à-dire avant qu'elles ne tombent en situation de crise ou lorsqu'elles sont en transition.*

« Tout ce que nous faisons est en aval et réactionnaire. »

« L'attention est donnée à ceux qui en ont le plus besoin; c'est la priorité. On ne reçoit pas toute l'aide nécessaire à moins d'avoir des besoins impérieux. »

Les services intégrés complets sont un élément essentiel du filet de sécurité sociale et un outil important de réduction de la pauvreté

Les mesures de soutien globales sont essentielles pour les personnes qui cessent de recevoir des prestations pour occuper un emploi

Des prestations transférables universelles peuvent alléger certaines difficultés qui surviennent chez les travailleurs de l'économie des petits boulots ou les personnes qui cessent d'être bénéficiaires de l'aide sociale pour occuper un emploi.

« La pauvreté est généralement le résultat de l'exclusion et du manque de soutien. »

« Lorsque vos avantages de première nécessité sont liés à un employeur, vous n'avez pas beaucoup de liberté de mobilité. »

Les gens ont des besoins complexes et ils doivent bénéficier de mesures de soutien complètes, mais ces dernières sont offertes de façon cloisonnée. De nombreux participants ont souligné que chaque point d'accès devrait offrir tous les services, peu importe qui les fournit et le système dont ils font partie. Par exemple, une personne qui obtient des services d'emploi pourrait par le fait même obtenir de l'information sur d'autres services et mesures de soutien utiles (logement, santé, nourriture, etc.). Aussi, les fournisseurs de soins de santé pourraient aiguiller les clients vers d'autres mesures de soutien et services sociaux. Une approche holistique et des liens entre les systèmes sont nécessaires pour briser les cloisons. En résumé, il faut se concentrer sur la personne : de quelles mesures de soutien a-t-elle besoin et comment peut-on veiller à ce qu'elle les reçoive?

Le soutien individuel est essentiel

Les familles et les personnes ont des expériences différentes, et elles ne se retrouvent pas toutes dans la pauvreté pour les mêmes raisons. Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes complexes avec des solutions simples et universelles. Les mesures de soutien et les services ciblés sont les plus efficaces. Les services sociaux doivent être dotés d'un personnel suffisant. La charge de travail est impossible à gérer. On a davantage tendance à s'attarder à la crise plutôt qu'à réfléchir à la façon d'aider les gens à ne plus dépendre des programmes d'aide sociale.

Le soutien émotionnel peut contribuer à protéger la santé mentale et la sécurité des personnes en transition entre les systèmes

Il faut une transition plus harmonieuse et plus réfléchie d'un système à l'autre. De nombreuses personnes passent brusquement d'une situation de soutien à une situation d'absence de soutien. Un des problèmes sous-jacents est l'incapacité de reconnaître que ces transitions viennent rompre les systèmes de soutien social informels et positifs. Les gouvernements et les groupes communautaires doivent aider les personnes à établir ou à rétablir ces réseaux, et pas seulement les soutenir financièrement. Les personnes qui quittent un système (système de justice pénale ou réseau de la protection de la jeunesse, par exemple) doivent être mises en contact avec de nouvelles communautés, de nouvelles façons de vivre et des personnes positives.

« Il faut partir du point de vue de ce qui est bénéfique pour la personne. »

« Selon mon expérience, on n'a pas l'impression de vivre quand on est dans la pauvreté. On est plutôt en mode survie. »

« J'aimerais qu'il y ait plus de sorties intentionnelles et respectueuses (des prisons, des hôpitaux, des centres de traitement de la toxicomanie). Si vous n'avez pas de plan de sortie concret... si vous n'avez pas une sorte de plan intentionnel et respectueux... ils finiront par retourner dans ce système parce qu'ils n'ont pas ce soutien. »

Des soins tenant compte des traumatismes sont essentiels

Nous avons entendu dire que les gens subissent souvent des traumatismes en changeant de système et qu'il est important que les fournisseurs de services soient sensibles à

« Il est vraiment difficile de raconter nos expériences privées quand nous n'avons pas besoin de le faire. »

cet égard. Poursuivre les relations avec les fournisseurs de soins peut aider les enfants, les jeunes et les adultes dans leur cheminement au sein des systèmes. Il convient de mentionner que des soins ne tenant pas compte des traumatismes peuvent traumatiser davantage les gens et les rebuter à utiliser ces services. Par exemple, certains professionnels de la santé n'ont pas de formation sur les traumatismes. De ce fait, bien des personnes en situation d'itinérance et des personnes souffrant de problèmes de toxicomanie ou de santé mentale subissent de la

stigmatisation lorsqu'ils utilisent les services. Nous devons également prendre en compte le traumatisme intergénérationnel (un traumatisme causé par le colonialisme, par exemple). Les enfants de familles aux prises avec ces difficultés ont aussi besoin de soutien.

L'aiguillage vers des sources de soutien offre une approche plus holistique pour prendre soin des personnes

« Le secteur à but non lucratif est l'un des éléments les plus dynamiques, les plus réactifs et les plus résilients de notre filet de sécurité sociale. »

À quelques reprises, les participants ont parlé de « prescription sociale », c'est-à-dire recommander des traitements non médicaux et aiguiller les personnes vers des services communautaires qui peuvent les aider à trouver des activités qui sont bonnes pour leur santé et leur bien-être. Parmi ces activités, on retrouve notamment le plein air (offrir un laissez-passer pour un parc national), les sports (offrir un laissez-passer pour des installations de loisirs), et un meilleur accès aux logements abordables ou à de la nourriture, par exemple.

Les organismes communautaires ont besoin d'un financement souple et durable à long terme pour répondre aux besoins complexes

Il faut beaucoup de ressources humaines et financières pour offrir des mesures de soutien ciblées, mais complètes aux personnes qui ont des besoins complexes. Toutefois, le financement est souvent propre à un programme ou à un service qui répond à un besoin précis (l'emploi ou le logement, par exemple). Ainsi, les organismes éprouvent de la difficulté à se concentrer sur des mesures de soutien préventives à long terme qui sont plus efficaces et plus respectueuses des valeurs culturelles. Les programmes très ciblés compartimentent les solutions, mais les personnes ont des besoins complexes qui nécessitent des réponses générales et adaptées.

« Les organisations non gouvernementales ont peu de ressources et sont surchargées. »

Nous avons entendu dire que les fournisseurs de services et les organismes communautaires devraient recevoir un financement durable et équitable qui leur permettrait d'offrir un plus grand éventail de services. La confiance est très importante aux yeux de ceux qui cherchent du soutien. Les organismes communautaires ont leur confiance, mais n'ont pas les ressources nécessaires pour adapter leurs approches aux besoins de la population.

Par exemple, des jeunes nous ont dit que des organismes communautaires les avaient aidés avec ce qui suit :

- l'inscription à l'école
- les devoirs
- l'entraînement sportif
- les occasions de bénévolat durant l'été

Ils ont aussi insisté sur le besoin d'accroître la disponibilité de ce genre de services.

« Habituellement, je ne fais que rêver à obtenir des choses, mais recevoir du soutien qui me pousse à atteindre mes objectifs m'aide vraiment. »

Un financement durable et suffisant permettrait aux organismes de payer des salaires et des avantages décentes à leurs employés. De nombreux employés des organismes à but non lucratif ou des organismes communautaires sont sous-payés. Ajoutons que les organismes doivent financer la majorité de leur budget au moyen de collectes de fonds. De plus, il semblerait que les employés de services sociaux communautaires

ont souvent recours eux-mêmes aux banques alimentaires. Ce secteur est majoritairement composé de femmes, qui gagnent un revenu moins élevé comparativement à d'autres domaines. Elles ont aussi un accès restreint aux prestations, ce qui signifie qu'elles risquent davantage de vivre dans la pauvreté à la retraite.

La responsabilité du secteur à but non lucratif à l'égard de la santé et du bien-être social et économique de la population continue de s'alourdir. Pourtant, son financement demeure insuffisant. Qu'il s'agisse d'une conséquence involontaire ou d'un choix délibéré, le filet de sécurité actuel repose en grande partie sur les organisations à but non lucratif.

Il faut une meilleure collaboration pour garantir l'accès aux prestations et aux services

L'inscription automatique peut augmenter l'accès aux prestations

Des participants ont mis l'accent sur le besoin d'investir de réels efforts pour simplifier l'accès aux prestations et aux mesures de soutien, y compris celles qui sont obtenues après

avoir produit sa déclaration de revenus. D'autres ont affirmé que le manque d'information, la mésinformation, les formulaires de demande compliqués et les longs temps de traitement dissuadaient les gens de poursuivre leur demande et même d'en présenter une. Selon plusieurs,

« Une plus grande coordination serait un grand pas en avant. »

automatiser la déclaration de revenus, l'inscription aux programmes et aux prestations de même que leur renouvellement aiderait à augmenter le nombre de personnes qui obtiennent les prestations et mesures de soutien auxquelles elles ont droit. Enfin, des participants croient que le gouvernement du Canada détient les informations nécessaires pour faire cela et qu'il pourrait ainsi éliminer le fardeau et les obstacles qui limitent les personnes marginalisées.

Les navigateurs de systèmes peuvent être un outil essentiel pour les personnes qui utilisent les systèmes et passent d'un système à l'autre

Les systèmes sont archaïques et complexes. Les critères d'admissibilité sont stricts et difficiles à comprendre, même pour les employés, et à plus forte raison pour les particuliers.

De plus, le filet de sécurité sociale ne comporte pas qu'un système, mais bien plusieurs (santé, services sociaux, justice, protection de l'enfance, etc.), qui sont contrôlés par plus d'un ordre de gouvernement. Il y a aussi d'autres mesures de soutien offertes par le secteur à but non lucratif. Le manque de coordination entre les systèmes pousse les gens à baisser les bras lorsqu'ils tentent d'obtenir de l'aide pour faire une transition. Sans alliés ni défenseurs, utiliser des systèmes complexes semble impossible. Les navigateurs peuvent aider les personnes à accéder à des mesures de soutien avant une transition, afin qu'elles n'aient pas à faire une telle transition. Il y a une forte demande pour des navigateurs de système (ceux qui ont travaillé dans divers programmes) qui peuvent défendre les intérêts des gens et les aider à remplir les documents ou à établir des réseaux.

« Le fait qu'on ait besoin de navigateurs de systèmes illustre l'inefficacité du système. Pourquoi le système est-il complexe au point d'avoir besoin de navigateurs? »

Les niveaux de littératie et de compréhension sont souvent faibles, de sorte que les personnes ne peuvent pas comprendre les informations fournies ou les informations relatives à l'accès aux services. C'est au gouvernement du Canada qu'il incombe de faciliter l'accès aux programmes. Les agents de liaison peuvent aider les personnes ayant un faible niveau de littératie ou de compréhension en utilisant un langage simple et approprié sur le plan culturel.

Malgré la contribution considérable des navigateurs de système à l'augmentation de l'utilisation des prestations, certains participants ont souligné que le besoin d'avoir de tels navigateurs était un problème en soi. Ils ont soutenu qu'il faut simplifier les systèmes plutôt que les rendre plus complexes avec ces navigateurs.

Les participants ont mentionné des solutions précises pour améliorer la coordination comme :

- des carrefours communautaires qui servent de point de ressource pour aider à la communication et à la coordination
- des fonctionnaires attitrés à la collaboration avec les organismes communautaires (il pourrait notamment s'agir d'une ligne d'écoute administrée par plusieurs organismes qui présenteraient les services de tous les ordres du gouvernement et des organismes à but non lucratif à la population)
- une schématisation des systèmes qui aiderait à comprendre les relations entre les systèmes et la façon dont ils interagissent et créent des obstacles ou des conséquences négatives imprévues
- des services complets
- l'inclusion des familles dans les mesures de soutien pour les enfants et les jeunes (par exemple, permettre aux familles de recevoir du soutien pour réduire le taux d'itinérance chez les jeunes, lorsqu'il est sécuritaire de le faire)

La mise en commun des renseignements peut améliorer les services destinés aux personnes en situation de pauvreté

Il est traumatisant de devoir raconter (et vivre) de nouveau les raisons expliquant pourquoi les gens ont besoin d'aide. Ainsi, l'échange de renseignements au sein d'une administration et entre les administrations peut alléger ce fardeau.

Les lois en matière de la protection de la vie privée peuvent faire obstacle à l'échange de renseignements. Nous avons entendu dire que les gens ne comprennent pas bien les lois. Souvent, les gens ne comprennent pas suffisamment les lois et optent donc pour la mise en commun de moins de renseignements, ce qui fait qu'ils passent à travers les mailles du filet. Il a donc été suggéré de construire un système qui laisse le contrôle de l'information aux bénéficiaires des mesures de soutien, ce qui leur permettrait de donner facilement les renseignements au gouvernement et aux fournisseurs de services.

Il faut aider les personnes vivant dans une grande pauvreté

Le filet de sécurité sociale aide actuellement les personnes qui se situent près du seuil de la pauvreté, mais pas celles qui sont les plus défavorisées. Nous avons aperçu des avancées importantes en matière de réduction de la pauvreté, mais elles ne touchent pas tout le monde également. Le gouvernement du Canada doit mobiliser des ressources et les distribuer aux groupes les plus désavantagés.

« Comment vais-je m'en sortir? »

« Je pense que de nombreux employeurs ont peur de m'embaucher parce que je suis une personne polyhandicapée. Le coût des interprètes en langue des signes est élevé pour offrir un accès aux services. On dirait que nous sommes mis de côté et oubliés. »

Les personnes en situation de handicap ont besoin de mesures de soutien ciblées

Le filet de sécurité sociale ne répond pas adéquatement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les mesures de soutien ciblées sont essentielles. Les prestations et les mesures de soutien ne prennent pas toujours en compte les coûts supplémentaires liés à une incapacité. Par exemple, les logements abordables et accessibles sont rares, au détriment de ceux qui en ont besoin.

Nous avons également entendu parler du taux élevé des mesures de récupération du revenu d'emploi qui fait souvent partie des mesures de soutien à l'intention des personnes handicapées. Ces mesures limitent la capacité de travailler et de gagner un revenu additionnel, ce qui emprisonne les personnes dans la pauvreté.

L'équité en matière d'emploi est un outil efficace qui doit être utilisé à plus grande échelle

Nombre de participants ont parlé de la discrimination sur le marché du travail. Une analyse de rentabilisation poussée doit être réalisée pour avoir une main-d'œuvre diversifiée. Par contre, les employeurs peuvent avoir besoin d'une mesure incitative pour constituer une main-d'œuvre plus diversifiée et offrir des emplois plus flexibles. L'un des outils les plus puissants pour l'équité, l'impartialité et la justice raciale est une loi rigoureuse sur l'équité en matière d'emploi. L'équité en matière d'emploi doit être utilisée à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale. Les cadres existants doivent être élargis pour inclure les personnes 2ELGBTQI+. Les programmes ou cadres d'équité doivent également être dotés de ressources adéquates et faire l'objet d'un suivi, de vérifications et d'une

mise en application pendant que nous « reconstruisons en mieux ». L'équité en matière d'emploi peut favoriser la participation au marché du travail et améliorer tous les avantages qui en découlent.

Les enfants et les jeunes pris en charge ont besoin de plus de soutien

Une fois que les enfants et les jeunes pris en charge atteignent la majorité et quittent le réseau de la protection de la jeunesse, ils perdent les mesures de soutien qui ne sont pas prises en compte par les autres programmes pour jeunes adultes. Pour éviter la pauvreté, il est essentiel de répondre aux besoins des jeunes une fois qu'ils ne sont plus pris en charge. Il est aussi important de reconnaître que chaque enfant qui rejoint le réseau de la protection de la jeunesse souffre de traumatismes, même les bébés. Ces traumatismes doivent être traités le plus tôt possible. Ainsi, les enfants et les jeunes bénéficieront des meilleurs résultats possibles une fois qu'ils ne seront plus dans le système. Il est encore plus important de mettre en place des mesures de soutien et des services globaux afin d'éviter que les enfants soient retirés de leur famille en premier lieu. Nous avons entendu parler d'enfants qui ont été retirés de leur famille parce que leurs parents vivaient dans la pauvreté. En ce sens, les participants ont souligné le besoin de soutenir les familles afin qu'elles restent ensemble.

Les participants ont aussi mentionné le besoin de fournir des mesures de soutien aux enfants qui se séparent de leur famille (pour se sauver de la violence ou en raison du rejet d'un jeune 2ELGBTQI+, par exemple) en plus

« Tous les enfants qui entrent dans le système de placement en famille d'accueil ont subi des traumatismes, même les bébés. »

« C'est une tragédie que des parents de jeunes familles autochtones se voient arracher leurs enfants non pas parce que ce sont de mauvais parents, mais parce qu'ils vivent dans la pauvreté. »

« Quand tu te fais prendre en charge, tu as beaucoup de traumatismes. Je ne crois pas avoir vécu une seule bonne année avant d'avoir 24 ans. Avant ça, j'étais dans un état de crise permanent. »

« J'ai tellement été stigmatisé et forcé à croire que j'étais inférieur parce que j'étais en foyer d'accueil, parce que je n'ai plus de parents, et aussi à cause de ma santé mentale. J'ai l'impression de ne pas être assez qualifié pour être une personne. »

des jeunes pris en charge. Il leur faut des mesures de soutien qui tiennent compte des traumatismes et qui leur permettent d'éviter la pauvreté, l'itinérance et la violence.

Des participants ont soulevé le fait que les personnes vivant en établissement sont dépouillées de leur identité et en reçoivent une nouvelle de la part du système. Ces enfants deviennent alors des jeunes pris en charge. Par conséquent, leurs désirs, leurs besoins et leurs voix valent moins que l'opinion des travailleurs sociaux, du personnel et des établissements mêmes. Les enfants et les jeunes pris en charge sont blâmés et punis s'ils tentent de se défendre ou de fuir les traumatismes et les mauvais traitements qu'ils subissent au sein du système.

De plus, plusieurs participants ont insisté sur le besoin d'offrir des mesures de soutien aux familles avant que les enfants soient pris en charge. Ils ont souligné l'aspect contradictoire du fait de retirer des enfants d'une famille en raison de la pauvreté pour ensuite les soutenir financièrement dans les établissements.

La réduction de la pauvreté ne fonctionnera pas sans logements abordables

L'approche Logement d'abord aide les gens à se remettre sur pied

Il y a une crise du logement, et si elle n'est pas réglée, la pauvreté ne le sera jamais non plus. Le loyer est le coût le plus élevé à payer pour les familles et les individus, et les logements abordables sont de plus en plus hors de portée. Une approche Logement d'abord est importante puisque, comme l'a mentionné un des participants, « sans logement, tout s'écroule ».

Expérience personnelle

Logement : la sécurité est primordiale

Vivre dans la pauvreté peut souvent être synonyme de manque de choix et de mobilité. Le coût des logements peut enchaîner les gens à des situations dans lesquelles ils ne sentent pas en sécurité.

Un participant nous a dit qu'un résident l'avait attaqué dans le bâtiment de son logement subventionné. Il ne se sent pas en sécurité et aimerait déménager, mais ne peut pas se le permettre. Par conséquent, il vit dans la peur constante et revit chaque jour son traumatisme.

De nombreux participants ont dit que les logements subventionnés avaient changé la donne. Sans ces logements, ils ne pourraient se payer un endroit où vivre. Certaines personnes mettraient de côté leurs besoins fondamentaux afin de pouvoir payer leur loyer. Toutefois, la qualité et l'emplacement des logements subventionnés sont des éléments importants. Les logements subventionnés sont souvent situés dans les pires endroits de la ville, et la sécurité peut être une source de préoccupation.

« Tout s'est écroulé en l'absence d'un logement. »

« J'ai 56 ans et je suis sans-abri pour la première fois. J'ai cru que je ne survivrais pas plus d'une semaine. »

« Il a suffi d'une commotion pour que je perde l'endroit où je vivais. »

« L'accès à un logement sûr sur le plan culturel et abordable est la condition préalable à un emploi fructueux. »

Les règles d'un logement social abordable peuvent être compliquées et punitives et garder les gens dans la pauvreté. Par exemple :

- dans la plupart des provinces et territoires, le revenu gagné par les enfants compte dans le revenu familial, ce qui fait en sorte que des familles sont inadmissibles aux logements sociaux
 - cela peut dissuader les enfants d'aller travailler et, par ricochet, les empêcher de gagner et d'épargner de l'argent et d'accumuler de l'expérience de travail
 - pour ces raisons, certains intervenants tentent d'exclure le revenu de l'enfant jusqu'à l'âge de 20 ans
- un seul dollar de revenu au-dessus de la limite est suffisant pour justifier l'expulsion
- des règles strictes concernant la composition de la famille peuvent obliger des personnes à vivre sans le soutien dont elles ont besoin (p. ex. les grands-parents qui vivent dans la même maison que la famille)

Il est déjà difficile de trouver un logement abordable, mais trouver un logement abordable et accessible pour les personnes en situation de handicap est encore

plus compliqué. Entre autres, nous avons entendu dire que des personnes devaient être portées jusqu'à l'intérieur de chez elles (pas de rampe d'accès ou d'ascenseur) ou que l'aménagement limitait leur mouvement ou les empêchait de se laver seules.

Les participants ont indiqué qu'il fallait réorienter les points de vue pour s'assurer qu'un logement n'est pas qu'un produit, mais aussi une nécessité.

La santé et les revenus sont indissociables

Une multitude de raisons expliquent les problèmes de santé chroniques à long terme. Or, impossible d'ignorer l'incidence d'un logement précaire, d'un revenu inadéquat et de l'absence de mesures de soutien.

Les montants versés par l'aide sociale sont si peu élevés que les gens sont contraints de faire des choix de vie qui les rendent malades. Parmi les problèmes, on retrouve notamment les logements inférieurs aux normes, la nourriture santé hors de prix et le manque d'accès aux loisirs. Même s'il existe de nombreux types de programmes et d'interventions, mais rien n'égale une politique publique vaste et progressive. L'Allocation canadienne pour enfants en est un bon exemple. Les gens devraient être encouragés à choisir eux-mêmes où ils vivent et ce qu'ils mangent. Il existe deux moyens d'y parvenir : augmenter le revenu (avantages ou salaires) ou diminuer les dépenses (logement abordable et service de garde d'enfants à faible coût, par exemple).

« L'Allocation canadienne pour enfants est la meilleure solution puisqu'elle redonne aux gens le pouvoir de prendre leurs propres décisions. »

Les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté doivent être autonomisées et intégrées à la conception des politiques et des programmes

Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue pour trouver des solutions visant à réduire la pauvreté. Nous excluons souvent ceux dont l'opinion compte le plus en raison des obstacles auxquels ils sont confrontés. Au contraire, nous devons mieux comprendre les expériences et les points de vue des personnes vivant dans la pauvreté. Il est essentiel de tisser des relations et d'offrir des possibilités d'autonomisation aux personnes vivant dans la pauvreté; il ne suffit pas de juste les « inclure ». Par exemple, des jeunes ont exprimé leurs frustrations par rapport au fait que personne n'a demandé leur avis quant aux décisions les touchant directement ou encore les mesures d'intervention prises durant la pandémie.

On nous parle constamment de l'effet déshumanisant et démoralisant de devoir demander de l'aide. Cela inclut les systèmes et les mesures de soutien qui donnent l'impression aux gens d'être indignes et les privent de leur dignité. Nous avons entendu dire que pour plusieurs personnes vivant dans la pauvreté, l'expérience est exigeante

« Ce qui fonctionne le mieux dans les organisations communautaires, c'est lorsque les gens, comme nos voisins, ouvrent la voie, et que nous écoutons leurs suggestions. »

« C'est comme si les personnes vivant dans la pauvreté demandaient : pouvez-vous vous préoccuper de nous un peu, svp? »

« C'est difficile d'espérer quand il n'y a pas d'espoir. »

et accablante; elles sont constamment en mode survie.

Il faut normaliser les initiatives de prévention de la santé publique et celles issues de la communauté.

Les personnes ne devraient pas être stigmatisées en participant à des programmes de logement, d'aide alimentaire et de services sociaux. De plus, la portée actuelle du système est trop étroite. Le système doit être aussi universel que possible et englober des éléments comme les services de santé mentale, par exemple.

Les participants ayant une expérience vécue de la pauvreté partageaient un sentiment de désespoir. Ils ont décrit un système qui semblait les emprisonner dans la pauvreté et les punir à n'importe quelles occasions. Plusieurs personnes ne voyaient pas d'issue. Dans des cas extrêmes, certains participants ont donné des exemples récents de personnes qui répondaient aux critères d'admissibilité très stricts liés à la maladie, à une affection ou à un handicap et qui se sont tournées vers l'aide médicale à mourir. Elles perçoivent cette aide comme la porte de sortie d'une vie de misère sans issue. Même si rien n'indique que le recours à l'aide médicale à mourir est répandu chez les personnes vivant dans la pauvreté (dans les faits, les personnes marginalisées ont probablement plus de difficultés à y accéder), les histoires

récentes montrent le niveau de désespoir et d'impuissance ressenti par ces personnes. D'autres personnes ont l'impression que les gouvernements préfèrent offrir de meilleures façons de mourir, plutôt que de meilleures façons de vivre.

L'inclusion des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté est essentielle pour prendre de meilleures décisions en ce qui concerne les politiques et les programmes, mais aussi pour promouvoir la dignité. Par ailleurs, les mesures de soutien doivent promouvoir la dignité pour les individus et les familles qui les utilisent. L'humain doit être au centre de leur conception et de leur mise en œuvre. Ils doivent outiller les gens pour les amener à combler leurs besoins et à renforcer leur résilience pour favoriser l'épanouissement, et ce, d'une manière qui soit respectueuse et fasse la promotion du bien-être, du respect et de la dignité.

« Lorsque je me sentais dépourvu de ma dignité ou de ma crédibilité, j'avais l'impression de ne pas pouvoir aller de l'avant. »

Une déclaration de la présidente de la Commission canadienne des droits de la personne sur l'aide médicale à mourir et l'inégalité systémique

À la suite de récents rapports sur une personne handicapée ayant accédé à l'aide médicale à mourir parce qu'elle ne trouvait pas de logement accessible pour elle, la présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, Marie-Claude Landry, a publié la déclaration suivante :

L'aide médicale à mourir a pour but de permettre aux personnes de mourir dans la dignité lorsque la science et la médecine ne peuvent offrir de meilleures solutions de rechange pour soulager des souffrances insupportables. Laisser une personne faire ce choix parce que l'État ne respecte pas ses droits fondamentaux est inacceptable.

Pour de nombreuses personnes handicapées, l'inégalité systémique est le résultat d'un manque d'accès aux services sociaux, ce qui signifie que leurs droits de la personne continuent d'être bafoués et leur dignité, diminuée. Elles ne peuvent pas obtenir les soins de santé dont elles ont besoin en raison de leur lieu de résidence. Elles ne peuvent pas vivre en communauté parce que le logement dont elles ont besoin n'est pas accessible. Elles ne peuvent pas se payer les médicaments qui leur sont indispensables.

Dans de nombreux cas, les personnes en situation de handicap considèrent que mettre fin à leur vie est la seule option possible. Nous devons en faire plus afin de lutter pour les personnes qui continuent d'être privées de ces droits fondamentaux auxquels nous avons tous et toutes droit.



CHAPITRE

4

LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LE MONDE POSTPANDÉMIQUE

Répercussions de la pandémie sur les communautés marginalisées

Nous avons consacré un chapitre aux répercussions de la pandémie dans nos précédents rapports annuels. Nous avons examiné :

- comment la pandémie a fait ressortir les lacunes des mesures de soutien de notre société
- les difficultés qu'elle a créées
- quelques-unes des occasions qu'elle nous a procurées pour faire les choses différemment

Nous avons utilisé d'autres sources de données et nous avons collaboré avec des intervenants et des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté pour comprendre les répercussions de la pandémie.

Cette année, les estimations de la pauvreté en 2020, première année de la pandémie, sont disponibles dans l'ECR de 2020. On peut ainsi constater les conséquences économiques et socioéconomiques de la pandémie. On observe également les répercussions des prestations et des mesures de soutien gouvernementales sur le taux de la pauvreté au Canada. Nous nous sommes donc basés sur l'ECR pour analyser la réponse de nos systèmes.

Les conséquences de la COVID-19 sur la santé ont affecté de manière disproportionnée les personnes susceptibles de sombrer dans la pauvreté

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la pandémie a frappé de façon disproportionnée les populations marginalisées sur plusieurs fronts :

- conséquences sur la santé
- taux d'infection
- taux de morbidité
- décès de membres de la famille
- perte de revenu
- perte d'emploi

Selon les conclusions d'un rapport de Statistique Canada sur les inégalités sociales dans les décès attribuables à la COVID-19 au Canada entre janvier et août 2020, il existe des inégalités criantes dans les taux de mortalité attribuables à la COVID-19 chez les personnes vivant dans les grandes villes, ainsi que chez celles qui vivent dans :

- des appartements
- dans les quartiers à plus faible revenu
- des quartiers qui comptent davantage de personnes qui :
 - appartiennent à un groupe d'une minorité visible
 - ont récemment immigré au Canada
 - sont nées à l'extérieur du Canada
 - ne parlent ni l'anglais ni le français

Ce rapport conclut que les Canadiens en situation de vulnérabilité, et notamment de pauvreté, présentent un taux de mortalité attribuable à la COVID-19 plus élevé. Notons que ces inégalités en santé sont injustes et évitables. Il faut les combattre avec une approche fondée sur l'équité qui fait la promotion de conditions de vie et de travail saines pour tous (Gouvernement du Canada, 2021).

Les effets de la COVID-19 ont été pires pour les personnes noires et racisées et pour les Autochtones

Dans un rapport produit par la Wellesley Institute et Santé Ontario, des données sur la race, collectées entre le 26 juin 2020 et le 21 avril 2021 par les équipes de Santé publique Ontario, ont été analysées. Elles démontrent que les répercussions de la COVID-19 touchent principalement les groupes racisés. L'analyse indique également que les Ontariens blancs présentent les plus faibles taux d'infection à la COVID-19. Or, comparés aux Ontariens blancs, d'autres groupes racisés présentent :

- des taux plus élevés concernant les infections à la COVID-19
- des taux plus élevés concernant les hospitalisations en lien avec la COVID-19
- des taux plus élevés concernant les maladies graves en lien avec la COVID-19
- des taux plus élevés de mortalité par habitant plus élevé à la suite d'une infection à la COVID-19 (Wellesley Institute, 2021)

De plus, les données des Autochtones vivant dans des réserves indiquent des taux d'infection à la COVID-19 69 % plus élevés par rapport à la population générale (Agence de la santé publique du Canada, 2021).

Les systèmes qui perpétuent le racisme, l'âgisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie exacerbent les répercussions directes et indirectes de la pandémie au Canada. Les membres des communautés racisées sont plus nombreux à connaître des conditions sociales et des conditions de travail inéquitables qui accroissent les risques liés à la COVID-19, soit la baisse des revenus, la précarité de l'emploi, les logements surpeuplés et l'accès restreint aux services sociaux et aux services de santé (Agence de la santé publique du Canada, 2021). D'ailleurs, les travailleurs précaires, qui sont surtout noirs, autochtones et racisés, ont moins de journées de congé de maladie. De plus, vivre dans un logement surpeuplé ou inadéquat complique davantage la mise en quarantaine (Syndicat canadien de la fonction publique, 2020).

L'Agence de la santé publique du Canada a conçu un modèle d'intervention équitable en cas de pandémie. Ce dernier comprend des mesures d'adaptation aux interventions de santé publique de sorte qu'elles répondent mieux aux besoins des populations en quête d'équité. Il prévoit aussi des travaux pour améliorer les déterminants sociaux de la santé et les facteurs connexes comme la collecte et l'utilisation des données sociodémographiques. À Toronto, la mise en place d'une stratégie globale en temps de pandémie, inspirée par la communauté et axée sur l'équité a favorisé la diminution des disparités dans les infections à la COVID-19. Le taux d'hospitalisation des personnes racisées a également baissé. On constate donc qu'il est possible d'atténuer considérablement les répercussions inéquitables de la pandémie grâce à des approches efficaces axées sur les données et inspirées par la communauté (McKenzie, 2021).

Répercussions économiques de la pandémie

En mars 2020, une panoplie de mesures de santé publique internationales, fédérales, provinciales et territoriales ont été imposées pour lutter contre la pandémie, notamment la fermeture des entreprises non essentielles et les restrictions de voyage. Or, ces interventions ont nui à l'activité économique et ont ébranlé le marché du travail canadien.

Comme les effets sur la santé, les répercussions financières de ces mesures n'ont pas été ressenties de la même façon par tout le monde. Les pertes de revenus et d'emploi ont plutôt eu tendance à se concentrer chez les familles et les personnes ayant un revenu du marché plus faible. Par exemple, en 2020, le revenu du marché moyen des familles et des personnes seules a diminué d'environ 20 % dans le quintile inférieur et de 10 % dans l'avant-dernier quintile, tandis que celui des familles et des personnes hors famille du quintile supérieur est resté inchangé (Statistique Canada, 2022c). En outre, plusieurs entreprises ont engendré des bénéfices avant et pendant la pandémie, sans les partager pour autant avec leurs employés. Des entreprises ont supprimé des postes lorsque leurs profits ont diminué.

Pour compenser ces pertes d'emploi, le gouvernement du Canada a offert une série de nouvelles prestations de revenu. Ces nouvelles mesures d'intervention pour contrer la pandémie comprennent la PCU, la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) et la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE). La grande majorité du montant global accordé aux mesures d'intervention a été versé par l'entremise de ces prestations. Les travailleurs canadiens pouvaient facilement accéder à la PCU, et le montant accordé était relativement élevé. Elle était offerte aux résidents du Canada âgés d'au moins 15 ans qui avaient cessé de travailler ou dont les heures avaient été réduites en raison de la COVID-19. Les demandeurs devaient avoir gagné un revenu de plus de 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de leur demande, et ne devaient pas avoir quitté leur emploi volontairement. Ils ont reçu 2 000 \$ pour une période initiale de quatre semaines et pouvaient présenter de nouvelles demandes pour les périodes suivantes, pour un maximum de 28 semaines. Le total de prestations versées pouvait aller jusqu'à 14 000 \$. Le programme a couvert la période allant du 15 mars au 26 septembre 2020.

Les nouvelles mesures s'ajoutaient à l'aide fournie dans le cadre d'autres programmes du gouvernement du Canada comme l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et d'autres prestations provinciales et territoriales temporaires ou uniques. Ainsi, le montant médian des paiements de transfert accordé aux familles et aux personnes seules canadiennes a doublé (il est passé de 8 200 \$ en 2019 à 16 400 \$ en 2020). Cette augmentation est principalement le fruit des mesures d'intervention contre la pandémie (Statistique Canada, 2022c).

Utilisation de la PCU par certains groupes

Selon Statistique Canada, le tiers (35,2 %) des travailleurs ayant gagné au moins 5 000 \$ en 2019 ont reçu des versements de la PCU en 2020. Au total, 36,3 % des travailleurs ayant reçu des prestations sont des femmes et 34,2 % sont des hommes. Les travailleurs gagnant des revenus annuels relativement faibles étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU en 2020. Parmi tous les travailleurs qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019 et qui se situaient dans le palier inférieur de 10 % de la répartition du revenu d'emploi, plus de la moitié (55,3 %) ont reçu des paiements de la PCU en 2020 (Morissette et coll., 2021)

Des données probantes révèlent que les groupes les plus durement touchés sont plus nombreux à avoir reçu la PCU. Néanmoins, nous ne pouvons pas déterminer si l'accès à la PCU était équitable pour ceux qui étaient admissibles, et si cette prestation permettait de répondre équitablement aux besoins de ceux qui ont été durement touchés.

Répercussions de l'augmentation des prestations gouvernementales et des paiements de transfert pendant la pandémie

La création de programmes d'aide liés à la pandémie est de fait un projet pilote ou une expérience en temps réel sur les conséquences de prestations de revenu élargies et peu restrictives. Selon Statistique Canada, en 2020, près de 82 milliards de dollars ont été versés en soutien du revenu à 8,1 millions de familles canadiennes par l'entremise de la PCU, de la PCRE et de la PCUE. Le montant médian reçu par ces familles et les personnes seules pendant la pandémie se chiffre à 8 000 \$ (Statistique Canada, 2022c).

On constate que cet investissement massif dans les prestations d'aide a donné lieu à une diminution importante du taux de pauvreté au Canada, mesuré au moyen de la MPC. Ces mesures d'intervention étaient efficaces puisqu'elles ont permis à beaucoup de Canadiens de demeurer au-dessus du seuil officiel de la pauvreté malgré les multiples répercussions importantes sur le marché du travail et les fermetures d'entreprises. Dans les faits, elles ont contribué à la diminution considérable du taux de pauvreté officiel au Canada. Cependant, il s'agit de mesures à court terme et cette réduction du taux de la pauvreté est probablement temporaire.

Répercussions à long terme et effets inconnus de la pandémie

Au début de la pandémie, les gouvernements sont intervenus face à une situation sans précédent et ils ont adapté leur réponse au fil de la pandémie. Parmi les solutions, nommons la création de prestations temporaires. De nombreuses administrations ont décrété un moratoire sur les expulsions. Dans certains secteurs, des personnes étaient logées temporairement dans des hôtels et des abris de fortune pour permettre une grande distanciation physique. Certaines personnes logées de façon précaire (dans des refuges ou chez des connaissances) ont été renvoyées chez elles, même si leur sécurité n'y était pas garantie. Plusieurs services se sont adaptés promptement et ont offert de l'aide

en ligne ou à distance. D'autres ont dû fermer. Les affaires judiciaires ont été retardées. Les interventions chirurgicales et d'autres procédures médicales ont été annulées ou reportées. Les écoles ont fermé et l'apprentissage s'est fait en ligne. Dans la mesure du possible, le travail se faisait à distance. Les conséquences à long terme de ces changements demeurent inconnues.

Répercussions de la pandémie sur le système de santé

Près de 26 248 décès supplémentaires ont été rapportés au Canada de mars 2020 à la mi-octobre 2021, soit 5,8 % de plus que le nombre attendu n'eût été la pandémie. Au début de la crise, ces décès se produisaient principalement chez les personnes âgées atteintes de la COVID-19. Néanmoins, on a observé par la suite une augmentation des décès chez les jeunes Canadiens, en partie en raison de surdoses ou d'empoisonnements accidentels. L'espérance de vie a diminué de 0,6 année, soit la plus forte diminution en un an depuis 1921 (Statistique Canada, 2022a).

Beaucoup de procédures, d'interventions chirurgicales et d'examens de dépistage ont été reportés. Certaines personnes n'ont pas pu avoir de rendez-vous médicaux. Par exemple, la modélisation des projections montre qu'un retard de six mois dans le dépistage du cancer colorectal se traduirait par le diagnostic de 2 800 cancers de plus et par 1 300 décès additionnels entre 2020 et 2050 (McKenzie, 2021). Nous ne comprenons pas non plus totalement les effets de la COVID-19 de longue durée et ses répercussions à long terme sur la santé et le bien-être des personnes touchées. Or, malgré ces facteurs inconnus, il est clair que les répercussions sur la santé se feront sentir pendant longtemps et que l'on ne les comprend pas encore parfaitement.

Selon des observations empiriques et des données, nous savons que la pandémie a entraîné des conséquences importantes sur la santé mentale. Les chiffres sur les troubles de santé mentale, qui ont empiré, ne sont pas encore revenus aux niveaux d'avant la pandémie. En date de juin 2021, 61 % des Canadiens affirmaient avoir une très bonne ou une excellente santé mentale, comparativement à 67 % en 2019. Ce déclin est plus important chez les femmes (-7,5 % comparativement à -4 % chez les hommes) (Statistique Canada, 2022a).

Répercussions sexospécifiques de la pandémie

La pandémie a eu une incidence différente sur les hommes et les femmes. En effet, les hommes sont plus susceptibles de contracter la COVID-19 et d'en mourir. Néanmoins, beaucoup d'autres répercussions sont subies par les femmes et surtout par les groupes en quête d'équité.

Lors des séances de consultation, nous avons appris que les femmes étaient accablées par plusieurs fardeaux lors de la pandémie, notamment l'isolement, la maladie et l'augmentation de la charge des soins lors de la fermeture des écoles et des garderies. Au tout début de la pandémie, nous avons commencé à comprendre les répercussions disproportionnées de la COVID-19 sur la situation financière et les perspectives de carrière des femmes canadiennes. Les industries qui regroupent majoritairement les femmes et les jeunes, comme les services d'hébergement et de restauration, ont été davantage touchées par les restrictions et le confinement. Bon nombre de femmes ont dû faire face à des difficultés liées à la garde d'enfants en raison de la fermeture des garderies et des écoles dans les premiers mois de la pandémie (Conseil de l'information sur le marché du travail, 2021).

Selon un rapport du Conseil de l'information sur le marché du travail, en janvier 2021, le taux d'emploi chez les femmes avait diminué de 5,3 % par rapport au niveau de 2020, tandis que ce chiffre était de 3,7 % chez les hommes. De plus, l'emploi chez les femmes dans les métiers à faible revenu se chiffrait à 14 % en dessous des niveaux postpandémiques tandis que leurs homologues masculins occupant des métiers à revenu élevé avaient remonté la pente (Conseil de l'information sur le marché du travail, 2021).

En mars 2022, les gains d'emploi pour les femmes de 25 et 54 ans se concentrent dans les professions à revenu moyen et élevé, qui ont augmenté de plus de 4 % depuis les creux de 2020. L'emploi des femmes est en légère hausse dans les postes moins rémunérés, soit 0,5 % de plus qu'avant la pandémie (Conseil de l'information sur le marché du travail, 2022). Cependant, les niveaux d'emploi pour les familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans ont augmenté tandis que les mères avec un enfant de 6 à 12 ans ont dû composer avec les fermetures récurrentes des écoles et les difficultés liées à l'apprentissage à la maison. Les femmes seules ont subi des pertes d'emploi et connu un stress financier croissant. Les travailleuses immigrantes ont particulièrement été touchées par le premier confinement puisqu'elles occupent majoritairement des professions à faible revenu, des emplois temporaires ou des emplois dans le secteur des services d'hébergement et de la restauration (Scott, 2022).

Répercussions de la pandémie sur les personnes en situation de handicap

Statistique Canada a analysé les répercussions de la pandémie sur les personnes en situation de handicap. On constate des différences dans les effets de la COVID-19 sur leurs emplois et leur revenu. Près d'un tiers des participants en situation de handicap interrogés rapportent une perte d'emploi temporaire ou permanente, ou une réduction des heures de travail pendant la pandémie. Le quart a dû compter uniquement sur les prestations d'invalidité, et seuls 17 % affirment avoir reçu la PCU ou la PCUE. Pour aider les personnes en situation de handicap, le gouvernement du Canada a versé un paiement unique de 600 \$ à ceux qui détenaient leur certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées afin qu'ils paient les « dépenses extraordinaires encourues ». Cependant, près du tiers des participants affirment que le revenu de leur ménage a diminué et plus de la moitié d'entre eux avait de la difficulté à assumer leurs responsabilités financières (Statistique Canada, 2020).

Répercussions de la pandémie sur les jeunes

Moins à risque de contracter la COVID-19, les jeunes ont tout de même été gravement touchés par la pandémie. Selon un rapport de la Commission de la santé mentale du Canada paru en janvier 2021, les jeunes sont particulièrement vulnérables aux perturbations causées par la pandémie. Bon nombre d'entre eux sont laissés pour compte sur le plan de l'éducation, des débouchées économiques, de la santé et du bien-être, et ce, à une étape cruciale de leur développement. Selon les résultats du sondage, les jeunes ont connu de nombreuses difficultés :

- le sentiment d'isolement et de solitude (48 %)
- les fermetures des écoles et le passage à l'apprentissage à distance (33 %)
- l'accès restreint aux services de soutien en santé mentale et à d'autres soins médicaux (9 %)
- la peur de contracter la COVID-19 (pour soi-même ou les êtres chers) (2 %)
- le manque de possibilités d'emploi (1 %)
- d'autres défis (6 %) (Commission de la santé mentale du Canada, 2020)

Un sondage de l'hôpital pour enfants SickKids aboutit aux mêmes conclusions : en général, les enfants sont plus durement frappés ou s'en tirent parfois mieux qu'avant la pandémie (Cost et coll., 2022).

Répercussions sur les jeunes 2ELGBTQI+

Les jeunes 2ELGBTQI+ sont surreprésentés dans l'itinérance et connaissent un taux plus élevé de troubles de santé mentale que les jeunes hétérosexuels et cisgenres. Un sondage regroupant 61 jeunes 2ELGBTQI+ vivant en situation d'itinérance et des entretiens en tête à tête avec 20 jeunes ont montré qu'ils ont été sévèrement touchés par la pandémie de différentes façons. Les répercussions comprennent entre autres une détérioration de la

santé mentale caractérisée par des tendances suicidaires, la dépression, l'anxiété ainsi qu'un abus d'alcool et de drogues, un accès limité aux services de soutien social et de soutien en santé (Abramovich et coll., 2021).

Ces jeunes représentent une très forte proportion des jeunes sans-abri et constituent de 20 à 40 % de la population de jeunes sans-abri en Amérique du Nord. Ils connaissent des taux de troubles de santé mentale plus élevés que les jeunes hétérosexuels et cisgenres partout dans le monde en raison de la stigmatisation, de la discrimination et du rejet fondés sur l'identité. Durant la pandémie, les jeunes 2ELGBTQI+ ont vécu des facteurs de stress particuliers, notamment l'isolement forcé à la maison avec des membres de la famille intolérants ou violents en l'absence d'autres options. Cette situation peut avoir eu des effets néfastes sur eux (Abramovich et coll., 2021).

Répercussions de la pandémie sur le logement et l'itinérance

Au début de la pandémie, des mesures ont été prises pour répondre aux besoins immédiats des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Des refuges provisoires ont été offerts dans les hôtels et des moratoires sur l'éviction ont été décrétés dans plusieurs administrations afin de protéger les groupes marginalisés. Ces mesures ont connu un certain succès au départ. Or, les moratoires sur l'éviction sont presque tous échus et les refuges provisoires créés lors du pic de la pandémie ferment. Plusieurs personnes se sont donc vues forcées de retourner vivre dans la rue. Les intervenants des quatre coins du pays rapportent une augmentation sans précédent du nombre de personnes en situation d'itinérance. Cette situation survient au même moment que la flambée des prix des logements et les problèmes d'abordabilité. Ces effets engendrés par la pandémie ont exacerbé les problèmes de logement.

Répercussions de la pandémie sur le système de justice pénale

En général, les taux de criminalité ont baissé lors de la pandémie. Cependant, entre 2020 et 2021, on observe une augmentation de 7 % de certains crimes, comme les agressions, les agressions sexuelles, les menaces, les cambriolages, le vol de véhicules et le vol à l'étalage. Les crimes haineux déclarés par la police ont également augmenté de 37 %, ce qui représente 718 cas de plus en 2020 qu'en 2019. Ces chiffres, qui sont les plus élevés jamais vus depuis que des données comparables ont été publiées, montrent que ces crimes visent les personnes noires, asiatiques et autochtones (Statistique Canada, 2022a).

Au-delà de 2020

Bien que les données de 2020 mettent clairement en évidence les répercussions de la pandémie et les mesures adoptées par le gouvernement, elles ont été recueillies près de deux ans avant la publication du présent rapport. Malgré les réussites perçues et l'atteinte des cibles de réduction de la pauvreté dans leur ensemble, nous savons que des défis de taille apparus en 2020 nuiront probablement aux mesures de réduction de la pauvreté en général.

Fin des prestations temporaires

Les événements de 2020 ont eu des répercussions sans précédent sur les revenus individuels et familiaux au Canada. Le gouvernement a agi rapidement en offrant une aide financière à la population. Dans le sillage de la levée des restrictions sanitaires et de la fin des prestations d'urgence, l'augmentation des paiements de transfert du gouvernement et la diminution des taux de pauvreté en 2020 sont probablement temporaires (Statistique Canada, 2022c).

Les mesures d'intervention du gouvernement du Canada, notamment la PCU, ont été efficaces et ont permis à de nombreux Canadiens de rester au-dessus du seuil officiel de la pauvreté en 2020. Ce phénomène est corroboré par la réduction importante des taux de pauvreté. Néanmoins, les effets de la pandémie sur le marché du travail se sont fait sentir en 2021 et même en 2022. Les restrictions de la santé publique ont fluctué, et les professions à faible revenu en subissent encore les conséquences. Certains programmes de soutien du revenu du gouvernement ont été repensés, réduits ou supprimés au cours de 2021 et 2022 (Statistique Canada, 2022c). L'augmentation du soutien du revenu a permis de sortir les gens de la pauvreté à court terme, mais on ne verra probablement pas ces avantages après 2020. Les résultats de l'ECR 2021, disponibles en 2023, nous éclaireront un peu plus sur ces changements.

Conséquences imprévues et mesures de récupération des prestations temporaires

Plusieurs problèmes ont été soulevés concernant les conséquences imprévues de la mise en œuvre de la PCU. Certains de ces problèmes posent des difficultés inattendues dans la vie des personnes à faible revenu en 2021 et en poseront d'autres dans les années à venir. Les conséquences incluent les suivantes :

- **Les recalculs du SRG** – Près de 90 000 personnes âgées à faible revenu ayant reçu la PCU ont vu leurs versements du SRG partiellement ou totalement diminuer (Campaign 2000, 2022)
- **Les recalculs des crédits d'impôt remboursables** – La PCU a été prise en compte dans les calculs des programmes d'aide au revenu comme l'ACE ou l'ACT, ce qui a entraîné une diminution des versements pour plusieurs personnes et familles
- **Le remboursement de la PCU au gouvernement fédéral** – L'Agence du revenu du Canada a demandé à près d'un demi-million de personnes de fournir des preuves de leur admissibilité ou de rembourser entièrement la PCU. Cependant, bon nombre d'entre elles ne comprenaient pas les critères d'admissibilité ou n'étaient pas en mesure de fournir les documents requis pour prouver qu'elles satisfaisaient aux conditions d'admissibilité (Cullen, 2020)

- **Les interactions des prestations des programmes fédéraux et provinciaux d'aide au revenu et d'aide aux personnes en situation de handicap** – Les bénéficiaires de l'aide au revenu qui ont perdu leur emploi ont demandé la PCU. Étant donné que la PCU est considérée comme un revenu gagné, plusieurs bénéficiaires de l'aide sociale ou de prestations d'invalidité ont dû la rembourser partiellement ou entièrement, selon leur province ou territoire de résidence
- **Les interactions entre les subventions au loyer** – Dans les administrations où le revenu est calculé par mois, les personnes à faible revenu qui ont bénéficié de la PCU ont vu leurs subventions au loyer diminuer sur le coup, ce qui a entraîné des hausses de loyer (ce fut le cas pour les résidents de la Toronto Community Housing). Dans les administrations où le revenu est calculé annuellement, les subventions des locataires ont diminué en été et à l'automne (ce fut le cas pour le Programme d'allocation pour le loyer du Manitoba) (Campagne 2000, 2022)

Depuis juin 2020, des intervenants, y compris Campagne 2000, demandent au gouvernement du Canada d'accorder une exemption pour la PCU aux personnes vivant sous le seuil de la pauvreté ou près de celui-ci. Une telle mesure permettrait d'atténuer les conséquences inattendues de ce programme, notamment pour les populations marginalisées.

Les intervenants s'attendent à ce que le Canada prenne les mesures suivantes :

- s'assurer que les versements de la PCU et de la PCRE n'entraînent pas la récupération du SRG et des crédits d'impôt remboursables comme l'ACE et l'ACT
- rembourser les montants des prestations perdus en raison des versements de la PCU et de la PCRE, recalculer les montants des prestations et les appliquer pour le reste de la fin de l'année de calcul
- cesser d'exiger des remboursements de la PCU aux personnes à faible revenu et s'assurer qu'aucun paiement n'est demandé pour la PCRE

On s'attend à ce que les taux de pauvreté augmentent en raison du remboursement des paiements en trop et de l'annulation des mesures temporaires de soutien au revenu. De plus, un grand nombre de personnes ont été déplacées en raison de l'échéance des moratoires sur l'expulsion et de la flambée des prix de logement. Ajoutons que de nombreuses personnes aux prises avec des difficultés financières ne figurent pas dans les statistiques sur la pauvreté. Les conséquences potentielles de l'élimination progressive des prestations d'urgence, comme la Prestation canadienne d'urgence, et des récentes augmentations du coût de la vie seront connues lors de la publication des résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021, qui est prévue pour 2023.

Inflation et diminution de l'abordabilité

L'inflation galopante a des répercussions sur le revenu réel et les taux de pauvreté (fondée sur le revenu) en 2021. Les prix continuent de grimper et d'exercer de la pression sur les ménages, notamment ceux qui vivent dans la pauvreté ou ceux qui sont à risque. En janvier 2022, le taux d'inflation au Canada était le plus haut enregistré depuis 30 ans (+5,1 %), et l'augmentation annuelle des prix de la nourriture (+5,7 %) et du logement (+6,2 %) se situait au-dessus du taux d'inflation. Le prix du panier d'épicerie a grimpé à un rythme annuel record (+6,5 %) depuis mai 2009. Sans tenir compte du carburant, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4,3 % d'une année à l'autre, la plus forte hausse enregistrée depuis que l'indice est disponible en 1999 (Mokaya, 2022).

L'inflation des prix à la consommation a dépassé la croissance des salaires depuis le printemps 2021. L'augmentation annuelle des salaires horaires moyens, ajustée pour les changements de la composition de l'emploi pendant la pandémie, était de 2,7 % en janvier 2022. Si l'on ne tient pas compte de ces ajustements, le salaire horaire a augmenté de 2,4 % (Statistique Canada, 2022a).



La vie coûte de plus en plus cher aux familles et aux personnes seules. Puisque les seuils de pauvreté sont actualisés pour tenir compte des changements inflationnistes d'une année à l'autre, certaines familles vivant au-dessus du seuil de la pauvreté pourraient se retrouver en dessous de celui-ci. Au cours des séances de consultation, des personnes nous ont témoigné de la crainte concernant leur avenir. On constate que les salaires et les prestations ne suivent pas la courbe grimpanche des prix et que la situation des personnes empire.

S'adapter au monde postpandémique

L'intervention gouvernementale durant la pandémie nous a montré qu'il était possible de diminuer le nombre de personnes vivant dans la pauvreté grâce à des investissements suffisants. Les mesures d'aide au revenu temporaires mises en place par le gouvernement du Canada ont été efficaces à court terme, mais aucune stratégie n'a été instaurée pour assurer leur perpétuité. Elles concernent le revenu, mais pas toutes les autres dimensions de la pauvreté (insécurité alimentaire, itinérance, faible niveau de littératie et de numératie, entre autres). Par conséquent, malgré la diminution du niveau de la pauvreté mesurée par la MPC, la moitié des autres indicateurs de pauvreté sont en hausse, notamment les besoins insatisfaits en matière de logement et l'insécurité alimentaire. On s'attend donc à une augmentation des mesures de la pauvreté liées au revenu ainsi que des mesures en lien avec d'autres facteurs.

Pour réduire la pauvreté à long terme, nous devons mettre l'accent sur les conséquences à long terme. Il faut donc protéger les personnes marginalisées contre les futures perturbations en investissant dans les personnes, les communautés et l'amélioration des infrastructures. Pour ce faire, il faut miser sur des systèmes conçus pour aider les personnes dans le besoin.

Certes, plusieurs mesures sanitaires en lien avec la pandémie sont levées, mais la COVID-19 sévit toujours. La volonté sociétale et gouvernementale de retourner à une vie comme avant se fait ressentir. On le remarque d'ailleurs par le fait que les restrictions ont été levées afin de protéger l'économie. Pour retourner à la réalité d'avant la pandémie, nous acceptons un certain nombre de risques et de décès causés par la COVID-19. Cependant, nous constatons que les dangers pèsent lourdement sur les personnes marginalisées qui traversent jusqu'à présent une période dangereuse. En tant que société, nous ne pouvons pas sacrifier les personnes qui courent le plus de risques. Nous devons donc nous efforcer de réduire les préjudices et la pauvreté et miser sur l'intervention précoce. En réduisant le nombre de personnes vivant dans la pauvreté, nous réduirons le nombre de personnes à risque de contracter la COVID-19.

Répercussions des événements futurs sur les groupes marginalisés

La COVID-19 nous a montré que les groupes marginalisés sont les plus frappés par les crises et les catastrophes comme la pandémie. Les communautés racisées, les immigrants, les réfugiés, les travailleurs de première ligne à faible revenu et les personnes vivant dans la promiscuité risquent davantage de contracter la COVID-19 et de subir des conséquences négatives. Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis présentent les taux de mortalité les plus élevés. La pandémie prendra fin un jour, mais des bouleversements et des événements mondiaux qui menacent les populations perdureront. Tout au long des séances, il est apparu évident que ce sont les personnes en situation de pauvreté qui sont les plus durement touchées par les catastrophes. Les communautés marginalisées disposent de moins de ressources pour se protéger contre les catastrophes et atténuer leurs effets. Par conséquent, ces groupes sont les moins préparés, les plus précaires et, de ce fait, les plus touchés. La pauvreté est un travail à plein temps : on ne peut pas planifier l'avenir quand on essaie de survivre au présent.



Se préparer pour l'avenir et renforcer la résilience

Il faut agir dès maintenant pour protéger nos systèmes et notre filet de sécurité sociale. Nous devons reconstruire nos systèmes pour favoriser la résilience et aider les groupes marginalisés à faire face aux catastrophes. Nous devons renforcer notre filet de sécurité sociale afin d'intervenir en amont pour aider les personnes avant qu'elles ne soient en danger. Il nous faut un soutien préventif pour ne pas que les gens sombrent dans des situations précaires et dans la pauvreté. Ce ne sont pas les personnes qui doivent supporter ce fardeau : il faut construire des systèmes résilients qui offrent plutôt aux personnes les conditions propices à leur épanouissement.



CHAPITRE

5

LA PAUVRETÉ AU CANADA ET LE POINT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS

Taux de pauvreté au Canada

Selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada, le taux de pauvreté au Canada est tombé à 6,4 % en 2020, ce qui représente une diminution de 3,9 % par rapport à 2019, soit 1,4 million de Canadiens. Il s'agit également d'une baisse de 56 % par rapport au taux de 14,5 % en 2015, l'année de référence pour mesurer les résultats d'après les cibles canadiennes de réduction de la pauvreté. Comparativement à 2015, près de 2,7 millions de personnes de moins vivaient dans la pauvreté en 2020.

Quelques notes sur les données de cette année

Enquête canadienne sur le revenu

Le taux de pauvreté fondé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada est estimé en fonction des résultats annuels de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR). L'ECR a un décalage standard de deux ans entre une année de référence et le moment où les résultats sont disponibles. Cette section du rapport est fondée sur les plus récentes statistiques sur la pauvreté disponibles, soit celles tirées de l'ECR de 2020, qui a été publiée le 23 mars 2022.

Données manquantes

Comme mentionné dans les rapports précédents, il n'y a pas de données sur la pauvreté pour toutes les populations. Par conséquent, nous avons ajouté une note dans le chapitre lorsque des données sur certains groupes sont manquantes ou ne peuvent pas être désagrégées. Il y a peu de données, voire aucune, qui sont recueillies sur certains groupes dans les enquêtes. D'ailleurs, il n'y a toujours aucune statistique

sur les membres des Premières Nations vivant dans des réserves, les habitants des territoires, les personnes en situation d'itinérance et les personnes 2ELGBTQI+, pour ne nommer que ceux-ci.

Pour cette raison, nous avons trouvé des sources de données autres que l'ECR qui peuvent nous donner une idée des répercussions de la pandémie, y compris les statistiques mensuelles et annuelles de l'Enquête sur la population active, les données de recensement, des études ciblées, des enquêtes fondées sur l'approche participative et des données sur la santé publique.

Répercussion de la pandémie

Les données de l'ECR de 2020 et celles des prochains cycles refléteront l'incidence économique de la pandémie sur le taux de pauvreté. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, il est important de souligner que les événements de 2020 ont eu des répercussions jamais vues sur le revenu individuel et familial au Canada. Dans une certaine mesure, les changements observés dans le revenu du marché, les transferts gouvernementaux et les taux de pauvreté en 2020 étaient probablement temporaires. Le chapitre précédent portait sur les répercussions connues de la pandémie et s'aventurait à prévoir les répercussions futures et à long terme. Le présent chapitre offre un aperçu de la pauvreté en 2020. À noter toutefois que les résultats présentés cette année sont des cas particuliers et devraient être considérés dans le contexte plus vaste de l'intervention des différents ordres de gouvernement. Les données présentées concernent tout autant la pandémie que la pauvreté. Pour ces raisons, nous nous sommes concentrés sur les populations marginalisées et celles qui ont éprouvé beaucoup de difficultés pendant la pandémie.

Mesure de la pauvreté

L'adoption de la *Loi sur la réduction de la pauvreté* en 2019 a mené à la création du seuil officiel de la pauvreté au Canada, basé sur la mesure du panier de consommation (MPC). La MPC établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier qui comprend des aliments, des vêtements, un logement, le transport et d'autres articles représentant un niveau de vie de base modeste dans 53 régions du Canada. Si le revenu disponible d'une personne ou d'une famille est inférieur au seuil de la région où elle vit au cours d'une année donnée, on considère qu'elle vit dans la pauvreté. Malheureusement, aucune statistique de la MPC n'est actuellement produite pour certaines populations (membres des Premières Nations vivant dans des réserves, habitants des territoires, personnes vivant en établissement et personnes en situation d'itinérance, par exemple). À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada élabore une MPC-N pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Une MPC pour le Nunavut est aussi en chantier. La MPC-N représentera plus justement le seuil de la pauvreté des collectivités du Nord. Des démarches ont aussi été entamées pour l'élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être fondés sur les distinctions propres aux Autochtones.

Le niveau de revenu est couramment utilisé comme indicateur (substitut) pour déterminer la situation de pauvreté. Si les mesures fondées sur le revenu sont utiles, elles ne permettent pas à elles seules de quantifier l'expérience réelle de la pauvreté. En effet, elles font fi de plusieurs facettes de la pauvreté, comme l'inclusion sociale, le pouvoir, l'autonomie et le respect. C'est pourquoi *Une chance pour tous : la première Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada* a établi, en plus du seuil officiel de la pauvreté, un tableau de bord assorti d'une multitude d'indicateurs socioéconomiques. Quoiqu'incomplet, ce tableau de bord permet de suivre les progrès accomplis relativement à plusieurs dimensions de la pauvreté.

Cibles de réduction de la pauvreté

Une chance pour tous comprend des cibles précises de réduction de la pauvreté au Canada : par rapport aux données de référence de 2015, il s'agit d'une réduction de 20 % de la pauvreté d'ici 2020 et d'une réduction de 50 % d'ici 2030. Ces cibles sont enchâssées dans la loi et constituent un engagement central de la stratégie. La cible de 2030 constitue également un engagement à l'égard du premier objectif de développement durable des Nations Unies qui vise à réduire de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté.

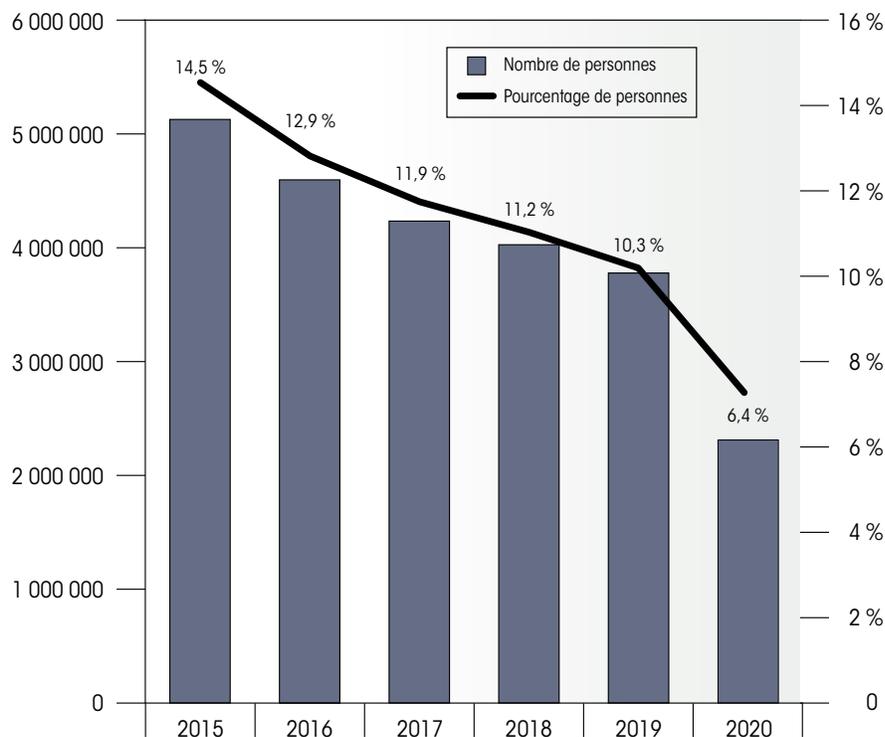
Le 1^{er} janvier 2016, les 193 pays de l'Assemblée générale des Nations Unies ont officiellement commencé à mettre en œuvre le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), le plan d'action des Nations Unies pour régler les problèmes mondiaux urgents au cours des 15 prochaines années. Le plan repose sur 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030.

Les indicateurs d'*Une chance pour tous* utilisés pour mesurer les progrès vers la réduction de la pauvreté s'alignent sur six autres objectifs de développement durable qui touchent les éléments suivants : la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être, une éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent, et la réduction des inégalités.

Progrès relatifs au seuil officiel de la pauvreté au Canada

Grâce à la réduction considérable de la pauvreté en 2020, le Canada a réussi à respecter son engagement de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

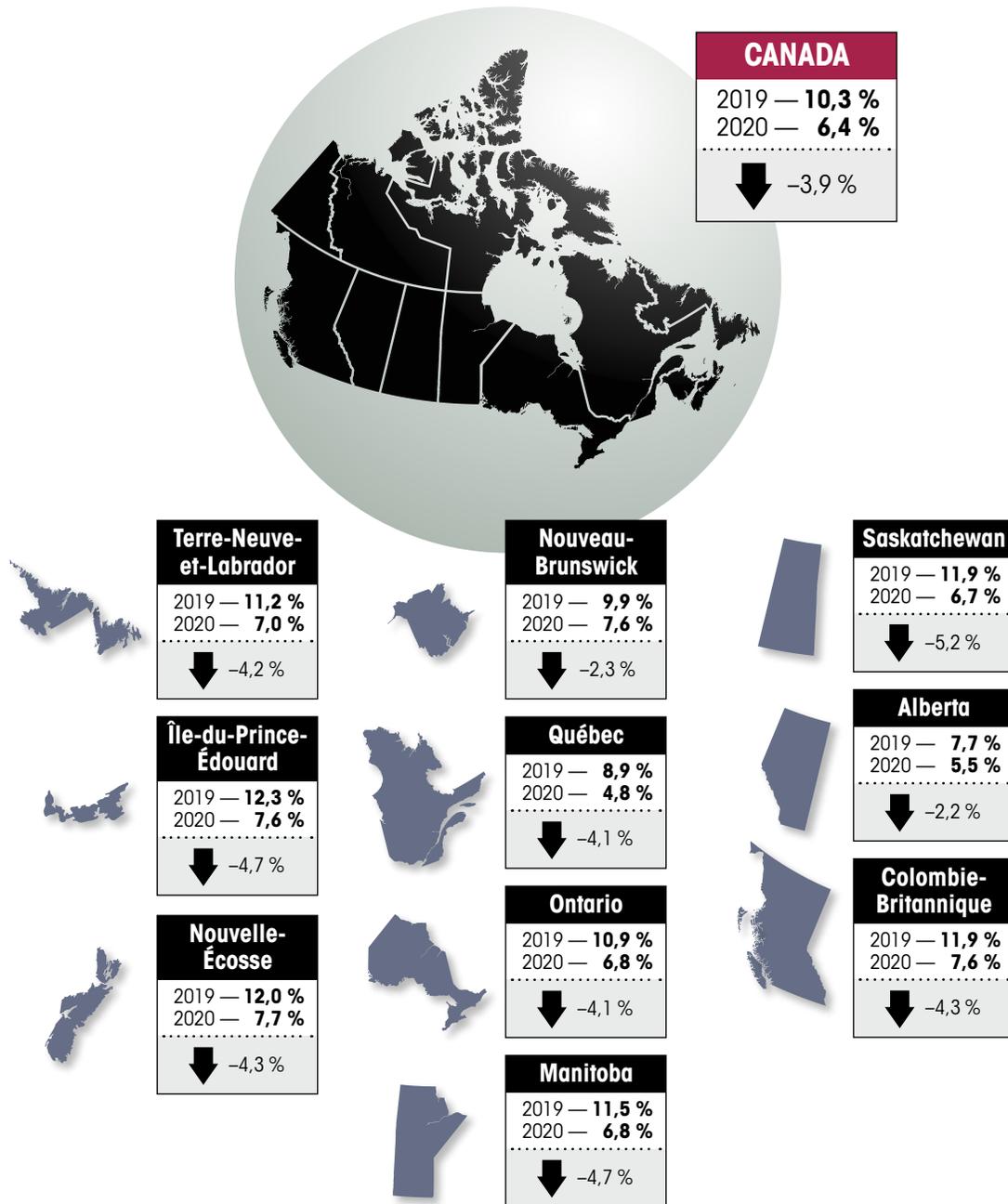
GRAPHIQUE 1 Nombre et pourcentage de personnes sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Rappelons que la nette réduction du taux de pauvreté observée entre 2019 et 2020 est largement attribuable aux mesures temporaires d'intervention contre la pandémie, comme les paiements de transfert (Statistique Canada, 2022c). Selon les résultats de l'ECR, ces mesures d'aide financière temporaires ont plus que comblé les pertes de revenu du marché occasionnées par la pandémie. Elles ont fait passer le revenu médian après impôt des familles et des personnes seules canadiennes de 62 400 \$ en 2019 à 66 800 \$ en 2020. Dans la même veine, le montant médian des paiements de transfert aux familles et aux personnes seules canadiennes a doublé, passant de 8 200 \$ en 2019 à 16 400 \$ en 2020.

GRAPHIQUE 2 Réduction du taux de pauvreté par administration, 2019 et 2020



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Ce que nous savons au sujet de la pauvreté au Canada

La pauvreté est multidimensionnelle et frappe certains groupes plus fort que d'autres. La discrimination demeure un facteur qui y contribue, tant sur le plan collectif qu'individuel. Notamment, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont grandement à risque de tomber dans la pauvreté en raison des effets historiques et permanents du colonialisme au Canada, comme les traumatismes, le racisme et la discrimination. En outre, les groupes marginalisés (personnes noires et autres populations racisées) sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté du fait d'obstacles économiques et de toutes les formes de discrimination dont elles peuvent être victimes.

Si l'on veut réduire la pauvreté de manière permanente, il faut comprendre :

- les personnes à risque de tomber dans la pauvreté pour la première fois
- les personnes enchaînées à la pauvreté
- les personnes qui sont sorties la pauvreté, mais qui risquent d'y retomber
- les facteurs de risque pour chacun de ces groupes

Ces connaissances sont indispensables si nous voulons améliorer le filet de sécurité sociale et le rendre plus équitable de sorte qu'il bénéficie aux populations marginalisées ayant un accès limité aux services. Nous devons surtout empêcher les gens de tomber dans la pauvreté, et non faire le strict minimum pour ceux qui s'y trouvent déjà. D'ailleurs, le système doit aider la population à devenir plus résiliente lorsque surviennent des chocs.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de personnes vivant dans la pauvreté par groupe démographique au Canada.

TABLEAU 1 Nombre de personnes vivant dans la pauvreté et taux de pauvreté correspondant par groupe démographique, 2019 et 2020

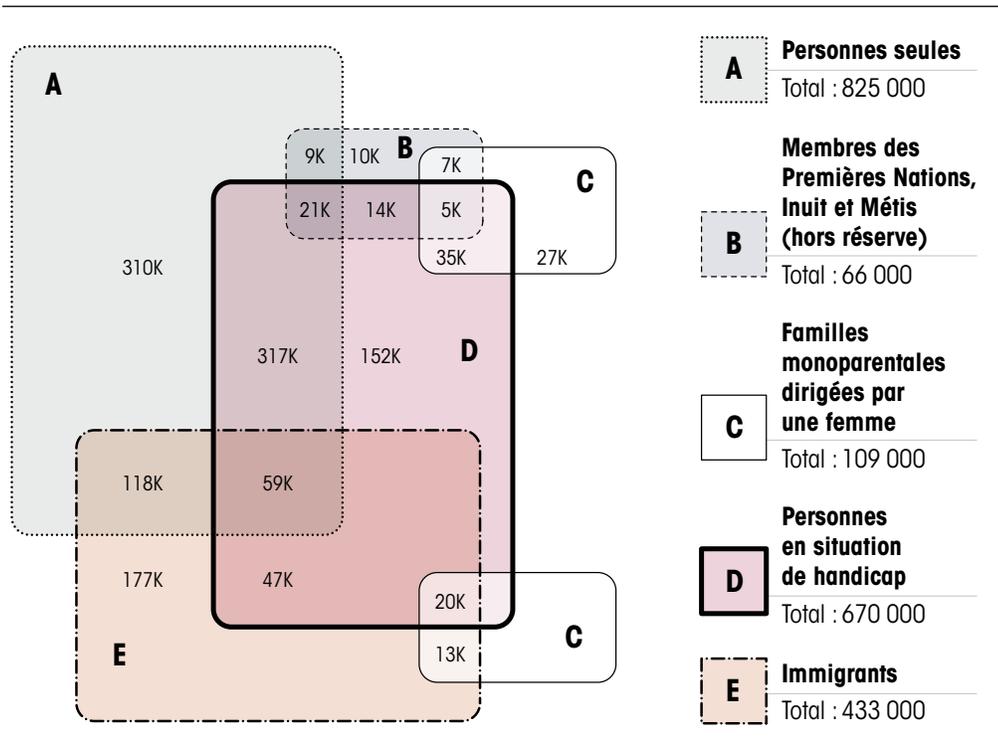
Groupe	2019	2020
Tous groupes confondus	3 793 000 (10,3 %)	2 357 000 (6,4 %)
Hommes	1 814 000 (9,9 %)	1 163 000 (6,3 %)
Femmes	1 979 000 (10,7 %)	1 194 000 (6,4 %)
Personnes seules (moins de 65 ans)	1 415 000 (33,8 %)	1 153 000 (27,3 %)
Hommes	709 000 (31,0 %)	619 000 (25,4 %)
Femmes	706 000 (37,1 %)	535 000 (29,7 %)
Familles monoparentales	369 000 (22,0 %)	231 000 (13,5 %)
Dirigées par un homme	42 000 (11,7 %)	24 000 (7,3 %)
Dirigées par une femme	327 000 (24,7 %)	207 000 (15,0 %)
Autochtones vivant hors réserve (16 ans et plus)	133 000 (18,6 %)	89 000 (11,8 %)
Personnes en situation de handicap (16 ans et plus)	1 165 000 (13,7 %)	761 000 (8,5 %)
Immigrants (de 25 à 64 ans)	677 000 (11,9 %)	429 000 (7,4 %)
Nouveaux arrivants (au Canada depuis 0 à 4 ans)	205 000 (22,1 %)	103 000 (11,9 %)
Immigrants récents (au Canada depuis 5 à 9 ans)	102 000 (12,4 %)	71 000 (6,1 %)
Enfants âgés de 0 à 17 ans	665 000 (9,4 %)	333 000 (4,7 %)
Aînés âgés de 65 ans et plus	369 000 (5,7 %)	207 000 (3,1 %)
Autochtones vivant dans une réserve	Données non disponibles	Données non disponibles
Communauté 2ELGBTQI+	Données non disponibles	Données non disponibles
Personnes racisées*	Données non disponibles	802 000 (8,0 %)
Asiatique du Sud	Données non disponibles	192 000 (7,5 %)
Chinois	Données non disponibles	185 000 (9,6 %)
Noir	Données non disponibles	111 000 (7,5 %)
Philippin	Données non disponibles	37 000 (3,6 %)
Arabe	Données non disponibles	79 000 (10,0 %)
Autres minorités visibles	Données non disponibles	197 000 (8,8 %)
Personnes vivant en établissement	Données non disponibles	Données non disponibles
Demandeurs d'asile	Données non disponibles	Données non disponibles
Ex-détenus	Données non disponibles	Données non disponibles

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

* désignées par Statistique Canada comme des membres des minorités visibles.

Intersectionnalité

GRAPHIQUE 3 Groupes marginalisés entrant dans la composition de la population de personnes en situation de handicap âgées de 18 à 64 ans, 2020



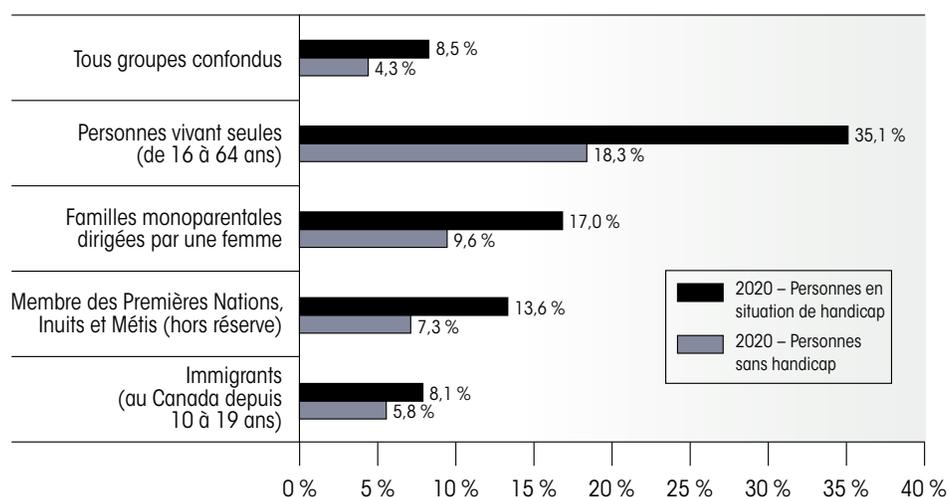
Remarque : Les données du diagramme ci-dessus sont des estimations fondées sur les pondérations de la section sur les incapacités de l'ECR de 2020, qui permettent de faire des comparaisons cohérentes entre les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap appartenant à divers groupes marginalisés. Les données pour chaque groupe peuvent varier de celles tirées de la base de données de l'ECR. La somme des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

L'intersectionnalité est un terme utilisé pour décrire les effets croisés des catégories comme l'origine ethnique, la classe, le sexe et d'autres caractéristiques de marginalisation qui forment l'identité sociale d'une personne. L'intersectionnalité est la façon complexe dont les effets de multiples formes de discrimination se combinent, se chevauchent ou se recoupent, surtout dans les expériences des personnes ou des groupes les plus marginalisés.

Elle met en relief l'importance de tenir compte des facteurs identitaires d'une personne pour bien comprendre et décortiquer ses expériences sociales uniques. Chaque personne possède plus d'une identité sociale. La forme de ces identités dépend de l'appartenance à des groupes différents, qui parfois se chevauchent, et sont fondés sur divers facteurs comme l'origine ethnique, la culture et la capacité. Pour chaque personne, certaines identités sociales sont marginalisées du fait de la discrimination et d'autres non. Le nombre d'identités marginalisées est proportionnel au risque de pauvreté. La figure ci-dessous présente des données tirées de l'ECR et illustre la fluctuation du taux de pauvreté proportionnellement aux différentes identités croisées.

La figure ci-dessous est un exemple de l'effet de l'intersectionnalité chez les personnes en situation de handicap ayant plusieurs identités marginalisées.

GRAPHIQUE 4 Effet de l'intersectionnalité sur le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés (16 ans et plus), 2020



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020.

Remarque : Les pourcentages ci-dessus sont des estimations fondées sur les pondérations de la section sur les incapacités de l'ECR de 2020, qui permettent de faire des comparaisons cohérentes entre les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap appartenant à divers groupes marginalisés. Les pourcentages pour chaque groupe peuvent varier de ceux tirés de la base de données de l'ECR.

Taux de pauvreté par groupe démographique

En 2020, le taux de pauvreté a diminué chez tous les groupes démographiques délimités par le sexe, l'âge, le type de famille, la situation vis-à-vis de l'incapacité, le statut d'immigrant et l'identité autochtone. Or, le degré de réduction n'était pas le même dans tous les cas, et certains groupes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté ou font face à certaines difficultés. Les données recueillies en 2020 nous permettent d'examiner les groupes dont le taux de pauvreté a moins diminué et d'évaluer l'incidence de la pandémie sur eux.

TABLEAU 2 Réduction du taux de pauvreté par groupe démographique, 2015, 2019 et 2020

Groupes	2015	2019	2020	Différence entre le taux de pauvreté de 2019 et de 2020 (%)	Différence entre le taux de pauvreté de 2015 et de 2020 (%)
Sexe					
Hommes	14,1 %	9,9 %	6,3 %	-36 %	-55 %
Femmes	14,8 %	10,7 %	6,4 %	-40 %	-57 %
Âge					
De 0 à 7 ans	17,7 %	10,7 %	4,7 %	-56 %	-73 %
De 18 à 24 ans	22,3 %	17,0 %	11,1 %	-35 %	-50 %
De 25 à 64 ans	14,6 %	11,0 %	7,2 %	-35 %	-51 %
65 ans et plus	7,1 %	5,7 %	3,1 %	-46 %	-56 %
Type de famille économique					
Personnes vivant seules (de 0 à 64 ans)	38,9 %	33,8 %	27,3 %	-19 %	-99 %
Couples (sans enfants/famille)	9,9 %	7,9 %	4,3 %	-46 %	-57 %
Couples avec enfants	11,6 %	6,6 %	2,9 %	-56 %	-75 %
Familles monoparentales dirigées par une femme	36,4 %	24,7 %	15,0 %	-39 %	-59 %
Familles monoparentales dirigées par un homme	18,9 %	11,7 %	7,3 %	-38 %	-61 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	17,5 %	11,3 %	7,6 %	-33 %	-57 %

Groupes	2015	2019	2020	Différence entre le taux de pauvreté de 2019 et de 2020 (%)	Différence entre le taux de pauvreté de 2015 et de 2020 (%)
Femmes seules de 65 ans et plus	16,6 %	12,4 %	7,3 %	-41 %	-56 %
Couples de 65 ans et plus (sans enfants/famille)	2,7 %	2,6 %	1,4 %	-46 %	-48 %
Type de handicap (de 16 à 65 ans)					
Trouble visuel	31,7 %	18,7 %	13,2 %	-29 %	-58 %
Trouble auditif	26,2 %	17,8 %	9,6 %	-46 %	-63 %
Incapacité physique	27,7 %	17,9 %	11,6 %	-35 %	-58 %
Troubles cognitifs	35,2 %	23,3 %	14,0 %	-40 %	-60 %
Troubles mentaux ou psychologiques	34,0 %	20,4 %	12,6 %	-38 %	-63 %
Immigrants – années écoulées depuis l'arrivée (de 25 à 64 ans)					
De 0 à 4 ans	35,6 %	22,1 %	11,9 %	-46 %	-66 %
De 5 à 9 ans	22,1 %	12,4 %	5,5 %	-56 %	-75 %
De 10 à 19 ans	18,2 %	11,8 %	7,0 %	-41 %	-62 %
20 ans et plus	13,2 %	7,7 %	6,8 %	-12 %	-49 %
Identité autochtone (16 ans et plus) (hors réserve et à l'extérieur des territoires)					
Premières Nations	35,3 %	22,8 %	15,2 %	-33 %	-57 %
Inuits	25,2 %	32,1 %	N.A.*	N.A.*	N.A.*
Métis	18,2 %	13,7 %	9,4 %	-31 %	-48 %

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020.

* Des estimations pour les Inuits résidant à l'extérieur des territoires n'ont pas pu être publiées en 2020 en raison d'une taille d'échantillon plus petite.

Personnes seules

Les personnes seules ont toujours été plus exposées au risque de pauvreté que les autres types de famille. Bien que le taux de pauvreté chez les personnes seules ait diminué pour passer de 26,9 % en 2019 à 20,9 % en 2020, leur représentation dans la pauvreté demeure bien supérieure au taux de pauvreté chez les familles canadiennes en 2020 (3,4 %).

Les prestations d'aide liées à la pandémie ont presque triplé le paiement de transfert médian des personnes seules (de 2 900 \$ en 2019 à 11 200 \$ en 2020), ce qui a offert un soutien non négligeable à la population active. Pour les travailleurs à temps partiel, les travailleurs de l'économie des petits boulots et les personnes à faible revenu, la PCU et d'autres prestations représentaient parfois un revenu supérieur au revenu tiré de leur ancien emploi.

Or, les personnes seules de 18 à 64 ans se heurtent toujours à d'importants obstacles. En 2020, en grande partie à cause des restrictions liées à la pandémie, la plupart de ces personnes se trouvant sous le seuil de la pauvreté ont nommé les paiements de transfert comme source principale de revenu (68 %). De plus, une grosse proportion a dit ne pas avoir fait partie de la population active pendant l'année (42 %). Nous pouvons donc conclure que l'inclusion économique des personnes seules de ce groupe démographique est une étape importante de la réduction de la pauvreté.

Personnes racisées

Que signifie le terme « personnes racisées »?

Statistique Canada utilise le terme « minorité visible » tel qu'il est défini dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon la *Loi*, le terme « minorité visible » désigne les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche ».

En 2012, les Nations Unies ont averti le Canada que le terme pourrait sous-entendre que différents groupes ethniques ont les mêmes expériences; pourtant, son utilisation persiste dans les statistiques du gouvernement.

De nos jours, le terme « personnes/communautés racisées » remplace de plus en plus « minorités visibles », car dans bien des municipalités canadiennes, les personnes non blanches constituent la majorité de la population générale. Dans le présent rapport, le terme « personnes racisées » renvoie aux personnes désignées comme membres des minorités visibles selon la collecte de données de Statistique Canada.

TABLEAU 3 Taux de pauvreté chez les personnes racisées selon le sexe, 2020

Sexe	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
Hommes	404 600	8,1 %
Femmes	397 400	7,8 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020

TABLEAU 4 Taux de pauvreté chez les personnes racisées selon l'âge, 2020

Âge	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
Moins de 18 ans	151 200	6,6 %
De 18 à 24 ans	168 200	14,7 %
De 25 à 64 ans	438 600	7,8 %
65 ans et plus	44 000	4,4 %
Tous	802 000	8,0 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020

En 2020, le taux de pauvreté des membres des communautés racisées était supérieur (8 %) à celui des personnes non racisées (5,8 %). D'après le Recensement de 2016, les personnes racisées représentent environ 22 % de la population canadienne et sont grandement surreprésentées parmi les personnes dans la pauvreté. Conformément aux recommandations du Conseil concernant la collecte accrue de données désagrégées, l'ECR a, en 2020, recueilli pour la première fois des données sur le revenu et la pauvreté chez les groupes de population désignés comme étant racisés. Par conséquent, aucune tendance historique n'est disponible, mais les données présentées dans cette section serviront de base de référence pour des comparaisons futures. Le taux de pauvreté des communautés racisées varie grandement et peut être désagrégé davantage à partir des données.

TABLEAU 5 Nombre et pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté par race, 2020

Race	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
Toutes origines confondues	2 357 000	6,4 %
Membres d'une minorité visible	802 000	8,0 %
Asiatique du Sud	192 000	7,5 %
Chinois	185 000	9,6 %
Noir	111 000	7,5 %
Philippin	37 000	3,6 %
Arabe	79 000	10,0 %
Autre	197 000	8,8 %
Non-membres d'une minorité visible	1 555 000	5,8 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020

Immigrants récents et nouveaux arrivants

En 2020, le taux de pauvreté des immigrants récents de 25 à 64 ans arrivés au Canada il y a moins de 10 ans était de 8,6 % par rapport à 17,5 % en 2019, ce qui représente une diminution de 51 %. Il est important de souligner que le taux de pauvreté demeure élevé comparativement à la moyenne nationale et que de nombreux nouveaux immigrants appartiennent à des communautés racisées. En outre, il y a eu moins de nouveaux arrivants au Canada à cause de la pandémie. Ainsi, les données sur les nouveaux arrivants pourraient avoir été influencées partiellement par l'effet de cohorte.

Si les enquêtes recueillent ces données, on nous a dit qu'aucune enquête canadienne ne recueillait ces données sur ce groupe d'une manière qui soit culturellement appropriée. Cette lacune pourrait limiter notre capacité à bien rendre compte de la situation des immigrants et des nouveaux arrivants.

TABLEAU 6 Taux de pauvreté chez les immigrants récents (de 25 à 64 ans), 2020

Années écoulées depuis l'arrivée au Canada	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
De 0 à 4 ans	103 000	11,9 %
De 5 à 9 ans	50 000	5,5 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020

Personnes en situation de handicap

Selon l'ECR, 761 000 personnes ou 8,5 % des personnes en situation de handicap de 16 ans et plus vivaient sous le seuil de la pauvreté en 2020. Il s'agit d'une baisse de 5,2 points de pourcentage par rapport au taux de pauvreté de 13,7 % enregistré en 2019. Le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap en 2015 était estimé à 20,6 %. Comme mentionné dans le chapitre précédent, les personnes en situation de handicap sans participation au marché du travail bénéficiaient de moins de mesures de soutien d'urgence puisqu'elles n'étaient pas admissibles à la PCU. De nombreuses personnes en situation de handicap vivant en famille ont pu tirer avantage du fait que d'autres membres de leur famille avaient droit à la PCU. Celles participant à la population active avaient aussi des chances d'y être admissibles.

Historiquement, les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté. C'est particulièrement le cas des personnes de moins de 65 ans, car les personnes âgées (65 ans et plus) en situation de handicap sont admissibles au SRG et à la SV, dont les montants sont plus élevés que la plupart des prestations d'invalidité. Par exemple, selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, les femmes âgées ayant une incapacité grave touchaient un revenu médian de 19 520 \$, ce qui est supérieur au revenu médian de leurs homologues en âge de travailler (17 520 \$).

TABLEAU 7 **Pauvreté extrême chez les personnes en situation de handicap (16 ans et plus), 2020**

Groupe démographique	Nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême	Pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté extrême
Personnes âgées en situation de handicap	21 200	0,8 %
Personnes non âgées en situation de handicap (de 16 à 64 ans)	327 100	5,3 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020.

Remarque : La pauvreté extrême renvoie au fait d’avoir un revenu familial disponible équivalant à moins de 75 % du seuil de la MPC ou du seuil de la pauvreté.

Personnes dépendantes des prestations

Pour les personnes qui en dépendent, les paiements de transfert (y compris les prestations comme les programmes d’aide sociale provinciaux et territoriaux, l’assurance-emploi, l’Allocation canadienne pour enfants, l’Allocation canadienne pour les travailleurs, le SRG et la SV) constituent une mesure non négligeable pour sortir de la pauvreté. Or, le montant de certaines prestations censées garder les gens hors de la pauvreté a été remis en cause.

La pauvreté économique extrême mesure le pourcentage d’individus dont le revenu familial disponible représente moins de 75 % du seuil de la pauvreté. D’après la Maytree Foundation, en 2020, 78 % des types de ménages admissibles à l’aide sociale dans les provinces auraient eu des revenus d’aide sociale totaux qui étaient sous le seuil de la pauvreté économique extrême. Ces données nous disent qu’une grande proportion de ménages qui dépendent exclusivement de l’aide sociale et d’autres prestations gouvernementales ne vivait pas simplement dans la pauvreté, mais plutôt dans la pauvreté extrême.

Malgré les améliorations observées depuis 2019, la plupart des améliorations apportées en 2020 étaient des augmentations ponctuelles liées à la pandémie ou des améliorations attribuables à un taux d'inflation relativement faible pendant cette période (Laidley et Tabbara, 2021). Le tableau ci-dessous présente les revenus d'aide sociale annuels maximaux et minimaux parmi les différents types de ménages, le seuil de pauvreté économique extrême correspondant dans une zone géographique délimitée, et l'écart entre les revenus d'aide sociale annuels et la pauvreté économique extrême.

TABLEAU 8 Revenus d'aide sociale annuels maximaux et minimaux dans les provinces et écarts par rapport au seuil de la MPC et au seuil de la pauvreté économique extrême, 2020

Groupe	Ville	Seuil officiel de la pauvreté	Revenus d'aide sociale annuels*	Écart par rapport au seuil de la MPC	Seuil de la pauvreté économique extrême	Écart par rapport au seuil de la pauvreté économique extrême
Personne vivant seule apte au travail (revenu le plus faible)	Halifax	23 192 \$	7 920 \$	-15 272 \$	17 394 \$	-9 474 \$
Personne vivant seule apte au travail (revenu le plus élevé)	Montréal	20 747 \$	13 005 \$	-7 742 \$	15 560 \$	-2 555 \$

Groupe	Ville	Seuil officiel de la pauvreté	Revenus d'aide sociale annuels*	Écart par rapport au seuil de la MPC	Seuil de la pauvreté économique extrême	Écart par rapport au seuil de la pauvreté économique extrême
Personne vivant seule en situation de handicap (revenu le plus faible)	Calgary (BFE)	25 008 \$	11 467 \$	-13 541 \$	18 756 \$	-7 289 \$
Personne vivant seule en situation de handicap (revenu le plus élevé)	Calgary (AISH)	25 008 \$	21 600 \$	-3 408 \$	18 756 \$	+2 844 \$
Parent seul, enfant unique (revenu le plus faible)	Halifax	32 799 \$	20 009 \$	-12 790 \$	24 599 \$	-4 590 \$
Parent seul, enfant unique (revenu le plus élevé)	Montréal	29 340 \$	23 897 \$	-5 443 \$	22 005 \$	+1 892 \$
Couple, deux enfants (revenu le plus faible)	Halifax	46 385 \$	30 331 \$	-16 045 \$	34 789 \$	-4 458 \$
Couple, deux enfants (revenu le plus élevé)	Montréal	41 493 \$	40 544 \$	-949 \$	31 120 \$	+9 424 \$

Source : Rapport *Welfare in Canada, 2020*, Maytree Foundation.

* Les seuils de la MPC ci-dessus pourraient différer des seuils officiels de 2020, car les seuils de 2020 ont été estimés dans le présent rapport en augmentant les niveaux de 2019 en fonction de l'indice des prix à la consommation respectif des villes. Par « revenus d'aide sociale », on entend le revenu total que les ménages reçoivent de tous les paiements de transfert du gouvernement, y compris l'aide sociale provinciale et territoriale, les crédits d'impôt remboursables, les prestations pour enfants et les autres prestations d'aide sociale.

L'investissement majeur dans les mesures d'intervention contre la pandémie s'est traduit par la réduction notable des taux de pauvreté au Canada et a évité à de nombreux Canadiens de tomber dans la pauvreté malgré les vastes répercussions de la pandémie sur le marché du travail et la fermeture des commerces. Précisons d'ailleurs que la PCU, de 2 000 \$ par mois par personne, était supérieure à l'assurance-emploi, à l'aide sociale et aux prestations d'invalidité dans tous les territoires et les provinces.

Cependant, les bénéficiaires de prestations ayant gagné moins de 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant leur demande n'étaient pas admissibles à la PCU. Leur taux de pauvreté est donc demeuré élevé, car les prestations de revenu temporaires étaient des mesures de remplacement du revenu et non de réduction de la pauvreté. Les personnes ayant perçu la PCU sans y être admissibles doivent maintenant rembourser le gouvernement.

Premières Nations, Inuits et Métis vivant dans les territoires

Selon Statistique Canada, la pandémie a fait ressortir les inégalités socioéconomiques préexistantes qui affligent les personnes autochtones et non autochtones. Mentionnons entre autres la prévalence historiquement plus forte de faible revenu et de pauvreté parmi les Premières Nations, les Inuits et les Métis. De surcroît, les effets historiques et permanents de la colonisation, comme les obstacles à l'accès à l'éducation et aux possibilités économiques, ont perpétué la pauvreté chez ces groupes au Canada. En conséquence, ils pourraient hésiter à répondre aux enquêtes ou à divulguer leur revenu ou leur identité. Il convient alors de préciser que les estimations disponibles ne mesurent peut-être pas exactement les obstacles auxquels ils font face.

En 2020, parmi les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis de 16 ans et plus vivant hors réserve ou à l'extérieur des territoires, environ 89 000 se trouvaient sous le seuil de la pauvreté (11,8 %). Il s'agit d'une diminution de 6,8 points de pourcentage par rapport au taux enregistré en 2019 (18,6 %). Malgré cette diminution, le taux de pauvreté des Premières Nations, des Inuits et des Métis est resté environ deux fois supérieur à celui de la population non autochtone (6,6 %).

Le taux de pauvreté des membres des Premières Nations vivant hors réserve était de 15,2 % en 2020, en baisse par rapport à 22,8 % en 2019. Chez les Métis, le taux de pauvreté était de 9,4 %, en baisse par rapport à 13,7 % en 2019. Des estimations distinctes pour les Inuits n'ont pas pu être publiées en raison d'une taille d'échantillon plus petite.

Femmes

Sexe et identité de genre

Le « sexe » désigne des attributs biologiques. Il dépend habituellement des chromosomes, des niveaux d'hormones et de l'anatomie reproductive et sexuelle.

Les catégories de sexe sont « femme », « homme » et « personne intersexuée ».

Le « genre » est déterminé par les rôles, comportements, expressions et identités des filles, des femmes, des garçons, des hommes et des personnes de divers genres établis par la société. L'identité de genre est l'expérience subjective qu'une personne a de son propre genre. L'identité de genre d'une personne peut être la même que le sexe qui lui a été assigné à la naissance ou bien être différente.

La majorité des enquêtes de Statistique Canada comprennent une question sur le sexe, qui renvoie à la mention du sexe (inscrite sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement) et non à l'identité de genre. Il est difficile de mesurer la taille des populations trans et de diverses identités de genre au Canada lorsqu'il n'y a pas de question sur l'identité de genre. Dans le présent rapport, nous utilisons les termes « femme » et « homme » pour renvoyer aux données, en raison des limites de la collecte de données. Nous les utilisons également lorsque nous parlons d'enjeux propres à un sexe. Nous savons toutefois que le sexe et l'identité de genre ne sont pas équivalents.

Le taux de pauvreté des femmes a toujours été plus élevé que celui des hommes. Or, en 2020, l'écart entre le taux des femmes (6,4 %) et celui des hommes (6,3 %) s'est presque fermé; en 2019, ces taux étaient de 10,7 % et de 9,9 % respectivement. Soulignons toutefois qu'en raison des événements sans précédent découlant de la pandémie, il est trop tôt pour tirer des conclusions de ces résultats. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les femmes ont subi un fardeau économique démesuré pendant la pandémie.

Des facteurs continuent aussi d'embrouiller la situation de pauvreté chez les femmes puisque le taux de pauvreté est fondé sur le revenu du ménage et non le revenu individuel. Certaines femmes vivent avec un partenaire violent et ont un faible revenu individuel et, si elles mettaient fin à la relation, elles se retrouveraient dans la pauvreté et sans accès aux commodités essentielles (nourriture, logement, etc.).

Selon l'Enquête sur la population active, le problème de l'inégalité salariale persiste chez les femmes actives. En 2021, le salaire médian, toutes industries confondues, était plus élevé chez les hommes (28 \$) que chez les femmes (24,40 \$), pour une différence de 3,60 \$ (Statistique Canada, Tableau 14-10-0064-01). En 2019, Statistique Canada a publié une étude sur l'écart salarial entre les sexes au Canada de 1998 à 2018. D'après les recherches, les deux principaux facteurs expliquant la persistance de l'écart en 2018 sont la distribution d'hommes et de femmes parmi les industries et la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel. Il s'agissait aussi des principaux facteurs alimentant l'écart en 1998 (Pelletier et coll., 2019). Dans le contexte de la pandémie, les femmes ont subi la majeure partie des conséquences sur le marché du travail, car c'était souvent elles qui assumaient le rôle de fournisseuse de soins, ce qui se traduit inévitablement par un moins grand nombre d'heures payées.

TABLEAU 9 Taux de pauvreté par type de famille économique et sexe, 2020

Type de famille économique	Femmes	Hommes	Diverses identités de genre
Membres d'une famille économique	3,6 %	3,2 %	Non disponible
Personnes vivant seules (âgées de 65 ans et plus)	7,3 %	7,6 %	Non disponible
Personnes vivant seules (de 0 à 64 ans)	29,7 %	25,4 %	Non disponible
Membres de familles monoparentales	13,8 %	13,1 %	Non disponible

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020

TABLEAU 10 Taux de pauvreté chez les personnes racisées par sexe et type de famille économique, 2020

Type de famille économique	Femmes	Hommes
Membres d'une famille économique	5,0 %	5,0 %
Personnes vivant seules (âgées de 65 ans et plus)	15,1 %	16,8 %
Personnes vivant seules (de 0 à 64 ans)	37,8 %	29,9 %
Membres de familles monoparentales	15,3 %	15,2 %

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020

Populations 2ELGBTQI+

Pour la première fois, le Recensement de 2021 comprenait une question sur le genre pour permettre aux personnes cisgenres, trans et non binaires de déclarer cette information. Le Canada est de ce fait le premier pays à recueillir et à publier des données sur les diverses identités de genre dans un recensement national. Il s'agit d'un jalon important sur le plan de l'inclusion.

Grâce à la nouvelle question du recensement, il a été révélé que, parmi les quelque 30,5 millions de Canadiens de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé en mai 2021, 100 815 étaient trans (59 460) ou non binaires (41 355), ce qui représente 0,33 % de ce groupe d'âge. La proportion de personnes trans et non binaires était plus élevée parmi la génération Z (née entre 1997 et 2006, 0,79 %) et les millénariaux (nés entre 1981 et 1996, 0,51 %) comparativement à la génération X (née entre 1966 et 1980, 0,19 %), aux baby-boomers (nés entre 1946 et 1965, 0,15 %) et aux générations de l'entre-deux-guerres et grandiose (nées avant 1946, 0,12 %) (Statistique Canada, 2022d).

Par contre, il reste des obstacles pouvant engendrer une sous-déclaration. Une seule personne par ménage remplit le recensement, ce qui peut mener systématiquement à une insuffisance de statistiques sur les personnes 2ELGBTQI+. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines personnes trans et non binaires n'ont pas révélé leur identité de genre à leur famille ou aux personnes avec qui elles vivent et, dans le cas contraire, il est probable qu'un conflit familial mène le répondant à omettre l'information dans l'enquête. Aussi, les personnes trans et non binaires sont surreprésentées dans les populations en situation d'itinérance, qui ne sont pas incluses dans le recensement.

En outre, l'Enquête canadienne sur le revenu ne recueille toujours pas de données sur les populations 2ELGBTQI+. Pour cette raison, les indicateurs comme le taux de pauvreté relativement au seuil officiel de la pauvreté au Canada ne sont pas disponibles pour ces groupes sur une base annuelle, ce qui laisse des espaces vides dans le portrait canadien de la pauvreté fondé sur des données. L'ajout de questions inclusives relatives au genre dans le recensement représente une première étape importante à l'égard de la collecte de données nécessaires pour comprendre les réalités des personnes 2ELGBTQI+. Entre-temps, nous continuons à utiliser d'autres sources de données.

Les études démontrent systématiquement que le taux de pauvreté est plus élevé chez les populations 2ELGBTQI+, particulièrement chez celles qui ont plusieurs identités marginalisées. En 2018, 41 % des personnes 2ELGBTQI+ au Canada avaient un revenu personnel de moins de 20 000 \$ par année, comparativement à 26 % des personnes non 2ELGBTQI+ (Prokopenko et Kevins, 2020). Cependant, les expériences et les difficultés,

y compris le taux de pauvreté et l'itinérance, varient parmi les personnes 2ELGBTQI+, puisque cette population n'est pas homogène. Par exemple, les personnes bisexuelles sont surreprésentées dans les quintiles de revenu inférieurs, comparativement aux personnes lesbiennes, gaies et hétérosexuelles (Statistique Canada, Tableau 13-10-0817-01).

Selon une étude de 2020, les personnes trans sont plus susceptibles que les personnes cisgenres de vivre dans des quartiers à faible revenu (Abramovich et coll., 2020). L'étude est fondée sur des données administratives axées sur l'état de santé des personnes trans en Ontario.

Les personnes 2ELGBTQI+ ont aussi plus de problèmes de santé, particulièrement celles qui sont en situation de pauvreté au Canada, et elles ont plus de difficultés à accéder au système de soins de santé. L'une des principales constatations est que la discrimination est à l'origine des influences entre l'appartenance à la communauté 2ELGBTQI+, la pauvreté et la santé (Kinitz et coll., 2022).

Enfants vivant dans une famille monoparentale

Le taux de pauvreté chez les enfants (de 0 à 17 ans) a diminué de moitié en 2020 (4,7 %) par rapport à 2019 (9,4 %), et donc de 71 % par rapport au taux de 2015 (16,3 %). C'est donc dire que 332 000 enfants de moins étaient en situation de pauvreté en 2020 comparativement à 2019. Il est important de noter qu'il y a eu une augmentation ponctuelle du paiement de l'Allocation canadienne pour enfants en 2020. En plus d'autres prestations d'aide comme la PCU, cette augmentation a probablement contribué à réduire le taux de pauvreté infantile pendant la première année de la pandémie. L'on s'attend toutefois à ce que cet effet soit de courte durée.

La pauvreté infantile n'est rien d'autre que la pauvreté familiale. Certains types de famille, notamment les familles monoparentales et les personnes seules, ont toujours été plus exposés au risque de pauvreté que les autres types de famille. En 2020, le taux de pauvreté chez les enfants vivant dans une famille monoparentale a chuté à 15,1 % comparativement à 25,1 % en 2019. Malgré cela, ces enfants demeurent à un risque élevé de vivre dans la pauvreté. De plus, les enfants vivant dans des familles monoparentales dont le parent est une femme (16,9 %) restaient plus exposés à la pauvreté que les enfants vivant dans des familles biparentales (3,0 %) en 2020.

TABLEAU 11 Taux de pauvreté infantile par âge, tous groupes confondus, 2020

Âge	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
De 0 à 5 ans	104 200	4,5 %
De 6 à 12 ans	137 200	4,8 %
De 13 à 17 ans	91 200	4,8 %
Tous	332 600	4,7 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020

TABLEAU 12 Taux de pauvreté infantile par âge, enfants racisés, 2020

Âge	Personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
De 0 à 5 ans	44 200	5,6 %
De 6 à 12 ans	67 000	7,2 %
De 13 à 17 ans	40 000	6,9 %
Tous	151 200	6,6 %

Source : Enquête canadienne sur le revenu de 2020

Enfants pris en charge

Il y a peu de données nationales sur les personnes qui ont grandi dans le système de protection de l'enfance et ont atteint l'âge de la majorité. Des études de 2014 montrent que plus de 40 % des jeunes Canadiens en situation d'itinérance ont eu affaire aux services de protection de l'enfance, par exemple en étant placés en famille d'accueil ou dans des foyers de groupe. Ce pourcentage comprend les jeunes élevés en famille d'accueil qui :

- ont atteint l'âge de la majorité
- ont quitté leur famille en raison de mauvaises expériences
- sont retournés à la maison ou sont allés vivre avec leur famille immédiate ou leur famille élargie (Gaetz, 2014)

Selon un rapport de 2017 préparé à l'intention du Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario, les résultats pour les enfants pris en charge qui atteignent la majorité incluent les suivants :

- faible rendement scolaire
- chômage et sous-emploi
- itinérance et précarité du logement
- démêlés avec le système de justice pénale
- parentalité précoce
- faible santé mentale et physique
- solitude

Le rapport montre aussi que seulement 44 % des enfants pris en charge en Ontario terminent leurs études secondaires (par rapport à la moyenne générale de 81 %). Jusqu'à 90 % des enfants et des jeunes pris en charge peuvent dépendre de l'aide sociale six mois après avoir atteint l'âge de la majorité (Kovarikova, 2017).

Nous savons aussi que certains groupes marginalisés demeurent surreprésentés dans le système de placement familial, notamment les enfants et les jeunes des Premières Nations, inuits et métis. Comme mentionné dans notre rapport précédent, et selon le Recensement de 2016, 52,2 % des enfants de moins de 14 ans en placement familial sont membres des Premières Nations, inuits et métis. De nouvelles données et analyses sur ces groupes tirées du Recensement de 2021 seront publiées vers la fin de 2022.

Malgré le manque de données, nombre d'intervenants et de personnes ayant une expérience vécue du réseau de la protection de la jeunesse nous ont parlé des difficultés que rencontrent les enfants pris en charge lorsqu'ils font la transition vers la vie adulte. Bien des gens nous ont dit que le réseau de la protection de la jeunesse est un aller simple vers la pauvreté et l'itinérance. Ils ont expliqué que les enfants effectuant cette transition sont dépourvus d'un chez-soi. Ces expériences personnelles sont présentées dans le chapitre intitulé « Ce que nous avons entendu ».

Aînés célibataires

Grâce aux paiements de transfert liés à la pandémie offerts par la SV et le SRG et à d'autres prestations d'urgence, le taux de pauvreté chez les aînés (65 ans et plus) était faible en 2020 (3,1 % par rapport à 5,7 % en 2019). Cette diminution équivaut à 162 000 aînés. Il s'agit également d'une réduction de 56 % du taux de pauvreté de 2015, qui était alors estimé à 7,1 %.

Toutefois, notons que la réduction de la pauvreté ne s'est pas produite uniformément chez l'ensemble des aînés. Si la réduction fut considérable, les aînés célibataires affichent toujours un taux plus élevé que ceux vivant en famille. Chez les aînés vivant en famille, le taux de pauvreté est passé de 3,3 % en 2015 à 1,3 % en 2020, tandis que chez les aînés célibataires vivant seuls, le taux de pauvreté est passé de 16,9 % en 2015 à 7,4 % en 2020.

Les femmes âgées célibataires vivant dans la pauvreté continuent d'être plus nombreuses que les hommes âgés célibataires vivant dans la pauvreté. En 2015, 66 % de tous les aînés célibataires en situation de pauvreté étaient des femmes. Cette proportion a légèrement diminué pour atteindre 64 % en 2020. La surreprésentation des femmes âgées célibataires s'explique en grande partie par des facteurs démographiques, puisqu'elles sont proportionnellement plus nombreuses que leurs homologues masculins.

Chez les aînés, l'appartenance à un groupe racisé augmente le risque de vivre dans la pauvreté. En 2020, le taux de pauvreté chez les aînés racisés était estimé à 4,4 % (44 000 individus), alors qu'il était de 2,9 % chez leurs homologues non racisés (163 000 individus).

Personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale

Il manque actuellement de statistiques sur les liens entre la pauvreté et les démêlés avec le système de justice pénale. Cela dit, les sources disponibles suggèrent qu'il y a une forte corrélation entre les deux. En effet, de nombreuses personnes incarcérées composent avec plusieurs difficultés, comme un faible niveau de scolarité, le chômage, des antécédents d'itinérance ou des troubles de santé mentale.

Les populations marginalisées se heurtent à des obstacles additionnels au sein du système de justice pénale. Plus récemment, un rapport de 2022 de la vérificatrice générale a démontré que, dans l'ensemble, le Service correctionnel du Canada n'avait pas éliminé les obstacles systémiques qui pénalisent continuellement certains groupes de détenus (identifiés dans des vérifications précédentes). Il n'a pas non plus élaboré de plan pour sa main-d'œuvre afin de mieux représenter la diversité de la population

de délinquants. Par conséquent, les délinquants autochtones et noirs ont beaucoup plus de difficultés à effectuer une réinsertion sociale sécuritaire et progressive que les autres groupes de délinquants. Le rapport indique aussi que :

- des disparités surgissent dès que les délinquants mettent le pied dans un établissement fédéral. L'attribution de classifications de sécurité, y compris l'utilisation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (que les agents correctionnels outrepassent fréquemment), fait en sorte qu'un nombre démesurément élevé de délinquants autochtones et noirs sont placés dans des établissements à sécurité maximale. Si la majorité des délinquants ont été libérés sous condition avant la fin de leurs peines, les délinquants autochtones et noirs, quant à eux, sont demeurés plus longtemps derrière les barreaux, et ce, à des niveaux de sécurité plus élevés
- les programmes correctionnels sont conçus pour préparer les délinquants à la libération conditionnelle et assurer leur réinsertion sociale. Les délinquants avaient de la difficulté à accéder à ces programmes en temps opportun. Le Service correctionnel du Canada n'a pas réglé cette situation de longue date, et l'accès aux programmes a diminué davantage pendant la pandémie. Parmi les hommes purgeant une peine de 2 à 4 ans qui ont été libérés entre avril et décembre 2021, 94 % n'avaient pas terminé les programmes correctionnels requis avant de devenir admissibles à la semi-liberté. Cette lacune les empêche de finir leur peine sous surveillance dans la communauté
- les démarches du Service correctionnel du Canada pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail n'ont pas eu de résultats satisfaisants. Des obstacles persistent. Près du quart de la gestion et du personnel n'avait pas terminé la formation sur la diversité obligatoire un an après la date limite. Nommons aussi les problèmes suivants :
 - écarts de représentation autochtone chez les agents correctionnels dans l'ensemble des établissements
 - écarts de représentation noire chez les agents de programme et de libération conditionnelle dans les établissements comptant un nombre élevé de délinquants noirs
 - écarts de représentation entre les sexes chez les agents correctionnels dans les établissements pour femmes

Progrès relatifs aux multiples dimensions de la pauvreté

Résumé des indicateurs de pauvreté additionnels

Indicateurs utilisant désormais l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR)

L'insécurité alimentaire et les besoins insatisfaits en matière de santé ont tous deux été désignés comme des indicateurs clés dans le document *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Auparavant, les estimations sur l'insécurité alimentaire étaient produites à partir de diverses sources, dont l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), l'Étude longitudinale et internationale des adultes (ELIA) et l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA).

Depuis 2019, pour l'année de référence 2018, l'insécurité alimentaire et les besoins insatisfaits en matière de santé sont estimés à l'aide des données de l'ECR annuelle.

Malgré une diminution notable des taux de pauvreté globaux en 2020, la moitié des indicateurs de pauvreté dans le tableau de bord sont demeurés inchangés ou ont empiré depuis le début du suivi, notamment les suivants :

- les besoins insatisfaits en matière de logement
- l'itinérance chronique
- les besoins insatisfaits en matière de soins de santé
- l'insécurité alimentaire
- le faible niveau de littératie et de numératie
- les salaires horaires médians

Pour l'heure, les limites des données complexifient le suivi et l'évaluation des tendances de ces indicateurs pour les différents groupes marginalisés. Le Conseil a notamment soulevé cette disparité dans ses précédents rapports et a formulé des recommandations pour y remédier. Même si la portée des données a augmenté et que des données désagrégées sont maintenant disponibles pour certains groupes racisés, des lacunes importantes persistent et des solutions créatives s'imposent.

Besoins insatisfaits en matière de logement

Le logement est un droit humain fondamental et l'un des fondements d'une bonne santé. Conformément à la [Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies](#), le droit au logement est protégé en vertu du droit international, et le Canada s'est engagé à respecter ces droits.

Selon les données de recensement, la proportion de ménages ayant des besoins impérieux de logement a légèrement augmenté en 2016 (12,7 %) par rapport à 2011 (12,5 %). Les données les plus récentes datent de 2016; les prochaines proviendront du Recensement de 2021 et seront publiées vers la fin de 2022 (elles n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport). Toutefois, des données supplémentaires sur le logement et l'itinérance sont disponibles grâce à l'[Enquête canadienne sur le logement \(ELC\) de 2018](#). Publiée en 2020, elle met en lumière les expériences et les besoins en matière de logement des ménages canadiens.

Logements inabordables

Selon l'ECL 2018, près du tiers des ménages canadiens (31 %) vivaient dans une habitation inabordable, inadéquate ou trop petite, et un dixième des ménages avaient des besoins impérieux de logement (11,6 %)¹. De plus, les ménages d'une seule personne étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement (22 %) que les ménages de plus d'une personne (moins de 10 %). Enfin, les ménages dont l'habitation devait être adaptée parce qu'un des habitants avait une maladie, un trouble ou un problème de santé d'ordre physique ou mental étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement (21 %) que les ménages dont l'habitation n'avait pas besoin d'être adaptée (11 %) (Claveau, 2020).

Logements sociaux

Les conclusions de l'ECL 2018 montrent également que les ménages locataires vivant dans un logement social et abordable étaient principalement des ménages d'une seule personne (58 %) et étaient majoritairement des femmes (56 % de femmes par rapport à 44 % d'hommes). Pour leur part, les populations racisées (40 %) ainsi que les Premières Nations, les Inuits et les Métis (9,4 %) étaient surreprésentés dans les ménages locataires vivant dans un logement social et abordable (Claveau, 2020).

Plus du dixième (13 %) des personnes de référence des ménages vivant dans un logement social et abordable ont déclaré avoir déjà vécu une situation d'itinérance (dans un refuge pour sans-abri, dans la rue, dans un parc, dans un abri de fortune ou dans un bâtiment abandonné) (Claveau, 2020).

¹ Un ménage ayant des besoins impérieux de logement en est un dont l'habitation est inabordable, inadéquate ou trop petite et dont le niveau de revenu ne lui permet pas de trouver un logement adéquat assez grand dans sa localité.

Le logement et l'itinérance chez les groupes marginalisés

Nombre de sources montrent que les Premières Nations, les Inuits et les Métis enregistrent un taux d'itinérance démesuré, causé notamment par :

- les obstacles systémiques à l'emploi et à l'éducation
- la discrimination raciale sur le marché de l'habitation
- les effets intergénérationnels de la colonisation et des pensionnats

En 2018, parmi les Autochtones responsables des décisions de logement du ménage, près de 12 % de la population des Premières Nations hors réserve, 10 % des Inuits et 6 % des Métis ont dit avoir déjà vécu une situation d'itinérance hors des refuges. La proportion correspondante chez les non-Autochtones était de 2 % (Statistique Canada, 2022b).

Les minorités sexuelles sont aussi plus exposées aux situations d'itinérance hors des refuges. Par exemple, parmi les femmes responsables des décisions de logement du ménage, près de 8 % d'entre celles ayant une orientation sexuelle minoritaire avaient déjà vécu une situation d'itinérance hors des refuges comparativement à 2 % de leurs homologues hétérosexuelles. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces résultats, comme le taux accru de violence familiale, de discrimination et de victimisation (Statistique Canada, 2022b).

Insécurité alimentaire

Cet indicateur mesure le pourcentage de ménages canadiens qui n'ont pas assez d'argent pour acheter une variété suffisante d'aliments pour avoir un mode de vie sain. Selon les données de l'ECR, l'insécurité alimentaire au Canada a augmenté pour passer de 10,8 % en 2019 (3,98 millions) à 11,2 % en 2020 (4,14 millions)², ce qui représente

² Le terme « insécurité alimentaire » englobe l'insécurité alimentaire modérée et grave, et exclut l'insécurité alimentaire marginale, conformément à la pratique courante.

une différence de 160 000 personnes. Certains groupes sont plus à risque de vivre de l'insécurité alimentaire, notamment les membres de familles monoparentales (27,3 %) et les personnes seules (14,4 %).

L'insécurité alimentaire grave a aussi augmenté au Canada, le pourcentage étant passé de 3,2 % en 2019 à 3,6 % en 2020. C'est notamment le cas chez les personnes seules de 65 ans et plus, où elle est passée de 1,7 % à 2,3 %. En outre, les personnes seules de moins de 65 ans avaient toujours un taux élevé d'insécurité alimentaire grave en 2020, soit de 7,4 %, ce qui équivaut à plus du double du taux national de cette année-là.

Les hauts taux d'inflation de 2021 et 2022 ont fait grimper le coût de la vie de nombreuses familles canadiennes. On s'attend d'ailleurs à ce qu'ils fassent augmenter les taux d'insécurité alimentaire en 2021 et même après.

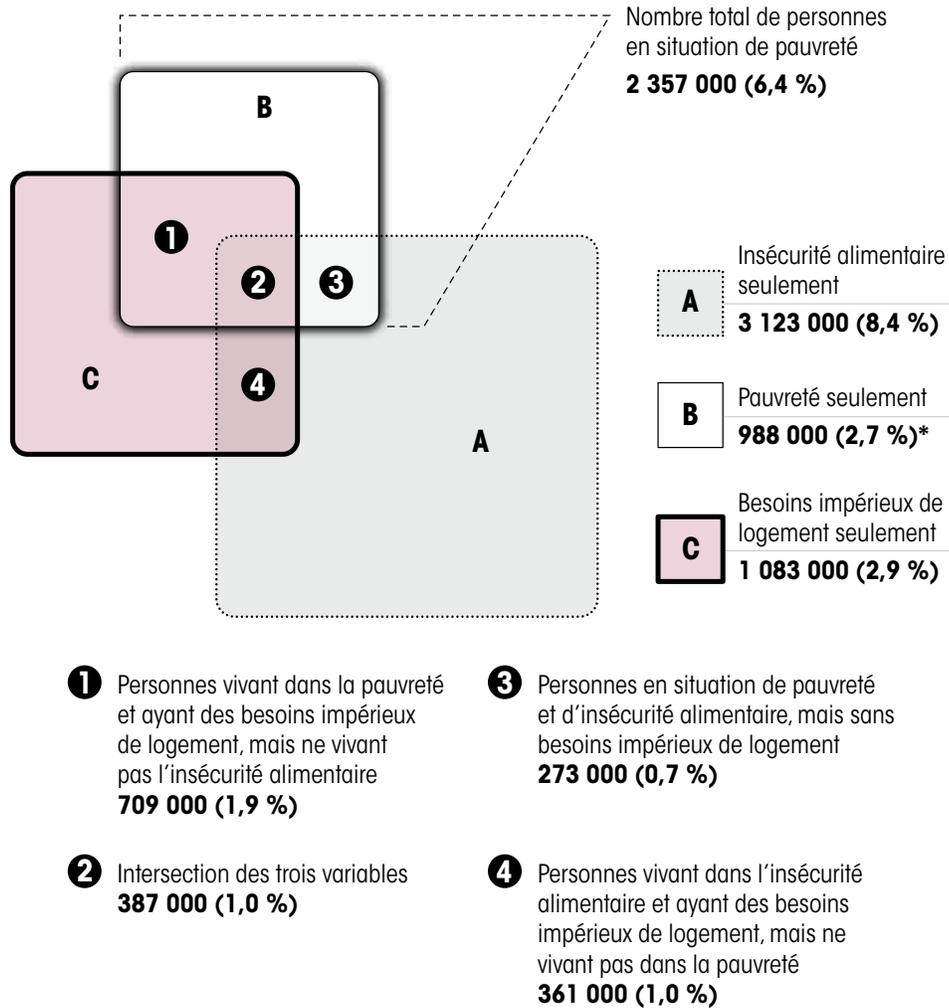
Besoins impérieux de logement, insécurité alimentaire et pauvreté

Pour mieux comprendre les populations se trouvant à l'intersection du faible revenu, des besoins impérieux de logement et de l'insécurité alimentaire, nous avons examiné les intersections des populations vivant sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada qui déclarent aussi vivre de l'insécurité alimentaire et avoir des besoins impérieux de logement. Les personnes à l'intersection de ces trois problèmes sont plus susceptibles d'être marginalisées.

Le diagramme ci-dessous nous montre l'intersection de ces personnes d'après les données de l'ECR de 2020³.

³ L'ECR recueille des données pour produire des indicateurs sur les besoins impérieux de logement en plus d'indicateurs sur l'insécurité alimentaire et la pauvreté (selon la MPC). Cependant, en raison de leurs zones géographiques et de leurs plus gros échantillons, le recensement et l'ECL servent habituellement à faire état des besoins impérieux de logement et d'autres indicateurs de logement.

GRAPHIQUE 5 Intersections des Canadiens déclarant vivre dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire et avoir des besoins impérieux de logement (% de la population canadienne), 2020



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020

* Les valeurs en pourcentage reflètent la proportion de chaque groupe relativement à la population totale

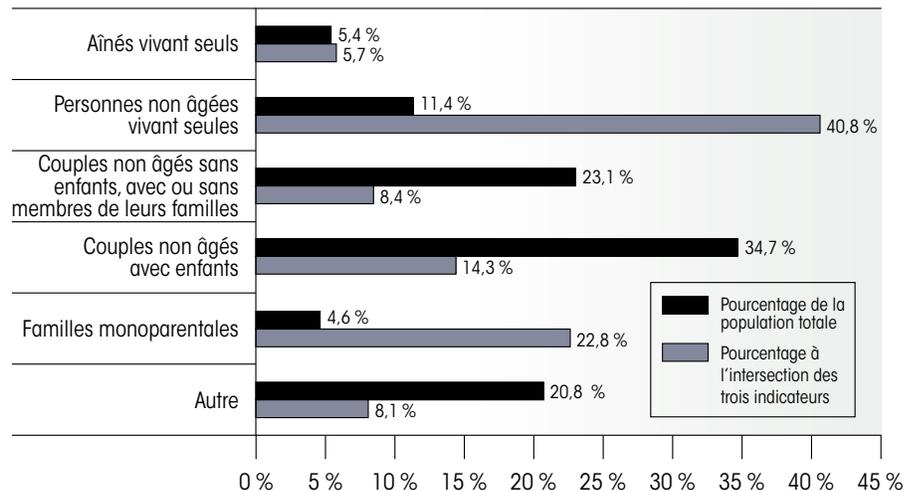
Comme le montre le tableau, environ 387 000 Canadiens sont tombés sous le seuil de la pauvreté et ont connu l'insécurité alimentaire et des besoins impérieux de logement, ce qui représente 1 % de la population totale et 16,4 % de la population vivant dans la pauvreté selon le seuil officiel de la pauvreté (la MPC).

Un total de 709 000 personnes vivaient dans la pauvreté en plus d'avoir des besoins impérieux de logement, ce qui représente 1,9 % de la population totale et 30,1 % de la population vivant dans la pauvreté. Enfin, 273 000 personnes vivaient dans la pauvreté en plus de vivre dans l'insécurité alimentaire, ce qui représente 0,7 % de la population totale et 11,6 % de la population vivant dans la pauvreté.

Les personnes à l'intersection de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des besoins impérieux de logement

En 2020, les personnes seules non âgées et les membres de familles monoparentales étaient plus nombreux à se trouver à l'intersection de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des besoins impérieux de logement que les autres types de familles (40,8 % et 22,8 % respectivement), comparativement à leur proportion dans la population générale. En revanche, les couples non âgés avec ou sans enfants étaient sous-représentés à l'intersection des trois indicateurs (14,3 % et 8,4 % respectivement) comparativement à leur proportion dans la population générale.

GRAPHIQUE 6 Proportion de certains types de familles à l'intersection de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des besoins impérieux de logement et leur proportion dans la population totale, 2020



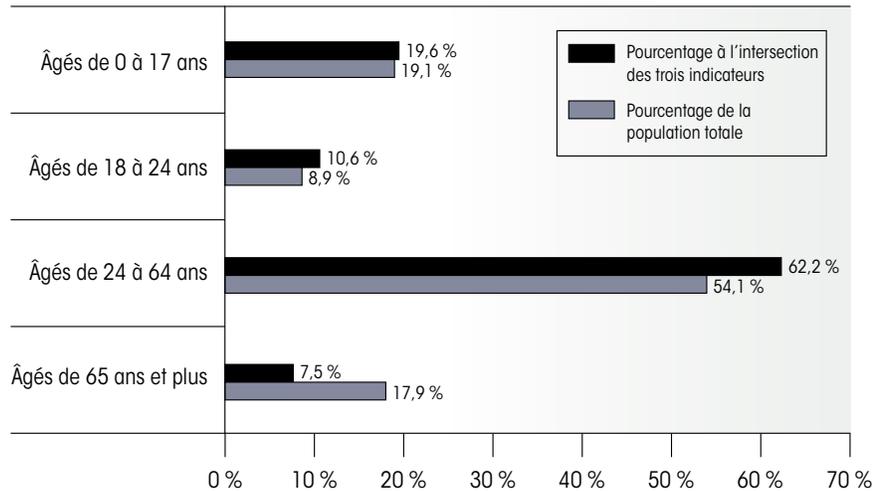
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020

Les personnes de 25 à 64 ans étaient surreprésentées à l'intersection des indicateurs comparativement à leur proportion dans la population générale (62,2 % comparativement à 54,1 %). C'était également le cas des individus déclarant vivre dans la pauvreté en plus de vivre dans l'insécurité alimentaire (65,9 %).

En général, les aînés (65 ans et plus) étaient sous-représentés à l'intersection des indicateurs comparativement à leur proportion dans la population générale (7,5 % comparativement à 17,9 %). Toutefois, elles étaient plus nombreuses à déclarer avoir uniquement des besoins impérieux de logement relativement à leur proportion dans la population générale (34,7 %).

Les enfants (de 0 à 17 ans) et les jeunes adultes (de 18 à 24 ans) avaient une représentation proportionnelle à l'intersection des indicateurs.

GRAPHIQUE 7 Proportion de certains groupes d'âge à l'intersection de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des besoins impérieux de logement et leur proportion dans la population totale, 2020



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu de 2020

Si l'on s'attarde au sexe des personnes à l'intersection des indicateurs, on constate une légère surreprésentation des femmes relativement aux hommes (51,5 % comparativement à 48,5 %), par rapport à leur proportion dans la population générale (50,4 % comparativement à 49,6 %). Une surreprésentation plus marquée de femmes a été constatée parmi les personnes ayant des besoins impérieux de logement et vivant dans l'insécurité alimentaire qui n'étaient pas sous le seuil officiel de la pauvreté (60,9 % comparativement à 39,1 %).

Besoins insatisfaits en matière de santé

Cet indicateur mesure le pourcentage de Canadiens déclarant que leurs besoins en matière de santé n'ont pas été satisfaits au cours des 12 derniers mois. Les progrès réalisés relativement à cet indicateur indiquent que plus de Canadiens reçoivent des soins de santé en temps opportun.

En 2020, l'arrivée de la pandémie a réduit l'accès au système de santé pour bien des groupes de population. Les ressources en santé ont dû être réorientées pour contrôler la pandémie, et les restrictions liées à la crise ont rendu l'accès aux services de santé en personne plus difficile. Selon les données de l'ECR, la population déclarant des besoins insatisfaits en matière de santé a augmenté de 6,1 % en 2019 à 7,2 % en 2020. À noter que l'augmentation était plus grande chez les femmes que les hommes (de 6,8 % à 8,1 % pour les femmes, et de 5,3 % à 6,3 % chez les hommes). Les femmes de 25 à 34 ans ont déclaré le plus haut taux de besoins insatisfaits en matière de santé, qui est d'ailleurs passé de 8,1 % en 2019 à 10,2 % en 2020.

Il convient de souligner qu'en raison de la pandémie, il a été particulièrement difficile de mesurer l'accès au système de santé en 2020. Les restrictions visant à réduire les pressions potentielles exercées sur les installations d'urgence ont limité l'accès au système de santé pour de nombreux Canadiens. Des données des années subséquentes sont nécessaires pour brosser un portrait plus exact à long terme de l'accès au système de santé pendant la pandémie.

Littératie et numératie

L'indicateur de littératie et de numératie mesure la proportion d'individus ayant un niveau de connaissance et de compétence en lecture, en écriture et en mathématique qui leur permet de participer pleinement à la société. Soulignons que de bonnes compétences en littératie et en numératie réduisent considérablement les chances de tomber dans la pauvreté.

Entre 2015 et 2018 au Canada, les faibles niveaux de littératie et de numératie ont augmenté chez les personnes de 15 ans, passant de 10,7 % à 13,8 % et de 14,4 % à 16,3 % respectivement. Des préoccupations ont aussi été soulevées concernant l'incidence potentielle des fermetures d'école pendant la pandémie sur la littératie et la numératie des jeunes. Or, ces effets seront observables uniquement lorsque les données deviendront disponibles dans les prochaines années.

Salaires horaires médians

Il est difficile de bien décortiquer les salaires horaires médians en 2020; les circonstances extrêmes de la pandémie ont engendré une réduction marquée des heures travaillées chez bien des gens, ce qui altère les statistiques sur la distribution du revenu. Le prochain chapitre aborde l'incidence de la pandémie sur le revenu du marché.



CHAPITRE

6

RECOMMANDATIONS

Dans ce troisième rapport sur les progrès, nous avons cru bon de réitérer certaines de nos anciennes recommandations. Nous croyons fortement que les recommandations formulées dans nos deux premiers rapports aideront le gouvernement du Canada à atteindre ses cibles de réduction de la pauvreté en plus de contribuer à bâtir une société plus juste et équitable. Nous nous sommes concentrés sur les initiatives qui permettront de joindre les personnes marginalisées. Les recommandations visent non seulement à hisser les gens au-delà du seuil officiel de la pauvreté au Canada, mais aussi à créer une société où tous reçoivent de l'aide avant de tomber en crise et à constituer un environnement où les gens s'épanouissent et ne font pas que survivre. Certaines d'entre elles demeurent largement inchangées relativement aux précédents rapports. Nous avons aussi formulé d'autres recommandations précises.

Nous n'avons pas hésité à formuler des recommandations qui nécessitent des changements systémiques radicaux. Nous savons que de telles recommandations pourraient nécessiter des solutions créatives, mais croyons qu'elles sont trop importantes pour être ignorées. Nous avons entendu parler des problèmes systémiques profonds nécessitant une refonte et du manque d'harmonisation entre les systèmes qui composent le filet de sécurité sociale. Par conséquent, les personnes marginalisées passent entre les mailles du filet et finissent par se débrouiller seules. Nous exhortons tous les ordres de gouvernement à collaborer les uns avec les autres pour régler ces problèmes en vue d'opérer des changements pressants et d'aider les gens avant qu'ils soient en crise. Nous savons que c'est possible. D'ailleurs, les ententes récentes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont un parfait exemple des gouvernements qui travaillent ensemble pour améliorer nos systèmes.



Nous avons écouté des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté et des intervenants du domaine pour connaître leurs expériences personnelles. Nous avons également analysé les données de la première année de pandémie pour comprendre son incidence et les interventions connexes. Tous ces aspects ont servi à construire nos recommandations.

Groupes marginalisés

Tout au long de ce rapport, nous faisons référence à des populations ayant accès à peu de services, les plus marginalisées et négligées, et qui font l'objet de beaucoup de discrimination, de racisme et de stigmatisation. Il s'agit des populations suivantes : Premières Nations, Inuits et Métis, immigrants, réfugiés, personnes s'identifiant comme membres de populations ethnoculturelles et noires ou d'autres populations racisées, personnes 2ELGBTQI+, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'itinérance, enfants et jeunes pris en charge, personnes vivant en établissement, personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale, femmes et personnes vivant dans des régions éloignées. Ce sont de ces groupes dont nous parlons dans le présent rapport lorsque nous utilisons le terme « groupe marginalisé ».

1. Réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis

Les séquelles permanentes du colonialisme, du racisme et de la discrimination continuent de contribuer au taux démesurément élevé de pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Lors des consultations, on nous a dit qu'ils sont forcés d'utiliser des systèmes qui ne sont pas adaptés à leur culture ou qui ne tiennent pas compte des traumatismes ni de leurs réalités. Cela ne fait bien souvent qu'exacerber la marginalisation et la discrimination.

Le gouvernement du Canada a pris des engagements pour résoudre les injustices et les inégalités du présent et du passé grâce à des relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, et entre les Inuits et la Couronne, avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Suivant ces principes, les travaux collaboratifs suivants sont en chantier :

- élaboration conjointe d'indicateurs de la pauvreté chez les Autochtones
- élaboration conjointe d'une stratégie du logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural ou nordique
- élaboration conjointe d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations
- augmentation du financement des services de santé mentale tenant compte des traumatismes, adaptés à la culture des Autochtones et dirigés par eux
- affectation de ressources à des lois en matière de protection des enfants autochtones, particulièrement à la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*
- indemnisation en raison des séquelles durables laissées chez les enfants et les familles autochtones.

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* comprennent des modèles à suivre pour prendre des mesures concrètes en vue de tendre vers la vérité, la réconciliation et la justice. Par ailleurs, nombre des appels à l'action portent directement et indirectement sur la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Malgré l'ampleur des engagements du gouvernement, les progrès sont lents et le taux de pauvreté demeure élevé par rapport à la population générale. Il est aussi difficile d'évaluer les progrès en l'absence de données désagrégées de qualité publiées régulièrement sur les Premières Nations (vivant hors réserve et dans les réserves), les Inuits et les Métis au Canada. Des mesures sont requises d'urgence pour veiller

à ce que les Premières Nations, les Inuits et les Métis bénéficient équitablement des progrès actuels et futurs vers la réduction de la pauvreté. En outre, le Conseil reconnaît que la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques requièrent la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Pour cette raison, nous hésitons à recommander des mesures précises. Conséquemment, nous nous sommes plutôt intéressés aux principes de la réconciliation et de l'élaboration conjointe, et nous demandons la mise en œuvre immédiate des appels à l'action déjà lancés. En atteignant les cibles de réduction de la pauvreté du Canada d'ici 2030, nous devons les atteindre pour tout le monde, mais surtout pour les populations les plus marginalisées du fait du colonialisme et de la discrimination systémique. Le Conseil recommande donc ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre d'urgence les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées***
- **le gouvernement du Canada devrait de nouveau s'engager à élaborer conjointement de nouvelles mesures de réduction de la pauvreté ou des mesures existantes**
- **le gouvernement du Canada devrait continuer à collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis***

2. Établir un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada

L'un des principaux catalyseurs de la pauvreté est un revenu inadéquat, qu'il s'agisse d'un revenu d'emploi, de prestations ou mesures de soutien gouvernementales, ou d'une combinaison des deux. Lors des consultations, des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté ont parlé de la peur et du stress associés au fait d'être incapables de joindre les deux bouts. Sous l'influence d'une inflation record, le coût des logements, de la nourriture et d'autres nécessités ne cesse d'augmenter, mais les salaires et le taux des mesures de soutien, quant à eux, stagnent.

De nombreux participants ont affirmé que l'emploi n'est plus une porte de sortie de la pauvreté. C'est particulièrement vrai pour les emplois précaires peu rémunérés et sans avantages sociaux. Nous avons aussi entendu dire que le niveau d'aide sociale et de soutien de revenu ne suffit pas à hisser les gens au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada. Les participants ont plutôt l'impression que l'aide offerte emprisonne les gens dans la pauvreté du fait de conséquences indues des programmes et des interactions entre eux, ainsi que des mesures de récupération qui les punissent lorsqu'ils tentent de s'en sortir.

Le gouvernement du Canada a fait des investissements et pris des engagements qui contribueront à régler ces problèmes. Mentionnons la mise en place d'un salaire minimum de 15 \$ dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale, l'élargissement de l'ACT afin d'aider un million de personnes de plus, et l'annonce d'une prestation canadienne pour les personnes handicapées, qui offrirait un soutien de revenu et d'emploi aux personnes en situation de handicap en âge de travailler. Cependant, comme le coût de la vie continue d'augmenter, nous devons accélérer nos efforts pour aider les groupes affichant les plus hauts taux de pauvreté à dépasser le seuil officiel de la pauvreté.

De nombreuses solutions ont été proposées lors des consultations, comme un salaire de subsistance, un revenu de base, l'augmentation de programmes existants ou une combinaison de toutes ces mesures ou de certaines d'entre elles. Or, la solution la plus fréquente était l'établissement d'un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté. En même temps, il est crucial de s'attaquer aux indicateurs de pauvreté autres que le revenu. En effet, les programmes d'aide visant le logement, la sécurité alimentaire, la formation axée sur les compétences, les soins de santé mentale et physique et d'autres services essentiels contribuent tous à la qualité de vie et à la réduction de la pauvreté. Bien entendu, un revenu suffisant est indispensable, mais il doit être accompagné de mesures de soutien complètes non liées au revenu. Le Conseil recommande donc ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada (au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien de revenu comme l'aide sociale, de nouvelles mesures ciblées ou des mesures ciblées existantes ou encore une combinaison des trois)**

Nous recommandons également ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en s'employant à établir un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030**
- **le gouvernement du Canada devrait ajouter des protections pour les travailleurs dans le *Code canadien du travail* pour lutter contre le travail précaire**

- **le gouvernement du Canada devrait accélérer et accroître le travail relatif aux prestations et aux mesures de soutien ciblées pour les populations souffrant d'un taux démesuré de pauvreté. Par exemple, il devrait accélérer le travail relatif à la prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à offrir un soutien au revenu et à l'emploi qui empêche les personnes en situation de handicap de tomber sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il devrait aussi envisager d'offrir des mesures de soutien ciblées à d'autres populations qui ont un accès limité aux services et qui sont à risque élevé (jeunes pris en charge, par exemple)**
- **le gouvernement du Canada devrait renforcer les prestations et les mesures de soutien prévues et existantes qui touchent le logement, la sécurité alimentaire, la santé physique et mentale, la formation à l'emploi et la formation axée sur des compétences, et d'autres indicateurs de la pauvreté que le revenu. Le soutien de revenu et les autres formes de soutien sont essentiels pour assurer une réduction de la pauvreté durable et une meilleure qualité de vie**

3. Réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées

La cible du gouvernement du Canada visant à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 s'aligne sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend l'engagement de ne « laisser personne de côté » et « d'aider d'abord les plus défavorisés ». Bien que le taux de pauvreté ait beaucoup diminué depuis 2015, les progrès n'ont pas suivi au même rythme. D'ailleurs, certains groupes continuent d'afficher des taux de pauvreté beaucoup plus élevés que ceux de la population générale.

Nombre d'entre eux sont sous-représentés dans les données officielles sur la pauvreté ou en sont complètement absents. Précisons que la collecte, l'analyse et l'utilisation de données désagrégées et inclusives sur les populations marginalisées sont essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes ciblés fondés sur des données probantes qui diminueront les inégalités dans la réduction de la pauvreté. Les données désagrégées doivent aussi être largement accessibles aux fins de responsabilisation envers le public et d'échange de renseignements et de couplage de données entre le gouvernement et les organismes communautaires.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées, qui vise à résoudre le manque de données sur les enfants et les jeunes, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, les immigrants, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les personnes en situation de handicap, les aînés et les personnes racisées. Notons que des progrès ont été réalisés à cet égard. Par exemple, le Recensement de 2021 comprenait des questions et réponses inclusives sur le genre et le sexe, et l'Enquête sur la population active ainsi que l'ECR ont commencé à recueillir et à publier des données désagrégées sur les populations racisées. Or, de nombreuses lacunes en matière de données persistent et il est donc difficile d'évaluer les progrès vers l'atteinte des cibles de réduction de la pauvreté pour 2030 chez les populations marginalisées. Il faut rapidement régler la question de la désagrégation des données pour élaborer des politiques ciblées qui remédient aux lacunes en matière de données et aider les plus défavorisés à sortir de la pauvreté avant 2030. S'inspirant de ses recommandations précédentes, le Conseil recommande ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait s'engager à réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, chez les populations marginalisées**

Pour ce faire, nous recommandons ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait s'engager à rédiger un plan et à y affecter les ressources nécessaires pour réduire les inégalités dans la pauvreté**
- **le gouvernement du Canada devrait accélérer la collecte, l'analyse, l'utilisation et la mise à disposition des données désagrégées sur les populations marginalisées afin de permettre la prise de décisions fondée sur des données et la production de rapports sur les disparités. Par exemple, Statistique Canada devrait accélérer les démarches pour ajouter des questions et réponses inclusives sur le genre et le sexe aux principales sources de données sur les conditions socioéconomiques, comme l'Enquête sur la population active et l'Enquête canadienne sur le revenu**

4. Intervention précoce et prévention de la pauvreté chez les enfants et les jeunes

Les expériences négatives dans l'enfance influent grandement sur la trajectoire de vie d'une personne (niveau de scolarité, perspectives d'emploi, santé et bien-être et démêlés avec le système de justice pénale, par exemple). D'ailleurs, les traumatismes associés à la pauvreté chez les enfants et les jeunes peuvent durer toute une vie et être transmis de génération en génération. Pour mettre fin au cycle de la pauvreté intergénérationnelle, il faut éradiquer la pauvreté chez les enfants et les jeunes.

Pendant les consultations, on nous a dit que les jeunes sont particulièrement vulnérables aux perturbations causées par la pandémie. Ce n'est que plus vrai pour certaines cohortes d'enfants et de jeunes de populations affichant les plus hauts taux de pauvreté, puisqu'ils se heurtent déjà à des obstacles multiples à leur pleine inclusion dans la société. En outre, les effets potentiels à long terme du retard dans leur développement et leur éducation, les baisses importantes dans l'emploi chez les jeunes, et les problèmes de santé mentale aggravent leur vulnérabilité à la pauvreté.



Le Conseil a reconnu que le gouvernement du Canada a réalisé d'importants progrès globaux dans la réduction de la pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans. En 2015, le taux de pauvreté infantile était de 16,3 %; en 2020, il n'était que de 4,7 %. Les programmes ciblés comme l'ACE et la création d'un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants contribueront à l'éradication de la pauvreté chez les enfants et les jeunes. L'accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de grande qualité aidera les parents et plus particulièrement les mères. Ce système est un élément essentiel favorisant l'égalité des sexes, étant donné que la responsabilité de garde d'enfants retombe beaucoup plus souvent sur les femmes. Cette responsabilité peut les empêcher d'occuper un emploi rémunéré ou d'aller à l'école.

Malgré les investissements importants dans les enfants et les familles et le taux relativement faible de pauvreté infantile, certains enfants sont toujours hautement vulnérables à la pauvreté et aux effets néfastes de la pauvreté vécue dans l'enfance. Lors des consultations, nous avons entendu parler de cohortes d'enfants et de jeunes marginalisés qui sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Certains groupes d'enfants et de jeunes sont aussi plus susceptibles de subir les répercussions négatives de la pandémie : les jeunes 2ELGBTQI+; les enfants et jeunes racisés, handicapés ou pris en charge; les enfants et jeunes membres des Premières Nations, inuits et métis; les jeunes des régions rurales et éloignées; les enfants de familles monoparentales, de parents atteints d'une maladie mentale grave, de parents ayant un statut d'immigrant précaire ou de parents ayant des démêlés avec le système de justice pénale; et les enfants exposés à de mauvais traitements ou à de la violence conjugale. De surcroît, les enfants de familles ayant plusieurs vulnérabilités sont particulièrement à risque de subir des conséquences néfastes et de souffrir de pauvreté intergénérationnelle.

Étant donné que les enfants et les jeunes sont souvent pauvres parce que leur famille l'est, les mesures de soutien pour cette population doivent se rendre aux familles marginalisées. De fait, les politiques et programmes d'intervention précoce fixant des cibles pour les groupes à risque peuvent contribuer à une transition saine vers la vie adulte et réduire les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté.

Des mesures de soutien holistiques qui englobent les familles, les écoles, les fournisseurs de soins de santé et les communautés sont nécessaires pour créer des environnements stables et sûrs, qui permettront d'éviter les crises et les traumatismes. Aucun enfant ne devrait être arraché à sa famille à cause de la pauvreté. En outre, il faut créer des mesures de soutien pour les enfants et les jeunes dépourvus d'un soutien familial, y compris ceux qui sont victimes de mauvais traitements, qui ont été rejetés par leur famille et qui sont pris en charge. Bref, les enfants et les jeunes en situation de pauvreté ont besoin de voies de sortie individualisées et durables, assorties de soutien, pour en finir avec la pauvreté. Le Conseil recommande donc ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de subir les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté et s'attaquer à ces répercussions au moyen de prestations et de programmes axés sur l'intervention précoce et la prévention**

Faisant fond sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à l'intention du Canada, le Conseil est d'accord pour dire que :

- **le gouvernement du Canada devrait établir un commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant. Ce dernier se concentrerait sur les enfants et les jeunes marginalisés. Son rôle pourrait englober ce qui suit :**
 - **cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de tomber dans la pauvreté et indiquer les raisons de leur vulnérabilité**
 - **faire entendre les voix des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de la conception et de l'élaboration de mesures de soutien et de services pour les enfants et les jeunes**
 - **veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient pris en compte et protégés dans les politiques, les lois, les pratiques et les services fédéraux**
 - **examiner certaines des structures qui placent les enfants et les jeunes dans des situations particulièrement risquées pour empêcher qu'ils passent entre les mailles du filet**

5. Mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité

En raison de la nature intersectionnelle de la pauvreté, les personnes seules et les familles dépendent bien souvent de multiples prestations, mesures de soutien et services, offerts par différents ordres de gouvernement et par le secteur des organismes à but non lucratif. Habituellement, ces prestations, mesures de soutien et services ont tous un processus de demande différent. Autrement dit, il n'existe pas de point d'entrée unique au système de sécurité sociale. De plus, les formulaires de demande sont compliqués et exigent souvent des documents justificatifs, pour lesquels il faut souvent payer des frais ou prendre rendez-vous afin de les obtenir. Enfin, le revenu doit souvent être vérifié pour confirmer l'admissibilité, donc les gens doivent produire leur déclaration de revenus de particuliers chaque année. Bref, lors des consultations, nous avons entendu dire que notre filet de sécurité sociale actuel est complexe, difficile d'accès, inefficace, désuet et inadéquat. Tenter de se retrouver dans ce labyrinthe fragmenté et compliqué peut être traumatisant pour les personnes déjà marginalisées par la société.

Notons que le point ci-dessus implique que les gens connaissent et comprennent les prestations, les mesures de soutien et les services offerts. Or, l'incompréhension, la mésinformation et la crainte des mesures de récupération, entre autres, peuvent dissuader les gens de présenter une demande.

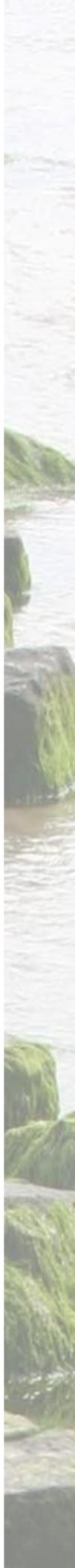
De nombreux participants nous ont parlé de la discrimination inhérente à nos systèmes. Le filet de sécurité sociale a été conçu pour un type de personnes en particulier et ne tient pas compte des besoins variés des populations d'aujourd'hui. Par ailleurs, les services ne sont pas toujours adaptés à la culture ou ne tiennent pas toujours compte des traumatismes. La discrimination systémique est omniprésente : racisme, colonialisme, âgisme, sexisme, homophobie et transphobie. Nous avons entendu dire à maintes reprises que les personnes qui dépendent de ces services n'ont pas l'impression de contribuer de manière significative à leur conception ni à leur mise en œuvre. Cela nuit d'autant plus à la capacité d'agir des individus.

Nombre d'organismes communautaires essaient d'aider les individus et les familles à s'y retrouver dans le système pour obtenir les prestations et les mesures de soutien dont ils ont besoin. Ils doivent alors être mieux intégrés aux systèmes officiels de santé et de services sociaux. Cependant, beaucoup d'organismes nous ont dit qu'ils n'ont pas les moyens de répondre à la demande pour ce type de service. D'ailleurs, le financement est souvent à court terme et fondé sur les projets.

Le gouvernement du Canada a pris des engagements et fait certains investissements afin de réduire les obstacles à l'obtention des prestations et des mesures de soutien. L'initiative Servir tous les Canadiens vise à accroître l'inscription des Canadiens marginalisés aux prestations grâce à des interventions comme l'inscription proactive, le regroupement des services et la simplification des formulaires. L'inscription automatique, qui est fondée sur les déclarations de revenus, a été instaurée pour la SV et ensuite pour le SRG. Service Canada emploie des agents de service aux citoyens qui offrent un soutien en personne et à distance aux clients ayant de la difficulté à accéder aux services et à ceux qui ont des besoins complexes.

Malgré ces progrès, d'importants obstacles demeurent pour les populations marginalisées. Dans son dernier rapport, le Bureau du vérificateur général du Canada a indiqué qu'il n'y a aucune « stratégie permettant d'assurer un service continu et cohérent aux personnes difficiles à joindre qui désirent obtenir certaines prestations ». Il a aussi noté qu'en l'absence d'un plan d'action rigoureux, cela restera encore difficile pour le gouvernement du Canada de joindre les populations qu'il cible.

La solution à long terme consiste inévitablement à remanier notre filet de sécurité sociale de sorte qu'il soit inclusif, offre une aide non liée au revenu et un soutien au revenu adéquats, et résiste aux chocs imprévus sur le plan social, économique et naturel et sur le plan de la santé. Parallèlement, il faut agir immédiatement pour



aider les personnes vivant dans la pauvreté et celles à risque d’y sombrer à obtenir des prestations et des mesures de soutien. S’inspirant de ces recommandations précédentes, le Conseil recommande ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l’accès et la disponibilité, comme outils essentiels à la réduction de la pauvreté. Il devrait aussi accroître les investissements en financement de base continu pour les organismes à but non lucratif et les organismes communautaires qui aident les Canadiens à faible revenu, y compris ceux qui servent (ou pourraient servir) de navigateurs des systèmes pour les personnes et les familles tentant d’obtenir des mesures de soutien et des prestations gouvernementales**

Nous recommandons également ce qui suit :

- **le gouvernement du Canada devrait augmenter le taux de production des déclarations de revenus chez les Canadiens à faible revenu en leur offrant des déclarations automatiques, puis mettre en œuvre l’inscription automatique à des prestations et programmes, particulièrement à ceux fondés sur le revenu**
- **le gouvernement du Canada devrait mettre les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté au centre de la conception, de la mise en œuvre et de l’évaluation de ses politiques, programmes et services. Les populations marginalisées doivent être incluses dans l’élaboration, la conception et l’examen des mesures de soutien qui ciblent leurs difficultés et leurs besoins particuliers**

RÉFÉRENCES

ABRAMOVICH, Alex, et coll. (2021). « Investigating the impacts of COVID-19 among 2ELGBTQI+S youth experiencing homelessness », *PLoS One*, vol. 16, n° 9.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0257693>

ABRAMOVICH, Alex., et coll. (2020). « Assessment of Health Conditions and Health Service Use Among Transgender Patients in Canada », *JAMA Network Open*, vol. 3, n° 8.
<https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2020.15036>

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2021). *Édition du dimanche de l'ACSP : L'incidence de la COVID-19 sur les communautés racialisées*. Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2021/02/edition-du-dimanche-de-lacsp-lincidence-de-la-covid-19-sur-les-communautes-racialisees.html>

CAMPAIGN 2000 (2022). *February 7, 2022: CERB Amnesty Day of Action*.
<https://campaign2000.ca/cerb-amnesty-day-of-action/>

CLAVEAU, Jeannine (2020). « L'Enquête canadienne sur le logement, 2018 : les besoins impérieux en matière de logement des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable », *Série de documents de recherche – Revenu*, n° 75F0002M au catalogue. Gouvernement du Canada, Statistique Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020003-fra.htm>

COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA (2020). *La vie en confinement : les répercussions de la COVID-19 sur la santé mentale des jeunes au Canada*. Gouvernement du Canada, Santé Canada.
https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2021-02/lockdown_life_fr.pdf

CONSEIL DE L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (2021). « Les femmes en récession : En quoi la COVID-19 est-elle différente? », *Rapport de perspectives de l'IMT n° 39*.
<https://lmic-cimt.ca/fr/des-publications/rapport-de-perspectives-de-limt-n-39/>

COST, Katherine, et coll. (2022). « Mostly worse, occasionally better: impact of COVID-19 pandemic on the mental health of Canadian children and adolescents », *Eur Child Adolesc Psychiatry*, vol. 31.
<https://doi.org/10.1007/s00787-021-01744-3>

CULLEN, Catherine (2020). « CRA sent 441,000 'education letters' to Canadians who may have to repay CERB benefits », *CBC News*.
<https://www.cbc.ca/news/politics/cerb-covid-coronavirus-pandemic-1.5840550>

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2021). *Annonce de la date de versement du paiement unique de 500 \$ et augmentation automatique de la pension de la Sécurité de la vieillesse de près de 100 \$ au cours de l'année* [communiqué de presse].
Gouvernement du Canada.
<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2021/07/aaa.html>

GAETZ, Stephen (2014). « Coming of Age: Reimagining the Response to Youth Homelessness in Canada », *Canadian Observatory on Homelessness: The Homeless Hub*.
<https://homelesshub.ca/comingofage>

GOUVERNEMENT DU CANADA (2021). *Inégalités sociales dans les décès attribuables à la COVID-19 au Canada*.
<https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/inegalites-deces/>

KINITZ, David, et coll. (2022). « Health of two-spirit, lesbian, gay, bisexual and transgender people experiencing poverty in Canada: a review », *Health Promotion International*, vol. 37, n° 1.
<https://doi.org/10.1093/heapro/daab057>

KOVARIKOVA, Jane (2017). *Exploring Youth Outcomes After Aging-Out of Care*. Office of the Provincial Advocate for Children and Youth.

<https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/report-exploring-youth-outcomes.pdf>

LAIDLEY, Jennefer, et Mohy TABBARA (2021). « Welfare in Canada, 2020 », *Maytree*.

https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2020.pdf

MCKENZIE, Kwame (2021). « Socio-demographic data collection and equity in COVID-19 in Toronto », *The Lancet*, vol. 34, 100812.

<https://doi.org/10.1016/j.eclinm.2021.100812>

MINISTÈRE DES FINANCES CANADA (2022). *Budget 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*. Gouvernement du Canada.

<https://budget.gc.ca/2022/home-accueil-fr.html>

MINISTÈRE DES FINANCES CANADA (2021). *Le gouvernement élargit l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin d'apporter un Soutien à un million de Canadiens de plus* [communiqué de presse]. Gouvernement du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/06/le-gouvernement-élargit-l-allocation-canadienne-pour-les-travailleurs-afin-dapporter-un-soutien-a-un-million-de-canadiens-de-plus.html>

MOKAYA, Momanyi (2022). « Consumers Feel the Pinch of Higher Prices », *The Conference Board of Canada*.

https://www.conferenceboard.ca/insights/featured/canadian-economics/consumers-feel-the-pinch-of-higher-prices?utm_source=ec&utm_medium=email&utm_campaign=EQT22MAY20&mkt_tok=MDkOLUVHRiO2MzkAAAGEgWZ7lrM7taALTbSh8ot6aOUh7mZa7GVgGhMb53Neu3DpAjcP_CFP2b1Zlhrj9W0V7VpJemJigBL3NmubLOazGZEPCuxBS3X4jAFNRET1CQ

MORISSETTE, René, et coll. (2021). « Travaillleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020 », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, n° au catalogue 45-28-0001. Gouvernement du Canada, Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00021-fra.pdf>

PELLETIER, Rachele, Martha PATTERSON et Melissa MOYSER (2019). « L'écart salarial entre les sexes au Canada : 1998 à 2018 », *Statistiques sur le travail : Documents de recherche*, n° 75-004-X - 2019004 au catalogue. Gouvernement du Canada, Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2019004-fra.htm>

PROKOPENKO, Elena, et Christina KEVINS (2020). « Vulnérabilités liées à la COVID-19 chez les Canadiens et les Canadiennes 2ELGBTQI++ », *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, n° au catalogue 45280001. Gouvernement du Canada, Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00075-fra.htm>

SCOTT, Katherine (2022). « A Bumpy Ride: Tracking women's economic recovery amid the pandemic », *Centre canadien de politiques alternatives*.

https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/05/Bumpy%20ride_final.pdf

SENTIS (2018). *Everyday Legal Problems*. Présentation préparée pour la Legal Services Society.

https://legallaid.bc.ca/sites/default/files/2019-03/lssEverydayLegalProblems07_2018.pdf

STATISTIQUE CANADA (2022a). *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après deux ans*. Gouvernement du Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2022001-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2022b). « Étude : Portrait des Canadiennes et Canadiens ayant vécu en situation d'itinérance », *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220314/dq220314b-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2022c). « Enquête canadienne sur le revenu, 2020 », *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2022d). « Le Canada est le premier pays à produire des données sur les personnes transgenres et les personnes non binaires à l'aide du recensement », *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/dq220427b-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2020e). « Les répercussions de la COVID-19 sur les personnes ayant une incapacité », *Le Quotidien*. Gouvernement du Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200827/dq200827c-fra.htm>

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (2020). *COVID-19's impact on Indigenous, Black and racialized communities*.
<https://scfp.ca/les-impacts-de-la-covid-19-sur-les-communautes-autochtones-noires-et-racisees>

WELLESLEY INSTITUTE (2021). *Tracking COVID-19 through race-based data*.
https://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2021/08/Tracking-COVID-19-Through-Race-Based-Data_eng.pdf



ANNEXES



ANNEXE A

Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Recommandations de *Comprendre les systèmes : le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté de 2021*

- **Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées**
 - Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada
 - Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*
- **Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations**
 - Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté

- Tout en poursuivant ses objectifs globaux de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément

- **Favoriser la dignité grâce à un accès accru et à une conception et à une prestation de services améliorées**

- Les administrations devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la couverture fondée sur les besoins et en favorisant un accès exempt d'obstacles. Plus précisément, nous recommandons aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de suivi communautaire qui impliquent les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'élaboration continue des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données détaillées sur les programmes afin de démontrer et d'améliorer l'accès et l'utilisation équitables des programmes et des services
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l'inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les dérober aux griffes de la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est un mécanisme qui peut aider en ce sens

- **Concevoir des structures et des systèmes solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté**

- Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter d'y sombrer
- Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui permettent aux gens de répondre à leurs besoins et qui les gardent loin de la pauvreté. Cela comprend les investissements dans le transport, la santé, la santé mentale, la sécurité alimentaire, le niveau de scolarité, le perfectionnement des compétences et les mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition

- **Offrir un soutien à l'emploi et au revenu**

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada
- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative pour offrir et encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap



- Le gouvernement devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables
- Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (p. ex., assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel

Recommandations de *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

- **Maintenir les efforts de réduction de la pauvreté et les investissements et augmenter le financement dans 4 secteurs essentiels (insécurité alimentaire, logement et itinérance, littératie et numératie, écart de la pauvreté)**
 - Le gouvernement du Canada devrait poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et maintenir ses investissements pangouvernementaux actuels
 - Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans 4 secteurs où les progrès sont insuffisants : l'insécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, la littératie et la numératie, et l'écart de la pauvreté

- **Prendre d'urgence des mesures plus ciblées afin de lutter contre la pauvreté chez les Autochtones**

- Le gouvernement du Canada devrait agir rapidement pour aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Nous recommandons tout particulièrement l'élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Autochtones (comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté), l'élaboration conjointe d'un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés, comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, et la prise d'engagements dans le cadre des accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
- D'ici notre prochain rapport d'étape en 2021, nous devrions avoir eu accès aux données nécessaires pour rendre compte de la situation des peuples autochtones

- **Accroître la désagrégation des données afin de mieux représenter les populations marginalisées et de leur donner une voix**

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté
- Le gouvernement du Canada devrait consulter les intervenants et les communautés pour veiller au caractère inclusif des nouvelles questions de sondage et des choix de réponse concernant l'origine ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle et s'assurer de recueillir des données sur les populations actuellement laissées pour compte





- **Adopter une optique d'équité lors de l'élaboration des politiques**

- Le gouvernement du Canada devrait adopter une optique d'équité lors de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes. Il devrait également veiller à ce que les efforts de réduction de la pauvreté soient aussi efficaces pour les personnes les plus à risque que pour le reste de la population et à ce qu'ils répondent adéquatement aux besoins particuliers des populations marginalisées, y compris les immigrants, les réfugiés, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+ et les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement devrait aussi utiliser les données disponibles pour rendre compte de façon transparente des résultats et de l'utilisation d'une optique d'équité

- **Simplifier et coordonner les prestations et offrir un niveau de soutien équivalent au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada**

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et territoires, s'inspirer de sa réponse à la COVID-19 et consolider ses programmes, stratégies et politiques existants pour offrir à la population canadienne un filet de sécurité sociale complet qui ne laisserait personne pour compte et garantirait à tous un soutien du revenu équivalent au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada
- Nous recommandons que les prestations soient simplifiées pour qu'elles soient peu restrictives, facilement accessibles et facilement adaptables aux besoins individuels

ANNEXE B

Progrès relatifs aux engagements et aux investissements du gouvernement du Canada

Depuis la publication de *Comprendre les systèmes*, le gouvernement du Canada a pris des engagements et élaboré des propositions qui visent à donner suite aux recommandations ci-dessous.

Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

- **S'occuper de la question des séquelles durables laissées chez les enfants et les familles autochtones**

Le 4 janvier 2022, le gouvernement du Canada a annoncé 40 milliards de dollars d'accords de principe fournissant une indemnisation aux enfants des Premières Nations dans les réserves et au Yukon qui ont été retirés de leur foyer ainsi qu'aux personnes touchées par la définition restreinte du principe de Jordan utilisée par le gouvernement, notamment les parents et les aidants naturels

Le budget de 2022, qui a reçu la sanction royale le 23 juin, prévoit des investissements additionnels de plus de 4,7 milliards de dollars pour les communautés souffrant de séquelles durables laissées chez les enfants et les familles autochtones

- **Répondre aux besoins des enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan**

Le budget de 2022 propose d'accorder 4 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2021-2022, afin que les enfants des Premières Nations continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin par l'application du principe de Jordan

- **Mettre en œuvre la législation sur la protection des enfants autochtones**

Le budget de 2022 propose de verser 87,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, afin de s'assurer que les communautés autochtones puissent continuer de collaborer avec le gouvernement du Canada et avec les provinces et territoires en vue d'appuyer la mise en œuvre des lois sur la protection des enfants autochtones, y compris la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

- **Faire face à l'héritage des pensionnats autochtones**

Le budget de 2022 propose de verser 209,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin d'accroître le soutien offert aux communautés pour les aider à documenter, à localiser et à commémorer les lieux de sépulture dans les anciens pensionnats, d'appuyer les opérations du Centre national pour la vérité et la réconciliation, et la construction d'un nouvel immeuble pour le Centre et d'assurer la divulgation complète des documents fédéraux relatifs aux pensionnats.

Voici également d'autres financements annoncés :

- 10,4 millions de dollars afin d'appuyer la nomination d'un interlocuteur spécial qui collaborera avec les peuples autochtones et formulera des recommandations en vue de renforcer les lois et les pratiques fédérales pour protéger et préserver les lieux de sépulture non marqués
- 5,1 millions de dollars pour que la Gendarmerie royale du Canada puisse contribuer aux interventions dirigées par la communauté après la découverte de lieux de sépulture non marqués

- 25 millions pour la numérisation des documents relatifs au système des externats autochtones afin d'offrir un accès réel aux survivants et à la population canadienne;
- 25 millions pour la commémoration des sites des anciens pensionnats

- **Offrir des soins de haute qualité dans les réserves éloignées des Premières Nations**

Le budget de 2022 propose d'investir 268 millions de dollars en 2022-2023 afin de continuer à fournir des soins de haute qualité dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations dans les réserves

- **Atténuer les effets de la pandémie sur les communautés et les organismes autochtones**

Le budget de 2022 prévoit 190,5 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 pour le Fonds de soutien aux communautés autochtones en vue d'aider les communautés et les organismes autochtones à atténuer les répercussions de la pandémie

- **Santé mentale et mieux-être fondés sur les distinctions**

Le budget de 2022 propose d'accorder 227,6 millions de dollars sur 2 ans, à compter de 2022-2023, pour offrir des services adaptés à la culture, qui tiennent compte des traumatismes et qui sont dirigés par des Autochtones en vue d'améliorer les stratégies de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions

- **Lever les avis à court et long terme sur la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations**

Le budget de 2022 propose de fournir 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour l'infrastructure communautaire dans les réserves



- **Investir dans le logement abordable pour les communautés autochtones**

Le budget de 2022 prévoit 4 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans, à compter de 2022-2023, pour accélérer les travaux visant à combler les lacunes en matière de logement des Autochtones

- **Lancer une stratégie sur le logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural ou nordique**

Le budget de 2022 propose d'investir 300 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2022-2023, pour élaborer conjointement une stratégie sur le logement autochtone pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique, et la mettre en œuvre

- **Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones***

Le budget de 2022 prévoit un financement de 65,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et 11 millions de dollars par la suite afin d'accélérer les travaux visant à satisfaire aux exigences législatives de la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, y compris l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones

Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations

- **Un plan d'action fédéral 2ELGBTQI+**

Le budget de 2022 prévoit 100 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2022-2023, pour financer la mise en œuvre du plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ à paraître et pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, qui se traduit par des inégalités sociales et économiques et des inégalités en santé persistantes pour les personnes 2ELGBTQI+

- **Lancer une stratégie de lutte contre le racisme et un plan d'action national de lutte contre la haine**

Le budget de 2022 prévoit 85 millions de dollars sur 4 ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer le travail en cours visant à aider au lancement d'une nouvelle stratégie canadienne de lutte contre le racisme et d'un plan d'action national de lutte contre la haine. Ce financement appuiera des projets communautaires qui permettent aux Canadiens racisés et des communautés noires, de même qu'aux minorités religieuses, d'avoir accès à des ressources favorisant leur pleine participation à l'économie canadienne, tout en sensibilisant la population aux questions liées au racisme et à la haine au Canada

- **Appuyer les communautés noires du Canada**

Le budget de 2022 prévoit d'accorder 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, à l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada pour outiller les organismes communautaires dirigés par des Noirs et œuvrant auprès des Noirs

- **Améliorer l'aide juridique pour les Canadiens marginalisés**

Le budget de 2022 prévoit 60 millions de dollars en 2023-2024 pour accroître la contribution fédérale aux services d'aide juridique en matière criminelle en vue d'accroître l'accès à la justice pour les Canadiens qui n'ont pas les moyens de payer des services d'aide juridique

- **Mettre à l'essai un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine**

Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 25 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, afin d'établir un projet pilote national pour la mise sur pied d'un fonds d'équité en matière de produits d'hygiène féminine qui aidera à mettre ces produits à la disposition des membres de la population canadienne qui sont dans le besoin



Des services mieux conçus, une prestation de services améliorée et un accès élargi pour assurer la dignité

- **Offrir une subvention unique pour les bénéficiaires du SRG qui ont reçu des prestations liées à la pandémie**

En avril 2022, le gouvernement du Canada a fourni une subvention unique aux bénéficiaires du SRG et de l'Allocation dont les prestations ont diminué ou cessé depuis juillet 2021 en raison du versement de paiements liés à la pandémie en 2020

- **Améliorer le Fonds national de co-investissement pour le logement**

Selon le budget de 2022, le Fonds national de co-investissement pour le logement s'inspirera de l'Initiative pour la création rapide de logements; il sera rendu plus souple et facile d'accès, ses contributions seront plus généreuses et les approbations seront obtenues plus rapidement

- **Bonifier la pension de la Sécurité de la vieillesse**

À partir de juillet 2022, les paiements courants de la SV pour les personnes de 75 ans et plus augmenteront de 10 %

Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté

- **Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

Le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les 13 provinces et territoires et des partenaires autochtones pour bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordable. Avant la fin de 2022, les frais de garde d'enfants des familles diminueront en moyenne de 50 %. D'ici 2025-2026, les frais de garde d'enfants moyens dans tous les services réglementés canadiens seront de 10 \$ par jour

- **Créer un Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**

Le budget de 2022 prévoit 625 millions de dollars sur 4 ans, à compter de 2023-2024, pour créer un Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

- **Élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles**

Au cours de la prochaine année, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social collaboreront avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones et les intervenants afin d'élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et d'examiner la façon dont un plus grand nombre d'enfants canadiens peuvent recevoir des aliments nutritifs à l'école

- **Concevoir un régime national de soins dentaires**

Le budget de 2022 propose d'accorder un financement de 5,3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 1,7 milliard de dollars par la suite, pour offrir des soins dentaires aux Canadiens à faible revenu. Le régime couvrira d'abord les enfants de moins de 12 ans en 2022 et sera ensuite élargi aux jeunes de moins de 18 ans, aux aînés et aux personnes en situation de handicap en 2023. La mise en œuvre complète du régime est prévue pour 2025. Le programme sera limité aux Canadiens non assurés ayant un revenu du ménage annuel inférieur à 90 000 \$, et toute personne ayant un revenu annuel inférieur à 70 000 \$ n'aura pas à payer de quote-part

- **Prolonger l'Initiative de logement rapide**

Le budget de 2022 prévoit 1,5 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour prolonger l'Initiative pour la création rapide de logements afin de créer au moins 6 000 nouveaux logements abordables, et au moins 25 % de ces fonds sera destiné à des projets de logement axés sur les femmes



- **Accélérer le Fonds national de co-investissement pour le logement**

Le budget de 2022 prévoit 2,9 milliards de dollars de financement, selon la comptabilité de caisse, dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement afin d'accélérer la création d'un maximum de 4 300 nouveaux logements et la réparation d'un maximum de 17 800 logements pour les Canadiens qui en ont le plus besoin

- **Offrir un paiement unique à ceux qui font face à des difficultés d'accès au logement abordable**

Le budget de 2022 propose de fournir 475 millions de dollars en 2022-2023 pour verser un paiement unique de 500 \$ à ceux qui font face à des difficultés d'accès au logement abordable. Les détails et les modes de prestation seront annoncés à une date ultérieure

- **Lancer un programme de développement de coopératives d'habitation**

Le budget de 2022 propose de réaffecter 500 millions de dollars de financement du Fonds national de co-investissement pour le logement selon la comptabilité de caisse afin de lancer un nouveau programme de développement de coopératives d'habitation visant à augmenter le nombre de coopératives d'habitation au Canada

- **Financer des logements abordables dans le Nord**

Le budget de 2022 propose de fournir 150 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, afin d'appuyer le logement abordable et l'infrastructure connexe dans le Nord

- **Doubler le financement de Vers un chez-soi**

Le budget de 2022 propose de verser 562,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, afin de continuer à fournir un financement annuel doublé pour la stratégie Vers un chez-soi

- **Mener des recherches sur l'élimination de l'itinérance chronique**

Le budget de 2022 propose de verser 18,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, afin d'effectuer des recherches pour comprendre les autres mesures qui pourraient contribuer à éliminer l'itinérance chronique

Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

- **Bonifier l'Allocation canadienne pour les travailleurs**

L'ACT a été bonifiée en haussant le seuil d'admissibilité ainsi que le seuil de revenu pour l'admissibilité à la prestation maximale. Le programme ainsi amélioré aidera 100 000 Canadiens à faible revenu à sortir de la pauvreté

- **Prolonger les prestations de maladie de l'assurance-emploi**

À partir de l'été 2022, la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi augmentera pour passer de 15 à 26 semaines

- **Mettre en œuvre une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap**

Dans le budget de 2022, le gouvernement propose de fournir un financement de 272,6 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap par l'intermédiaire du Fonds d'intégration

ANNEXE C

Organismes ayant participé aux séances de consultation

Voici une liste d'organismes et de Premières Nations qui ont exprimé le souhait de participer à une ou plusieurs de nos séances de consultation en ligne. Vu l'énorme réponse que nous avons reçue, nous ne pouvons pas confirmer les présences. La liste n'inclut pas les individus non affiliés à un organisme, les politiciens, ni les fonctionnaires.

Le Conseil encourage les organismes à communiquer avec lui en cas d'erreur ou d'omission.

Adresse de courriel : EDSC.CCNP-NACP.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Alberta

- | | |
|---|--|
| 1. Alberta Policy Coalition for Chronic Disease Prevention | 10. Calgary Immigrant Women's Association |
| 2. Armée du Salut – Centre of Hope | 11. Calgary Reads |
| 3. Association des centres d'amitié autochtones de l'Alberta | 12. Canada In Progress |
| 4. Boys & Girls Clubs Big Brothers Big Sisters of Edmonton & Area | 13. Centraide de Calgary et des environs |
| 5. Brown Bagging for Calgary's Kids | 14. Centraide de la région de la capitale de l'Alberta |
| 6. Business and Professional Women's Club of Alberta | 15. Cumming School of Medicine – Université de Calgary |
| 7. C5 Edmonton | 16. e4c |
| 8. Calgary Alternative Support Services Inc. | 17. École de santé publique – Université de l'Alberta |
| 9. Calgary Housing Company | 18. Edmonton Mennonite Centre for Newcomers |

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 19. Établissements métis de l'Alberta | 30. Poverty Talks! |
| 20. Fetal Alcohol Support Society | 31. Public Interest Alberta |
| 21. Food Banks Alberta | 32. Safe Community Wood Buffalo |
| 22. Further Education Society of Alberta | 33. Sage Seniors Association |
| 23. FuseSocial | 34. Simon House Recovery Centre |
| 24. Independent Living Resource
Centre of Calgary | 35. Support Through Housing Team |
| 25. Inner City Health and Wellness
Program – Royal Alexandra Hospital | 36. Synergy Promotions |
| 26. KMJ Coaching and Consulting | 37. Vibrant Communities Calgary |
| 27. Momentum | 38. Wired2Hire ReBoot |
| 28. Norwood Child and Family
Resource Centre | 39. Women In Need Society of Calgary |
| 29. Okotoks Family Resource Centre | 40. YMCA du nord de l'Alberta |
| | 41. Youth Central |

Colombie-Britannique

- | | |
|---|---|
| 42. Abel Wear Inc. | 51. Community Legal Assistance Society |
| 43. Aboriginal Housing Management
Association | 52. Disability Alliance BC |
| 44. Alexandra Neighbourhood House | 53. Family Support Institute |
| 45. Assemblée des Premières Nations
de la Colombie-Britannique | 54. First Call Child and Youth
Advocacy Society |
| 46. BC Poverty Reduction Coalition | 55. First United Church Community
Ministry Society |
| 47. BC's Office of the Human Rights
Commissioner | 56. Gabriola Health Care Foundation |
| 48. British Columbia Civil Liberties
Association | 57. Gordon Neighbourhood House |
| 49. Burnaby Neighbourhood House | 58. Greater Vancouver Association
of the Deaf |
| 50. Circle of Indigenous Nations Society | 59. Greater Victoria Housing Society |



- | | |
|---|--|
| 60. Interior Health | 72. posAbilities Employment Service |
| 61. Island Health | 73. PovNet |
| 62. Kootenay Boundary Supported Recovery Program | 74. Prisoners' Legal Services |
| 63. Langley Senior Resources Society | 75. Régie de la santé des Premières Nations |
| 64. Living Wage for Families BC | 76. Richmond Cares, Richmond Gives |
| 65. Mothers Matter Centre | 77. Seniors Outreach & Resource Centre |
| 66. Nation métisse de la Colombie-Britannique | 78. Shoestring Initiative – Université de Victoria |
| 67. New Westminster Community Poverty Reduction Committee | 79. Society of Organized Services |
| 68. North Burnaby Neighbourhood House | 80. South Vancouver Neighbourhood House |
| 69. Northern Health | 81. The Bloom Group Community Services Society |
| 70. Parkgate Society Community Services | 82. YMCA du Grand Vancouver |
| 71. People for a Healthy Community | |

Île-du-Prince-Édouard

- | | |
|---|--|
| 83. Actions Femmes Î.-P.-É | 85. Native Council of Prince Edward Island |
| 84. Association pour l'intégration communautaire de l'Île-du-Prince-Édouard | 86. PEI Citizen Advocacy |
| | 87. ResourceAbilities |

Manitoba

- | | |
|---|--|
| 88. Abolissons la pauvreté Manitoba | 94. Resource Assistance for Youth |
| 89. Assemblée des chefs du Manitoba | 95. SEED Winnipeg |
| 90. Centraide Winnipeg | 96. The Kinship & Foster Family Network of Manitoba |
| 91. E.A.G.L.E. Urban Transition Centre | 97. University Health Service – Université du Manitoba |
| 92. Harvest Manitoba | |
| 93. Portage la Prairie Community Revitalization Corporation | |

Organismes nationaux

- | | |
|--|---|
| 98. 4-H du Canada | 116. Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire |
| 99. Alliance de la Fonction publique du Canada | 117. Centre d'action pour la sécurité du revenu |
| 100. Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada | 118. Centre for Health Science and Law |
| 101. Assemblée des Premières Nations | 119. Centre for Social Innovation |
| 102. Association canadienne des infirmières et infirmiers pour l'environnement | 120. Centres communautaires d'alimentation du Canada |
| 103. Association canadienne des travailleuses et des travailleurs sociaux | 121. Christian Horizons |
| 104. Association canadienne des troubles d'apprentissage | 122. Citoyens pour une politique juste |
| 105. Association des femmes inuites du Canada | 123. Club des petits déjeuners du Canada |
| 106. Association des malentendants canadiens | 124. Coalition pour une saine alimentation scolaire |
| 107. Association des volontaires unis dans l'action au Canada | 125. Collège Frontière |
| 108. Atkinson Foundation | 126. Compétences Canada |
| 109. Banques alimentaires Canada | 127. Congrès des peuples autochtones |
| 110. Bénévoles Canada | 128. Congrès du travail du Canada |
| 111. BGC Canada | 129. Conseil canadien de la permanence pour les enfants et les jeunes |
| 112. Black Youth Helpline | 130. Conseil économique des femmes |
| 113. Campagne 2000 | 131. Conseil unitarien du Canada |
| 114. Canada sans pauvreté | 132. Coopération Canada |
| 115. CanAge | 133. Croix-Rouge canadienne |
| | 134. Égale Canada |
| | 135. Eviance: The Canadian Centre of Disability Studies |
| | 136. Fédération canadienne des services de garde à l'enfance |

- | | |
|--|--|
| 137. Fédération nationale des retraités | 153. Jeunes pris en charge Canada |
| 138. Fondation canadienne d'éducation économique | 154. Katimavik |
| 139. Fondation canadienne des femmes | 155. Les Femmes Michif Otipemisiwak |
| 140. Fondation canadienne pour le développement de carrière | 156. Lésions médullaires Canada |
| 141. Fondation McConnell | 157. Marche des dix sous du Canada |
| 142. Foundations for Social Change | 158. Maytree |
| 143. Habitat pour l'humanité | 159. Passage aidant inc. |
| 144. Handicap sans pauvreté | 160. Prospérité Canada |
| 145. HelpSeeker Technologies | 161. Réseau canadien pour le revenu garanti |
| 146. Inclusion Canada | 162. Société canadienne du cancer |
| 147. Institut de recherche en politiques publiques | 163. Société Saint-Léonard du Canada |
| 148. Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société | 164. Syndicat canadien de la fonction publique |
| 149. Institut des finances publiques et de la démocratie | 165. Syndicat national des cultivateurs |
| 150. Institut Jane Goodall au Canada | 166. UBI Works |
| 151. Institut Tamarack | 167. UNICEF Canada |
| 152. Inuit Tapiriit Kanatami | 168. Unifor |
| | 169. VHA Home HealthCare |
| | 170. YMCA du Canada |

Nouveau-Brunswick

- | | |
|---|--|
| 171. Alliance pro-jeunesse | 174. Capacité Nouveau-Brunswick |
| 172. Association multiculturelle du Grand Moncton | 175. Centraide de la région du Centre du Nouveau-Brunswick |
| 173. Business Community Anti-Poverty Initiative (BCAPI) | 176. Centraide Saint John |

- | | |
|---|---|
| 177. Centre des nouveaux arrivants Saint-Jean | 182. Multicultural Association of Fredericton |
| 178. Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton | 183. Post Secondary Homelessness Research Network – Université du Nouveau-Brunswick |
| 179. Conseil provincial des personnes d’ascendance africaine au Nouveau-Brunswick | 184. Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick |
| 180. Harvest House Atlantic | 185. Réseau d’inclusion communautaire de la Péninsule acadienne |
| 181. Human Development Council | 186. YMCA du Grand Moncton |

Nouvelle-Écosse

- | | |
|--|---|
| 187. Caregivers Nova Scotia | 193. Nova Scotia League for Equal Opportunities |
| 188. Centraide de Halifax | 194. Peaceful Places |
| 189. Centraide du Cape Breton | 195. Santé Nouvelle-Écosse |
| 190. Community Coalition to End Poverty in Nova Scotia | 196. Université Dalhousie |
| 191. Community Links Nova Scotia | 197. YMCA de Cumberland |
| 192. Disability Rights Coalition of Nova Scotia | 198. YMCA du Grand Halifax/Dartmouth |
| | 199. YWCA de Halifax |

Nunavut

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 200. Centre communautaire d’alimentation Qajuqturvik | 201. Nunavut Tunngavik Foundation |
|--|-----------------------------------|



Ontario

- | | |
|---|---|
| 202. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes | 221. Centretown Churches Social Action Committee |
| 203. AdvantAge Ontario | 222. Chiefs of Ontario |
| 204. Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa | 223. Connecting Women with Scarborough Services |
| 205. Alzheimer Society of Toronto | 224. Conseil de la coopération de l'Ontario |
| 206. Anishinabek Employment and Training Services | 225. Conseil de planification sociale d'Ottawa |
| 207. Association chrétienne et culturelle des Asiatiques du Sud | 226. Conseil de planification sociale et de recherche de Hamilton |
| 208. Association of Local Public Health Agencies | 227. Cornwall SDG Human Services Department |
| 209. Autisme Ontario | 228. Couleur de la pauvreté – Couleur du changement |
| 210. Bernard Betel Centre | 229. Daily Bread Food Bank |
| 211. Bootcamps for Change – Université de Waterloo | 230. Dixie Bloor Neighbourhood Centre |
| 212. Bridges Community Health Centre | 231. East Scarborough Storefront |
| 213. Bureau de santé de l'est de l'Ontario | 232. École d'épidémiologie et de santé publique – Université d'Ottawa |
| 214. Caledon Community Services | 233. École de politique publique – Université Carleton |
| 215. Caledon Parent-Child Centre | 234. Équipe psycho-sociale |
| 216. Centraide de Niagara | 235. Family Services Toronto |
| 217. Centraide du Grand Toronto | 236. Family Support Network for Employment |
| 218. Centre communautaire d'alimentation Hamilton | 237. First Work – Ontario's Youth Employment Network |
| 219. Centre de santé communautaire Carlington | 238. Flemingdon Health Centre |
| 220. Centre de santé communautaire Côte-de-Sable | |

- 239. Fondation Trillium de l'Ontario
- 240. For Youth Initiative
- 241. Good Jobs for All Coalition
- 242. Hamilton Regional Indian Centre
- 243. Haven Toronto
- 244. Humana Community Services
- 245. Huron Perth Public Health
- 246. Immigrant Women Integration Program
- 247. Jessie's Centre
- 248. L'Institut Vanier de la famille
- 249. Life After Fifty
- 250. Literacy Council York-Simcoe
- 251. LiveWorkPlay
- 252. London Environmental Network
- 253. Métis Nation of Ontario
- 254. MIAG Centre for Diverse Women & Families
- 255. mindyourmind
- 256. Mississauga Food Bank
- 257. Native Child and Family Services of Toronto
- 258. New Circles Community Services
- 259. Niagara Folk Arts Multicultural Centre
- 260. No. 9 Gardens
- 261. Northwestern Ontario Municipal Association
- 262. NPAAMB Indigenous Youth Employment & Training
- 263. Ontario Children's Advancement Coalition
- 264. Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
- 265. Ontario Native Welfare Administrators' Association
- 266. Ontario Network of Injured Workers Groups
- 267. Open Policy Ontario
- 268. Opération rentrer au foyer
- 269. Parents partenaires en éducation
- 270. Parkdale Activity Recreation Centre
- 271. Parkdale Food Centre
- 272. PARO Centre pour l'entreprise des femmes
- 273. PATH Employment Services
- 274. Rassemblement pour l'alphabétisation de la communauté urbaine de Toronto
- 275. Renfrew County Child Poverty Action Network
- 276. Roots to Harvest
- 277. Safe City Mississauga
- 278. Sault College Employment Solutions
- 279. Seaway Valley Community Health Centre
- 280. Service ontarien de la surdicécité



- 281. Simcoe Muskoka Workforce Development Board and Literacy Network
- 282. Six Nations de la rivière Grand
- 283. Société de logement du district de Nipissing
- 284. South Asian Legal Clinic of Ontario
- 285. South Asian Women's Centre
- 286. St. Michael's Homes
- 287. StepStones for Youth
- 288. TD Centre of Learning
- 289. The Journey Neighbourhood Centre
- 290. The Local Community Food Centre
- 291. The Neighbourhood Group Community Services
- 292. The Opening Doors Project – Association canadienne pour la santé mentale
- 293. The Raw Carrot
- 294. The Well – La Source
- 295. Thunder Bay Indigenous Friendship Centre
- 296. Thunder Bay Poverty Reduction Strategy
- 297. Times Change Women's Employment Service
- 298. Toronto Neighbourhood Centres
- 299. Toronto Public Library
- 300. Tropicana Community Services
- 301. United Way Centraide Stormont, Dundas et Glengarry
- 302. United Way Elgin Middlesex
- 303. Unity Health Toronto
- 304. Université de Toronto
- 305. Université de Windsor
- 306. Université métropolitaine de Toronto
- 307. Waterloo Crime Prevention Council
- 308. Willowdale Community Legal Services
- 309. Workers' Health and Safety Legal Clinic
- 310. Working For Change
- 311. Working Skills Centre
- 312. YMCA du nord-est de l'Ontario
- 313. YMCA du sud-ouest de l'Ontario
- 314. YWCA de la région de Niagara
- 315. YWCA de Toronto

Québec

- | | |
|--|--|
| 316. Action populaire Rimouski-Neigette | 336. Le Phare des AffranchiEs |
| 317. Agence Ometz | 337. Les Petits Frères - la grande famille
des personnes âgées seules |
| 318. Association des Townshippers | 338. Moisson Mauricie –
Centre-du-Québec |
| 319. Association du troisième âge | 339. Moisson Montréal |
| 320. Association québécoise de défense
des droits des personnes retraitées
et préretraitées | 340. Mouvement Action-Chômage
de Montréal |
| 321. Atlas – Centre de pédiatrie sociale
en communauté de Côte-des-Neiges | 341. Mouvement autonome et solidaire
des sans-emploi |
| 322. Carrefour jeunesse-emploi
L'Assomption | 342. Observatoire québécois des inégalités |
| 323. Carrefour solidaire Centre
communautaire d'alimentation | 343. Prévention CDN-NDG |
| 324. Cirque Hors Piste – Fondation
du Grand Montréal | 344. Proche aidance Québec |
| 325. CJE Marguerite-d'Youville | 345. PS. Jeunesse – Destination avenir |
| 326. Clinique Droit de cité | 346. Regroupement des organismes
spécialisés pour l'emploi
des personnes handicapées |
| 327. Collectif petite enfance | 347. Regroupement des sans-emploi |
| 328. Comité consultatif de lutte contre
la pauvreté et l'exclusion sociale | 348. Réseau FADOQ |
| 329. Dans la rue | 349. Réseau SOLIDARITÉ itinérance
du Québec |
| 330. Fondation Lucie et André Chagnon | 350. Service budgétaire de La Baie
et du Bas-Saguenay |
| 331. Groupe d'aide et d'information
sur le harcèlement sexuel au travail
de la province de Québec inc. | 351. Service de la diversité et de
l'inclusion sociale – Montréal |
| 332. Hôpital de Montréal pour enfants | 352. Table régionale de concertation
des personnes âgées du CDQ |
| 333. J-Aur Services | 353. Université du Québec à Montréal |
| 334. L'Arc-en-Ciel | |
| 335. Le Dépôt centre communautaire
d'alimentation | |

Saskatchewan

- | | |
|---|--|
| 354. Association des agences d'établissement et d'intégration des immigrants de la Saskatchewan | 358. North Saskatchewan Independent Living Centre |
| 355. Battlefords Agency Tribal Chiefs Inc. | 359. Saskatchewan Indian Institute of Technologies |
| 356. Fédération des nations autochtones souveraines | 360. Saskatoon Poverty Reduction Partnership |
| 357. Nation métisse de la Saskatchewan | 361. YMCA de Saskatoon |

Terre-Neuve-et-Labrador

- | | |
|---|---|
| 362. EmpowerNL | 365. Kids Eat Smart Foundation |
| 363. End Homelessness St. John's | 366. Newfoundland and Labrador Federation of Labour |
| 364. InclusionNL: Employer Support Services | 367. Thrive Community Youth Network |

Territoires du Nord-Ouest

- | | |
|---|--------------------------------|
| 368. Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest | 369. Fédération franco-ténoise |
|---|--------------------------------|

Yukon

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 370. Coalition anti-pauvreté du Yukon | 372. Les EssentiElles |
| 371. Fetal Alcohol Syndrome Society Yukon | 373. Première Nation des Kwanlin Dün |

ANNEXE D

Tableaux de données supplémentaires

TABLEAU 1 Résumé des tendances des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle

A. Dignité

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
Pauvreté économique extrême (Personnes dont le revenu est inférieur à 75 % du seuil officiel de la pauvreté au Canada)	De 2015 à 2020	7,4 %	3,0 %	Diminution	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
Besoins insatisfaits en matière de logement (Personnes dont le logement est inabordable, nécessite des réparations majeures ou est inapproprié compte tenu de la taille et de la composition du ménage)	De 2011 à 2016	12,5 %	12,7 %	Augmentation	Effet négatif	Recensement

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
Itinérance chronique (Personnes ayant été en situation d'itinérance pendant au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois ou ayant connu des périodes d'itinérance récurrentes pendant 3 ans ou plus)	De 2016 à 2017	26 866	29 202	Augmentation	Effet négatif	Système d'information national sur l'itinérance
Besoins insatisfaits en matière de santé (Personnes de 12 ans et plus ayant déclaré ne pas avoir reçu de soins de santé alors qu'elles avaient le sentiment d'en avoir besoin)	De 2019 à 2020	6,1 %	7,2 %	Augmentation	Effet négatif	Enquête canadienne sur le revenu
Insécurité alimentaire (Ménages ayant déclaré être en situation d'insécurité alimentaire)	De 2019 à 2020	10,8 %	11,2 %	Augmentation	Effet négatif	Enquête canadienne sur le revenu

B. Égalité des chances et inclusion

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
Faible revenu relatif (Personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian après impôt)	De 2015 à 2019	14,2 %	9,3 %	Diminution	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu (Pourcentage du revenu total après impôt détenu par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu)	De 2015 à 2019	20,2 %	22,2 %	Augmentation	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
Personnes de 15 à 24 ans ni en emploi, ni aux études, ni en formation (Indicateur « implication des jeunes » de Statistique Canada)	De 2015 à 2020	10,9 %	11,4 %	Augmentation	Effet négatif	Enquête sur la population active

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
Faible littératie chez les personnes de 15 ans (Capacité limitée à comprendre et à utiliser des textes écrits, de même qu'à réfléchir et à converser à leur sujet, ce qui permet une participation minimale à la société)	De 2015 à 2018	10,7 %	13,8 %	Augmentation	Effet négatif	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
Faible numératie chez les personnes de 15 ans (Capacité limitée à communiquer à l'aide des mathématiques au quotidien, ainsi qu'à les utiliser et à les interpréter)	De 2015 à 2018	14,4 %	16,3 %	Augmentation	Effet négatif	Programme international pour le suivi des acquis des élèves

C. Résilience et sécurité

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
Salaire horaire médian réel^a (Salaire horaire réel qu'une moitié de la population dépasse et que l'autre moitié n'atteint pas – en dollars constants de 2020)	De 2015 à 2021	23,81 \$	26,00 \$	Augmentation	Effet positif	Enquête sur la population active
Écart moyen de la pauvreté (Pour les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, l'écart relatif de la pauvreté est la différence entre le revenu disponible familial de cette personne et le seuil de la pauvreté, que l'on exprime en pourcentage du seuil de pauvreté)	De 2015 à 2019	31,8 %	31,7 %	Diminution	Effet positif	Enquête canadienne sur le revenu
Résilience des actifs (Personnes ayant suffisamment d'économies pour vivre pendant 3 mois sans sombrer dans la pauvreté)	De 2016 à 2019	66,6 %	67,1 %	Augmentation	Effet positif	Enquête sur la sécurité financière

Indicateur	Période de référence	Estimations initiales	Dernières estimations	Changement à l'indicateur	Effet potentiel sur la réduction de la pauvreté	Source de données
Taux d'entrée dans une situation de faible revenu (Proportion de personnes s'étant retrouvées en situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi celles qui n'étaient pas en situation de faible revenu au cours de la première année)	De 2014 à 2015 et de 2018 à 2019	4,1 %	3,9 %	Diminution	Effet positif	Base de données administratives longitudinales
Taux de sortie d'une situation de faible revenu (Proportion de personnes s'étant sorties d'une situation de faible revenu au cours de la seconde année parmi celles qui étaient en situation de faible revenu au cours de la première année)	De 2014 à 2015 et de 2018 à 2019	27,5 %	29,5 %	Augmentation	Effet positif	Base de données administratives longitudinales

^a Le salaire horaire médian réel est ajusté à l'inflation à partir de l'indice national des prix à la consommation.

TABLEAU 2 Indicateurs du marché du travail par statut d'immigrant et sexe (personnes de 25 à 54 ans), 2021

Statut d'immigrant	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Immigrants au Canada depuis moins de 5 ans			
Hommes	92,5 %	86,6 %	6,4 %
Femmes	73,7 %	64,7 %	12,2 %
Immigrants (au Canada depuis 5 à 10 ans)			
Hommes	92,4 %	85,3 %	7,8 %
Femmes	77,8 %	70,6 %	9,3 %
Immigrants au Canada depuis 10 ans ou plus			
Hommes	92,3 %	86,0 %	6,9 %
Femmes	81,8 %	76,0 %	7,1 %
Personnes nées au Canada			
Hommes	91,3 %	85,7 %	6,1 %
Femmes	86,3 %	82,1 %	4,9 %

Source : Enquête sur la population active de 2021, tableau 14-10-0085-01

TABLEAU 3 Indicateurs du marché du travail par statut d'immigrant et niveau de scolarité (personnes de 25 à 54 ans), 2021

Niveau de scolarité atteint	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Aucun grade, certificat ou diplôme	66,5 %	57,7 %	13,3 %
Diplôme d'études secondaires	78,6 %	70,8 %	10,0 %
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	78,0 %	69,6 %	10,9 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	86,7 %	79,6 %	8,2 %
Diplôme universitaire	89,1 %	83,4 %	6,4 %

Source : Enquête sur la population active de 2021, tableau 14-10-0087-01

TABLEAU 4 Indicateurs du marché du travail pour les personnes nées au Canada par niveau de scolarité (personnes de 25 à 54 ans), 2021

Niveau de scolarité atteint	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Aucun grade, certificat ou diplôme	68,7 %	60,7 %	11,6 %
Diplôme d'études secondaires	82,9 %	76,3 %	7,9 %
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	82,6 %	75,0 %	9,2 %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	90,6 %	85,6 %	5,5 %
Diplôme universitaire	94,3 %	91,2 %	3,3 %

Source : Enquête sur la population active de 2021, tableau 14-10-0087-01

TABLEAU 5 Indicateurs du marché du travail par statut d'Autochtone et niveau de scolarité (personnes de 25 à 54 ans), 2021

Niveau de scolarité atteint	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population autochtone			
Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires	57,0 %	45,2 %	20,6 %
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	75,2 %	65,8 %	12,5 %
Diplôme d'études postsecondaires	88,7 %	82,3 %	7,2 %
Population non autochtone			
Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires	68,3 %	60,6 %	11,3 %
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	81,6 %	74,7 %	8,5 %
Diplôme d'études postsecondaires	90,8 %	86,0 %	5,2 %

Source : Enquête sur la population active de 2021, tableau 14-10-0359-01

TABEAU 6 **Caractéristiques de la population active selon le groupe de minorités visibles, moyennes mobiles de trois mois, données mensuelles non désaisonnalisées (personnes de 25 à 54 ans), 2021**

Appartenance à une minorité visible	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population des minorités visibles	85,6 %	80,4 %	6,1 %
Sud-Asiatique	86,6 %	81,7 %	5,7 %
Chinois	83,4 %	78,9 %	5,3 %
Noir	86,4 %	71,9 %	8,4 %
Philippin	92,1 %	88,3 %	4,2 %
Arabe	83,3 %	76,5 %	8,2 %
Latino-Américain	86,0 %	80,7 %	6,1 %
Asiatique du Sud-Est	86,3 %	82,4 %	4,5 %
Asiatique occidental	77,9 %	70,3 %	9,7 %
Coréen	76,9 %	73,6 %	4,3 %
Japonais	79,4 %	77,3 %	S.O.
Pas une minorité visible	88,8 %	84,8 %	4,5 %

Source : Enquête sur la population active de 2022, tableau 14-10-0373-01